

# sambi la tentation solitaire

## enquête

**polices des îles :**  
le spectre des  
“soldats” négligés

**ports** : l'autre  
affaire qui divise  
les politiques

## analyse

coopération : la  
**nouvelle arme** des  
départementalistes

comment les  
familles mahoraises  
**vampirisent**  
la démocratie

politique, médias, justice

## étrangers la fabrique des boucs émissaires

## reportage

hip-hop à  
maore, la voie  
des **sans-voix**

n°73 - juin / juillet 2008

vie(s) de taulard  
reportages dans les prisons de l'archipel



Une partisane de Sambi, à Ngazidja,  
lors de son élection en mai 2006

### sommaire (73)

sambi, deux ans  
après son élection

- 4 exercice du pouvoir : la tentation autocratique
- 6 l'arabisation de l'économie
- 7 comment il a géré la crise anjouanaise

#### 8 analyse

coopération régionale : la nouvelle arme des départementalistes

#### 10 enquête

polices des îles : le spectre des "soldats" négligés

#### 12 enquête

ports de moroni et mutsamudu : l'autre affaire qui divise les politiques

#### 13 analyse

comment éviter la crise alimentaire

étrangers, la fabrique  
des boucs émissaires

#### 14 POLITIQUE ET MEDIAS

maore : enquête sur la construction du statut de bouc émissaire

#### 16 JUSTICE

carnets de justice, ou la criminalisation de l'immigration clandestine

#### 18 TÉMOIGNAGES

le délicat quotidien des sans-papiers malgaches à moroni

#### 19 AFRIQUE DU SUD

la guerre des "pauvres"

#### 20 reportage

la bambao : histoire d'une société coloniale

#### 22 gros plan

vie(s) de taulard

#### 26 reportage

hip-hop à maore, la nouvelle voie des sans-voix

#### 30 verbatim

le pouvoir politique à mayotte  
ou le boeuf de shungu  
*par mlaili condro*

**kashkazi**

les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus

Mensuel indépendant de l'archipel des Comores édité par la SARL BANGWE PRODUCTION  
Troisième année - numéro 73  
BP 53 Il, Moroni, Ngazidja, Union des Comores  
Tel. Moroni : (00 269) 76 17 97 - (00 269) 35 66 18  
Tel. Mamoudzou : 06 39 40 56 38  
e-mail : kashka2005@yahoo.fr / www.kashkazi.com  
Directeur de la publication : Kamal'Eddine Saindou  
Rédactrice en chef : Lisa Giachino  
Rédaction : Rémi Carayol, Ahmed Abdallah, Naour-Eddine Papamwenga, Daan-Ouni Msoli, Faissoili Abdou, Anzaoui Ben Aliou  
Collaborateurs : Nassif Djallani, Soeuf Elbadawi, Eric Tranois, Le Quotidien de la Réunion, www.malango-actualite.com  
Impression : Graphica Imprimerie, Moroni - (00 269) 73 59 65

# L'entente du plus fort

par Rémi Carayol

D'ABORD, IL Y A L'ESPOIR. Puis la désillusion.

Pour l'heure, nous n'en sommes pas encore à la deuxième phase, mais la première semble déjà dépassée. Il faut bien avouer que "*la nouvelle entente*" franco-comorienne prononcée dans le courant du mois de mai par Yves Jégo, ministre français de l'Outremer -ou "des Colonies", c'est selon- ressemble comme deux gouttes d'eau à la stratégie du président français Nicolas Sarkozy. Une méthode faite de beaux discours -de nauséabonds aussi, comme celui prononcé à Dakar en juillet 2007- sans actes ; de ruptures sans changement.

La Françafrique en sait quelque chose, elle qui voyait d'un mauvais œil l'élection d'un homme qui, quelques mois avant sa victoire, avait osé remettre en cause le bon vieux système promu par De Gaulle et adopté par tous ses successeurs. Quand Sarkozy était candidat, il était temps pour Paris et ses anciennes colonies africaines de "*chasser les vieux démons*", de "*créer les conditions de relations adultes, responsables et décomplexées*", de "*s'épanouir en pleine lumière, sous le regard de tous*". Il fallait en finir avec "*les émissaires officieux*" et les réseaux "*qui ont fait tant de mal*" ; il fallait aussi déclarer la guerre "*à la mauvaise gouvernance et aux régimes prédateurs*". Sarkozy président, il n'était plus question de realpolitik. Les régimes prédateurs de Bongo et Sassou Nguesso sont devenus des alliés historiques. Pas question de mettre à mal de si fraternelles relations... Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Coopération envoyé aux oubliettes des Anciens combattants en mars dernier pour avoir osé déclarer vouloir signer "*l'acte de décès de la Françafrique*", en sait quelque chose. Peut-être ignorait-il que dans le même temps, Sarkozy fricotait avec Bourgui -qu'il a décoré à l'Elysée-, l'un des plus actifs agents de la Françafrique présents sur le continent. Bongo a demandé la peau de Bockel -plusieurs membres du gouvernement français l'ont confirmé : il l'a eue, en même temps que celle des belles paroles du candidat Sarkozy.

DANS CE CONTEXTE, les paroles de Jégo résonnent autrement. Certes, l'homme ne manque pas de panache et certains de ses propos sont remarquables. Car qu'on le veuille ou non, qu'un ministre français parle de "*quatre îles sœurs*", de "*libre circulation des personnes*" et de "*zone de libre-échange*" dans l'archipel relève de l'inédit. Que ce même ministre réponde à un journaliste mahorais que des deux visions différentes que l'on a à Maore et à Ngazidja des migrations (immigration clandestine pour les uns, simple exode rural pour les autres), aucune n'est fausse "*ce sont deux vérités*" a-t-il dit- relève carrément de l'inespéré. A Kashkazi, né pour défendre l'idée d'une ouverture des frontières et d'un rapprochement humain entre les îles, on ne va pas mégoter sur de telles opinions. Parfois, les mots sont une première étape essentielle à un changement des mentalités.

Toutefois, cette "*nouvelle entente*" synonyme de la fin "*d'une logique d'affrontement*" souhaitée par Jégo et matérialisée par des aides financières importantes, laisse perplexe. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il ne s'agit que d'un leurre visant à calmer Sambi et à lui faire accepter les reconduites à la frontière, rangées au rang de priorité vitale par le gouvernement français et les élus mahorais.

Ce type de stratégie n'a rien de nouveau. La France a agi ainsi, auparavant, avec le Brésil et le Surinam : en échange d'aides financières, ceux-ci acceptent sans moufler les reconduites à la frontière de leurs ressortissants entrés "illégalement" en Guyane. Le même chantage a été fait à l'Algérie en 2003. "Vous délivrez plus de laissez-passer et vous aurez plus de visas". L'Algérie s'est exécutée et a délivré des laissez-passer permettant aux autorités françaises de renvoyer ses ressortissants à tour de bras ; la France, elle continue de trouver mille excuses pour freiner le nombre de visas attribués à des Algériens. Une spécialiste du droit des étrangers à Paris reste ainsi dubitative : "*Jusqu'à présent, la France renvoyait les ressortissants comoriens vers Anjouan qui acceptait ces personnes sans formalités. La reprise du contrôle d'Anjouan par l'Union des Comores a eu pour consé-*

*quence sa revendication d'accepter ou non les personnes qu'on lui renvoie. Ce que fait n'importe quel autre pays. En métropole, pour éloigner les personnes, il faut réunir deux choses : un billet d'avion et un laissez-passer consulaire. Beaucoup de pays n'acceptaient pas de délivrer les laissez-passer parce qu'ils n'avaient pas envie qu'on renvoie quelqu'un qui depuis la France faisait vivre tout un village."*

*"Ces consulats prenaient prétexte de devoir consulter les fichiers d'état civil dans leur pays qui n'étaient pas informatisés, pour dire que vu la durée de la rétention ils n'avaient pas le temps de donner leur réponse". poursuit notre avocate. "C'est sur cet argument que la rétention a été allongée en 2003 de 12 jours à 32 jours maximum. Le levier suivant a été de faire pression sur les pays qui résistent en leur faisant des chantages sur la délivrance des visas. Un bilan a été fait et [le député UMP Thierry] Mariani a proposé qu'on restreigne les visas diplomatiques pour les derniers récalcitrants. Ces accords bilatéraux [entre Paris et Moroni, ndlr] interviennt à un moment où les Comores revendentiquent de pouvoir dire qui peut entrer sur leur territoire. Alors pas de problème, la France trouve la solution ! Et en plus personne ne perd la face."*

■  
COMMENT NE PAS ACCORDER DE CRÉDIT à ces propos quand, quelques jours seulement après la reprise des reconduites à la frontière, le 1<sup>er</sup> mai, 162 personnes s'entassaient dans un Centre de rétention prévu pour en "héberger" 60 ; quand les forces de l'ordre bafouaient (bafouent) à nouveau -et de plus belle- les droits des étrangers en arrêtant élèves scolarisés, mineurs non accompagnés, malades... Comment ne pas verser dans le pessimisme quand, alors que Jégo évoque "*la paix retrouvée*" dans l'archipel, ses troupes (en l'occurrence la police) organisent leurs rafles aux abords des mosquées le vendredi à 12 heures, comme ce fut le cas fin mai à Mamoudzou...

Une nouvelle entente basée sur la permanence du concept de la loi du plus fort est inacceptable d'un point de vue moral ; elle est surtout l'assurance d'un échec à plus ou moins long terme.

Sans comparer les deux situations, c'est cette même logique de la terre brûlée qu'a adoptée Israël depuis des années : imposer sa loi et négocier uniquement ce qui, de son propre point de vue, est négociable (pas question, par exemple d'aborder la question des réfugiés palestiniens ou de Jérusalem), quand le besoin s'en fait sentir (c'est-à-dire quand les actes terroristes deviennent insupportables). Le problème, c'est que cette politique-là ne marche pas, et mène Israël (en même temps que le peuple palestinien) droit au mur. C'est ainsi qu'en Israël, une (infime) frange de la population en est arrivée à la conclusion que la seule entente acceptable car efficace sera celle qui se basera sur le respect : des Palestiniens, des résolutions de l'ONU, des frontières d'avant 1967.

Une nouvelle entente basée sur la permanence du concept de la loi du plus fort est inacceptable d'un point de vue moral ; elle est surtout l'assurance d'un échec à plus ou moins long terme. Cette logique rend la situation du dominant précaire, et celle de son interlocuteur illégitime aux yeux de son peuple. C'est parce que le Fatah de Yasser Arafat avait accepté le "deal" israélien que le Hamas est arrivé démocratiquement au pouvoir... C'est parce que Sambi a consenti les bases de cette "*nouvelle entente*" biaisée qu'il est en passe de perdre l'aura gagnée après le débarquement à Ndzuani.

<sup>1</sup> Groupe de réflexion sur le devenir des Comores. Communiqué co-signé avec le Front démocratique - Mayotte, le 31 mai 2008.

# Sambi : la rhétorique au

En 2006, Sambi avait tout pour lui, à commencer par l'espoir suscité chez ses électeurs. A mi-parcours de son mandat, le bilan est cependant bien terne. Analyse d'un échec aussi bien politique que personnel.

**MAI** 2006. Ahmed Abdallah Sambi, qui vient du monde des ulémas, est porté au pouvoir par 58% des électeurs comoriens. Novice en politique, il doit sa victoire à un parcours atypique et surtout à un discours social et teinté d'humanisme qui a réussi à faire adhérer autour de sa personne tous les déçus non seulement de la présidence d'Azali (2002-2006), mais plus largement de tous les régimes qui se sont succédé avant lui. Celui qui affectionne l'image de "l'homme au turban" incarne alors la rupture que cherchent les Comoriens. Mais aujourd'hui, l'espoir s'est éteint au gré des déceptions.

L'on écrivait à l'époque<sup>1</sup> que le principal adversaire de Sambi était son succès. Deux ans plus tard, l'homme est en fait rattrapé par ses lacunes. Sa popularité s'effrite à vue d'œil. En fêtant le 25 mai dernier ses deux premières années de règne, il a dressé un bilan mitigé de son action à la tête de l'Etat, sans -encore une fois- en tirer les conséquences. Il en a pourtant encore la possibilité. Non seulement les Comoriens guettent des mesures qui sortiront leur pays de l'ornière, mais aucun dirigeant politique ne s'est encore suffisamment démarqué pour porter une autre alternative. C'est là tout le paradoxe du phénomène Sambi. Maniant à merveille une rhétorique à géométrie variable ajoutée à une dose de séduction, il bénéficie deux ans après son élection d'un capital de confiance encore important à l'intérieur et surtout à l'extérieur du pays. Il incarne encore une incontestable volonté de changement alors que les résultats de sa politique se font attendre.

Sa promesse -LA mesure de son programme de campagne- d'améliorer l'habitat n'a donné lieu à aucun véritable projet structuré<sup>2</sup>. Les plus démunis vivent toujours dans leur case en torchis et attendent que la première maison en brique sorte de terre.

La réforme de la justice est tout autant mal engagée. Le feuilleton de la Banque industrielle des Comores (BIC) contre la société Nicom spécialisée dans l'import-export, qui a défrayé la chronique en 2007<sup>3</sup>, a laissé l'impression d'un fiasco judiciaire. L'institution y est sortie ébranlée. Son indépendance et sa crédibilité écorchées. L'interventionnisme de l'Etat dans le fonctionnement de la justice, en tête des priorités du candidat Sambi qui voulait lui donner ses lettres de noblesses, n'a jamais été aussi flagrant - et les relations entre les deux pouvoirs à ce point dégradées. "Je considère qu'il y a effectivement immixtion du politique dans le judiciaire" dénonçait en février l'avocat M<sup>e</sup> El Aniou. La lutte

Libye. L'idée d'un actionnariat populaire effleurée par le chef de l'Etat lors de son discours de mi-mandat, qui "permettrait aux fonctionnaires de prendre des actions dans des entreprises nationales", n'est rien d'autre qu'une idée. "Je demande au gouvernement d'y réfléchir" a fait savoir le président. Lui avait opté pour "imposer des prélevements automatiques sur les salaires". Mais on lui a conseillé "de laisser jouer le volontariat", explique-t-il.

Les plus démunis vivent toujours dans leur case en torchis et attendent que la première maison en brique sorte de terre.

Toute la politique initiée par le chef de l'Etat souffre de cette incohérence et de cette illisibilité. "J'ai voulu qu'on ferme les robinets, on en a ouvert d'autres", déclare-t-il à propos des effectifs de la Fonction publique, qui sont passés depuis le début de son mandat de 10.000 à 12.000 agents, "absorbant 80% du budget de l'Etat", reconnaît Sambi. Certes, cet accroissement de la masse salariale est en partie lié à une architecture institutionnelle coûteuse qui n'est pas totalement de son champ de compétences. "Je n'ai pas le pouvoir de les empêcher [les exécutifs des îles, ndlr] parce que la loi ne me le permet pas", constate-t-il, impuissant. Vraiment ? Lui-même n'a pas été exemplaire, en ne réduisant pas le personnel au niveau du pouvoir central qui est de sa prérogative. "J'ai donné ordre à tous les directeurs qui peuvent le faire, de faire le dégraissage", jure-t-il...

contre la corruption n'a donné lieu à aucun dispositif à la hauteur du fléau. Le procès de la société des Hydrocarbures en décembre 2007, impliquant des dirigeants politiques du précédent régime, devait marquer la fin de l'impunité contre les malversations. Il s'avèrera une goutte d'eau dans l'océan de la corruption et ne suffira pas à endiguer le laxisme toujours vivace. Soumises aux mêmes pratiques de prélevements à la source et de financements d'activités ne relevant pas de son champ de compétences, la société des Hydrocarbures peine aujourd'hui à payer ses commandes avec ses fonds propres.

De toutes ses promesses de campagne, Sambi n'en a respecté aucune -plus par

incapacité de les réaliser que par malhonnêteté. Sa seule véritable réussite se situe au niveau de ses actions diplomatiques, qui lui ont permis d'intéresser les Comores aux investisseurs étrangers d'une part<sup>4</sup>, et de mobiliser la communauté internationale à le soutenir dans le règlement de la crise anjouanaise d'autre part. Un succès que reconnaissent aussi bien ses partisans que ses détracteurs. "Le fait que c'est un arabophone est un avantage qui lui vaut la confiance et l'appréciation des pays arabes. Les Comores ont toujours eu des relations avec ces pays, mais aucun autre chef d'Etat n'a su les mobiliser pour aider les Comores" explique Antoy Abdou, ex-secrétaire général du gouvernement limogé en mai. "Dieu a fait en sorte que je suis

la cause d'une meilleure reconnaissance des Comores dans le monde entier. On parle en bien de ce pays", s'est félicité le président dans son bilan. Sambi a ainsi réussi l'exploit de s'attirer les sympathies simultanées de Téhéran, Tripoli, Paris, Washington et Pékin...

Muni d'un bon carnet d'adresses, il savait qu'il pouvait miser sur son réseau d'amis arabes, qui ne lui refusent rien, pour bâtir sa politique. En visite en Arabie Saoudite au début de son règne, il est rentré avec un chèque de 2,5 milliards fc (5 millions d'euros) qui lui a permis de démarrer son projet phare sur l'habitat. Un don accompagné de l'envoi de "formateurs pour la fabrication des briques en terre cuite, de moules et de



Ci-dessus, une partisane de Sambi, en 2006, lors de son arrivée à Ngazidja après les primaires.

# service de l'improvisation

quatre engins pour les travaux de construction. Tout cela à titre gracieux" révèle El Anrif Oukacha, député à l'Assemblée de l'Union. La Libye a fait cadeau aux Comores de deux vedettes de pêche et a facilité l'acheminement du bitume destiné à l'aménagement des routes comoriennes, en décembre 2007. "La bibliothèque universitaire, voilà encore un don de la Libye" ajoute notre interlocuteur.

Sous la houlette de Comoro Gulf Holding, le groupe d'intérêt monté par l'homme d'affaire syrien Bashar Kiwan, une société koweïtienne a investi 150 millions de dollars pour construire un village touristique au nord-est de Ngazidja. Celle-ci négocie l'acquisition d'un autre site au sud de l'île, sur la plage de Male. Un hôtel cinq étoiles a poussé sur les ruines de l'ancien hôtel Itsandra, pour le compte de Comoro Gulf qui, en 2007, a signé deux accords avec la vice-présidence chargée des Transports et du Tourisme. Un premier sur la construction de quatre ports secondaires dans les trois îles, qui devraient permettre le développement du transport maritime ; un second pour l'exploitation de bateaux rapides pour la desserte inter îles. Ce consortium tentaculaire contrôle la manutention du port de Moroni (et peut-être bientôt celle du port de Mutsamudu, lire p.9), s'est lancé dans l'édition avec une nouvelle imprimerie et un projet d'un journal quotidien, et sera à la tête de la deuxième banque commerciale du pays.

Malgré les réticences de la direction de Comores Télécoms, Comoro Gulf a également arraché une licence d'exploitation des technologies de l'information et s'apprête à ouvrir un deuxième réseau de téléphonie mobile. Dans son sillage, la multinationale Dubai World a racheté Galawa, le célèbre site touristique du nord de Ngazidja, et veut ravir à son parrain la construction d'un port en eau profonde dans la plus grande île de l'archipel. Au total, pas moins de douze conventions portant sur des projets d'investissements ont été signées par le gouvernement Sambi.

Cette confiance des Arabes à l'endroit du nouveau président comorien n'est pas dissociable des efforts accomplis par Moroni pour régler la dette comoriennes et renouer les relations avec les institutions financières dans l'espoir de libérer toutes les possibilités d'investissement et de créer les conditions de la lutte contre la pauvreté. Politiquement, les amis arabes du président ont joué un rôle décisif de persuasion de la communauté internationale en accompagnant le président comorien à asseoir son autorité sur l'île de Ndzuani. Ils l'ont aidé aussi bien sur le plan matériel qu'au niveau financier, à réussir l'intervention militaire de mars dernier contre le régime du colonel Bacar.

Mais si pour beaucoup de Comoriens, "il a la baraka", ce qui lui confère encore une certaine légitimité au sein des couches populaires qui l'avaient porté au pouvoir en 2006, l'ouverture de tous ces chantiers n'a pas vaincu la morosité ambiante. "Nous avons soutenu un religieux pensant qu'il allait changer les

choses. Nous lui avons laissé le temps et nous ne voyons rien à arriver" lance, déçu, un jeune du quartier Magoudjou, dans la capitale.

"Il dit des choses, il réussit à les démarrer, mais il n'y a pas de programme écrit. Tout est verbal."

Comment un président qui a réussi à faire renaître l'espoir de toute une population et a bénéficié de deux ans de grâce, d'un contexte international favorable et de la disponibilité de pays amis et riches, prêts à "satisfaire tous ses désirs" selon Oukacha, n'a pu engager la moindre réforme ? La raison est que "tout est en l'air", observe le député Oukacha. "Sambi ne s'était pas préparé à gouverner. Il dit des choses, il réussit à les démarrer, mais il n'y a pas de programme écrit. Tout est verbal. Son règne repose sur l'improvisation, sur le rêve (ndzozi)". A demi-mot, le chef de l'Etat ne dément pas cette analyse lorsqu'il

affirme publiquement qu'il est "mal entouré, mal servi". L'échec de Sambi n'est pas à chercher dans la pertinence de ses orientations, mais dans l'incapacité de ses collaborateurs à traduire ses idées en projets.

L'idée d'un actionnariat populaire pour financer les entreprises nationales, qu'il a lancée dans son discours du 25 mai, est la preuve récente d'une improvisation érigée en système politique. Tout à fait envisageable, cet actionnariat populaire ne reposait au moment où il l'évoquait sur aucune étude, et risque de tomber aux oubliettes comme toutes ses autres promesses. "La faute en revient à son équipe qui n'arrive pas à suivre le rythme. Des partisans du moindre effort" critique El Anrif Oukacha. "S'il y avait une équipe aux Affaires étrangères pour dynamiser les pistes de coopération ouvertees par le président en présentant des vrais dossiers, ils obtiendraient tous des financement par les pays arabes qui n'attendent que cela", confirme Antoy Abdou. Lors de la campagne électorale, "nous avions élaboré un programme de gouvernement sur la base des trois priorités du candidat Sambi", révèle un ancien membre de son comité de campagne. Mais aucun des auteurs de ce programme n'a été nommé dans le gouvernement, après sa victoire...

Sambi avait tablé sur les qualités personnelles - intégrité et technicité - de ses collaborateurs, tous ou presque des néophytes. Mais le résultat n'est pas au rendez-vous. "Monsieur le président, nous sommes des figurants. Vous avez déjà fait votre campagne", avaient déclaré ses deux vice-présidents au cours d'un meeting, à Mutsamdu, en 2006. Le pouvoir les a émancipés, mais ils sont inaudibles. Si la passivité de l'équipe autour de Sambi, "qui ne sait même pas défendre la politique du président", est de notoriété publique, la responsabilité du président n'est pas mineure. Il ne "sait pas mettre les gens en mouvement pour élaborer une stratégie et s'y maintenir", dit un membre du premier cercle présidentiel.

Kamal'Eddine Saindou

## Le pamphlet de la CRC

La Convention pour le Renouveau des Comores (CRC), le parti de l'ex-président Azali, a signé un pamphlet contre le pouvoir actuel de l'Union, fin mai. "A mi-mandat du régime Sambi, force est de constater que la situation économique s'est détériorée, la situation sociale est devenue très préoccupante, la situation politique et diplomatique est confuse", dénonce le parti. Sur le plan économique, la CRC constate l'échec du président en matière de pouvoir d'achat. "Les prix des produits de première nécessité et des matériaux de construction ont connu des hausses vertigineuses", relève le document. Concernant le projet habitat, il ne "pourra pas être réalisable dans les conditions actuelles", estime la CRC. Quant à la Justice, elle est devenue "un instrument du pouvoir exécutif".

<sup>1</sup> "Le principal adversaire de Sambi : son succès", Kashkazi n°41, 18/05/2006

<sup>2</sup> A mi-chemin de son mandat, c'est tout juste si le président a pu poser les jalons de son programme "phare". Lire Kashkazi n°70, mars 2008

<sup>3</sup> Lire Kashkazi n°66, septembre 2007

<sup>4</sup> Lire notre dossier sur les investisseurs étrangers, "Le plan drague", Kashkazi n°69, février 2008

# Un président au pays des hommes morts

LS SONT RARES CEUX QUI PENSENT À COMPTER LE NOMBRE DE POUVOIRS CASTRATEURS que le Comorien a dû supporter depuis 33 ans. S'il est une chose que nos gouvernements cultivent depuis 1975, excepté le régime hors norme du Mongozi Ali Soilihi, c'est bien l'inertie face à des situations de vie de plus en plus complexes. Comme s'ils se donnaient le mot, nos dirigeants naviguent tous à vue au début et finissent par sombrer dans une forme d'inaction. Jusqu'au colonel Azali, les politologues avertis parlaient volontiers d'une absence de projet sociétal. Les notables repus (ou non) estimaient que le pays n'est pas assez soutenu par les "partenaires généreux", pour reprendre un bon mot de l'écrivain Mohamed Toihiri. Les oubliés des placards publics, eux, parlaient d'un Etat sans direction. Sauf qu'à force de discours et de verbes catastrophés, on en vient à oublier l'essentiel, à savoir que le pays, malgré tout, se maintient debout depuis. On oublie surtout qu'il tourne depuis deux ans au pas cadencé d'un seul homme. Un homme dont on ne connaît finallement pas grand-chose mais qui rappelle par certains aspects "le père de la révolution" et les sultans "ntibe" à la fois. On a dit - "on" / pronom imbécile- qu'il était islamiste, chiite, homme d'affaire, beau parleur et dragueur de masses populaires. Il n'empêche ! Il semble que ce soit lui qui tienne la maisonnée, et d'une main ferme, et sans le moindre contrôle.

Sambi est là tel le bon sultan qui s'est trompé d'époque. Mal ou bien conseillé, il règne sans partage et agit en consé-

quence, bousculant toutes les habitudes de nos compatriotes. Il a reconquis Ndzuani sous les spotlights de l'Union Africaine et joué des tours pendables à l'ami français. Il s'est confondu en amitiés dérangeantes et discutables avec les cousins libyens et iraniens par intérêt immédiat, tout en revendant des bouts d'archipel au capitalisme biaisé des frères arabes du Golfe, partenaires longtemps oubliés. Il a aussi libéré l'esprit d'initiative au bénéfice de son premier cercle d'amis. Il n'a certes pas fait monter le pouvoir d'achat, pas boosté la croissance nationale, pas payé les salaires des fonctionnaires depuis janvier 2008, pas trouvé le moyen d'éviter la crise alimentaire menaçant l'archipel, pas réalisé plus du 1/10<sup>me</sup> de ce qu'il a promis après son coup de chance aux élections. Une seule liste ne suffirait - hélas- pas pour rendre compte de ce que lui reprochent les *bangwe*. Mais il est là, et bien là, ce cher Sambi, en spécialiste de la cogestion de crise, essayant des solutions à facette multiple pour dénouer les fils d'une réalité difficile, long héritage de plusieurs années de pilotage assisté.

Carburant qui manque, justice prise en défaut, entrepreneur en manque d'inspiration, aux uns et aux autres, Sambi ne manque jamais de suggérer ses solutions express, quoique parfois sans lendemains, en sollicitant les pays potentiellement partenaires. A l'entendre, nous n'aurions d'ailleurs que des amis et des frères de l'autre côté de l'océan. Notre seule erreur étant de nous commettre en affaires avec un seul partenaire historique.

Reste encore une fois l'essentiel. L'homme demeure un fin politique. Il sait trouver les mots pour emballer le citoyen, lui redonner foi en l'avenir malgré les temps d'incertitude, sait lui tailler des lignes d'espoir, même si tout le monde reconnaît que l'optimisme ne nourrit pas son homme. Sambi comprend bien qu'il ne suffit pas de dire, encore faut-il inventer un contenu autorisant à transcender les discours de bonne volonté. Tout comme il est conscient d'avoir hérité d'un pays où tout reste à faire. Il ressemble en fait au personnage de la fable. Un personnage qui a faim, soif, sommeil, qui rentre dans une maison longtemps close et qui se demande par où commencer. Préparer à manger, prendre le canapé ou aérer l'intérieur pour ne pas avoir à souffrir le renfermé. Le malheureux personnage réfléchit tant qu'il finit par s'allonger et dormir, tout en sachant que dormir n'éteint pas sa soif et ne remplit pas son ventre. Sambi s'interroge sans doute depuis qu'il est là. Par quoi entamer le travail ?

L'ARCHIPEL EST UN VASTE CHANTIER. DES PROJETS qui n'ont jamais abouti, des idées qui n'ont jamais pris forme, et des ardoises monstrueuses à régler, dans un contexte de vie où le citoyen a appris à consommer, et non à produire ce qu'il consomme. Connaissant bien le mal qui nous ronge, Sambi tente de débloquer les situations une à une, mais à peine a-t-il commencé à œuvrer d'un côté que de l'autre s'infiltre de l'eau. Ce qui fout aussitôt le chantier en l'air.

Ce qui est navrant et triste, c'est que tout le monde (ici) sait qu'on ne joue pas un match de foot tout seul. Or Sambi nous donne l'impression de tenir tous les postes à lui seul dans le match en cours, et ce, malgré lui. Pas de remise en question de sa politique, nul parti d'opposition en campagne, aucune société civile digne de ce nom. Tous les drapeaux sont en berne. "On" blablate sur les places publiques contre l'homme au turban, "on" s'intéresse à son bandea noir de chiâ, ajouté à l'étendard national. Mais personne ne s'invite dans l'arène de façon intelligente pour questionner l'avenir. Comme si on le laissait sciemment se dépatouiller seul aujourd'hui pour mieux l'accabler demain. Car si Sambi est bien là où il est, on peut par contre se demander où se trouve le peuple, qui prétend souffrir à ses côtés. On ne l'entend jamais, et on ne le voit jamais, ce peuple, ni dans la rue, ni dans les rares espaces de contestation existants.

Nous savons pourtant que si personne n'est là pour juger, proposer des solutions aux crises, Sambi continuera à piloter seul l'avion. Sans partage, et sans se poser de questions. Osera-t-on lui reprocher (demain) ce qu'on ne lui a pas exigé (aujourd'hui) ? Le bon sens commande qu'on ne laisse pas un Etat aux bras d'un seul homme, bâti du Seigneur soit-il. Même si Sambi, qui en profite, ne conçoit pas de vivre le contraire de cette situation inédite dans sa vision du régime en cours. Du moins tant que le peuple ne se fera pas entendre...

Soeuf Elbadawi

# La tentation du pouvoir solitaire,

La "libération" de Ndzuani le 25 mars a révélé l'autre face d'Ahmed Abdallah Sambi, calquée sur le modèle des régimes autorocratiques arabes : un homme de pouvoir qui n'a de compte à rendre qu'au peuple qui l'a élu, et à personne d'autre...

**TOUT** est logique, rien n'est contradictoire. Sambi se trouve à la tête de l'Etat de la même manière qu'il a été, dans sa jeunesse, le leader du mouvement scout anjouanais, et qu'il est devenu, plus tard, le chef d'un courant religieux anti-conformiste. Autrement dit, un charismatique meneur d'hommes. Une conception du pouvoir qui le rapproche à certains égards de l'ancien président comorien Ali Soilihi<sup>1</sup>. On retrouve chez les deux hommes, la conviction d'une indispensable révolution sociale ("révolution verte" pour Sambi) pour faire évoluer les mentalités des Comoriens et influencer le cours de l'histoire de l'archipel. Ils ne s'embarrassent pas des contraintes d'une formation politique sauf si celle-ci sert de tremplin

à leurs ambitions. Ali Soilihi s'est imposé par le truchement du Front national uni en 1975 ; le Front national pour la Justice (FNJ) que Sambi a fondé au début des années 90 l'a propulsé sur la scène politique.

Avant cela, il avait déjà conquis l'espace religieux et imposé sa singularité qui le démarque des dignitaires locaux. Sambi se considère comme un théologien plus qu'un chef religieux au sens dogmatique du terme. Comme Ali Soilihi, il aime s'entourer de l'excellence, tout en prenant l'ascendant sur elle. Mais la comparaison s'arrête là. Car si Ali Soilihi se référail sans cesse à ses contemporains -notamment du continent africain-, Sambi, lui, ne se projette que

dans la lignée des sultans. Non pour perpétuer un quelconque archaïsme féodal, mais par référence à une certaine idée de la légitimité du pouvoir et de la continuité historique de l'archipel qu'incarnent à ses yeux ces anciens régnants. Son accoutrement ne peut pas être uniquement associé à son passage dans le monde arabe et en Iran, où la grande majorité des dirigeants politiques s'habillent aujourd'hui à l'occidentale. Il renvoie à l'idée qu'il se fait de l'identité comorienne.

Le contexte institutionnel de son accession au pouvoir, qui limite la souveraineté de la fonction présidentielle, ne sied pas à Sambi, qui dans l'exercice de son mandat ne s'y accommode pas. Un retour sur sa campagne électorale fournit quelques preuves de son attachement à la plénitude de la fonction présidentielle. En 2006, ses promesses électorales ne sont pas refléchies dans le quartier général d'un parti et ne sont pas non plus le résultat d'un consensus politique avec ses colistiers. Au second tour de la présidentielle, il ne cessait de proclamer : "Je suis un candidat indépendant et libre", repoussant ainsi publiquement toute alliance de partis ou de personnalités politiques qui auraient pu l'encombrer une fois aux commandes de l'Etat. Bien qu'il ait compris la nécessité

d'établir un dialogue avec les chefs des exécutifs insulaires, le président Sambi a toujours tenu à clarifier les rôles de chacun. "Il n'y a pas plusieurs, mais un président des Comores, moi" a-t-il lancé dans différentes allocutions.

**"Sambi ne voit que le peuple. C'est un modèle de fonctionnement étatique arabe qui ignore les partis."**

Dans la gestion des affaires de l'Etat, ses deux vice-présidents ne cachent pas qu'il leur fait de l'ombre. Lorsqu'il a tenté de se démarquer de certaines positions qu'ils ne partageaient pas, le plus bruyant des deux, Idi Nadhoim, s'est fait rappeler à l'ordre. Le seul contrat qui intéresse Sambi est celui passé avec le peuple, le seul qui mérite à ses yeux qu'on lui rende des comptes. Cette idée du peuple qui transcende les clivages politiques et justifie la marginalisation des partis se retrouve aussi dans la philosophie d'Ali Soilihi. "Sambi ne voit que le peuple. C'est un modèle de fonction-

nement étatique arabe qui ignore les partis politiques, qui ne colle pas à l'histoire politique des Comores et lui permet d'esquiver ceux qui pensent autrement" explique un ancien collaborateur. Une vision solitaire que lui reprochent certains membres de son cabinet. "J'ai travaillé deux ans avec lui et je n'ai jamais eu l'occasion d'étudier un projet avec lui. Il ne m'a jamais convoqué pour parler de la situation politique", se souvient l'ancien secrétaire général du gouvernement, Antoy Abdou, limogé en mai.

Aucun de ses ministres ne s'est affirmé. Cette "inaction" qui leur est reprochée est en partie liée au fait "qu'il est seul à bord et que les autres ne font que suivre", observe le député de l'Union El Anrif Oukacha. "Sambi n'est pas un organisateur et n'arrive pas à mettre de la cohésion dans une équipe" explique une vieille connaissance. Si le président est le premier à se plaindre de cet immobilisme, pourquoi hésite-t-il à changer d'équipe ? "Le problème pour lui n'est pas tellement la compétence. C'est quelqu'un qui se méfie et qui n'accorde sa vraie confiance qu'à ceux qui lui font allégeance. Tant que ses collaborateurs ne le contrarient pas, ils peuvent rester aussi longtemps qu'ils veulent à leur poste". En deux ans, le président Sambi n'a fait aucun remaniement gouverne-

# Diplomatie : les incertitudes de la nouvelle

**A** LA QUESTION : "DANS QUEL PAYS ÉTRANGER VOUS RENDREZ-VOUS EN PREMIER SI VOUS ÊTES ÉLU ?" la réponse du candidat Sambi était claire en janvier 2006 : "Le premier qui m'accordera du matériel et des ingénieurs en construction" avait-il déclaré quelques semaines avant le premier tour de la présidentielle<sup>1</sup>. A peine élu Président de l'Union des Comores, Sambi confirme ses propos en rendant visite au prince d'Arabie Saoudite. Il ne s'est pas trompé dans le choix de la personne et du lieu, puisqu'il obtient alors du chef du royaume les moyens d'acquérir le matériel de construction nécessaire à son projet Habitat. Riyad lui fournira en bonus du personnel technique pour la fabrication des briques en terre cuite.

Lors de sa visite en Libye, Sambi débloquera l'acheminement sur Moroni de plusieurs tonnes de bitume pour la réfection des routes. La générosité du "frère" Mouammar Kadhafi sera surtout décisive pour convaincre son allié soudanais de mobiliser ses troupes en vue du débarquement du 25 mars sur Ndzuani - dont une partie est maintenue sur place pour assurer la sécurité de l'île. Tripoli a également mis la main à la poche pour apporter l'appui logistique aux troupes de la coalition en assurant leur transport jusqu'à Moroni.

Autre déplacement qui s'annonce fructueux : celui que Sambi effectue depuis mercredi 11 juin en Iran. Le président

comorien devrait y confirmer un contrat d'approvisionnement en pétrole brut promis par l'Iran à un prix préférentiel. Une faveur qui n'est donnée qu'aux amis... Le contrat a été négocié par le directeur des Hydrocarbures après la dénonciation en avril dernier de ses relations commerciales avec le géant français Total.

## Nouveau positionnement de la diplomatie dans l'ensemble géopolitique musulman

Une rupture avec l'ancienne puissance coloniale de plus qui vient rappeler l'avertissement donné par l'ancienne secrétaire d'Etat française à la Coopération, Brigitte Girardin, lors de sa dernière visite à Moroni en 2006. Elle avait alors fait observer que "les intérêts de la France [n'étaient] pas préservés aux Comores". Une réaction qui faisait suite à la décision du gouvernement comorien de ne pas renouveler à l'entreprise française Comaco la concession de la manutention des ports comoriens, lui préférant une société arabe du Golfe (lire p.9). L'avertissement de Brigitte Girardin n'eut que peu d'effets.

En pleine tourmente anjouanaise -une crise qui relança la polémique sur le jeu ambigu prêté à Paris dans la politique

comorienne- Sambi réédite sa position : "La France est un pays ami, pas un pays frère. Elle défend ses intérêts, nous devons défendre les nôtres". Il est là dans la ligne diplomatique qu'il avait défendue lors de sa campagne électorale. "En tant que pays indépendant, nous devrons diversifier notre coopération", avait-il dit avant son élection. Sambi, n'avait cependant pas fait mystère de ses préférences : "Il y a des pays musulmans non arabes avec lesquels nous avons le devoir et l'intérêt de coopérer". Il citait alors l'Indonésie, la Malaisie, la Turquie...

Cette diplomatie décomplexée inquiète certains milieux politiques, qui craignent le prélude d'un tournant dans l'histoire du pays, qui négligeraient les alliés traditionnels. La différenciation entre "pays amis" et "pays frères", qui n'avait jamais été mise en avant aussi ouvertement par les prédécesseurs de Sambi, révèle un nouveau positionnement de la diplomatie comorienne dans l'ensemble géopolitique musulman (arabe ou non arabe).

**C**ERTES, LE CONTEXTE DE CETTE DÉCLARATION -QUELQUES JOURS après le débarquement à Ndzuani, et alors que Sambi n'avait plus posé le pied sur le sol anjouanais depuis plus d'un an -est particulier et ne prédisposait pas à des prises de position sereines. N'empêche, le président détenait là une opportunité inespérée de clarifier les relations entre son pays et l'ancienne puissance administrative. Pour une fois, un chef d'Etat

disposait sur ce dossier sensible du soutien unanime de sa population et de la classe politique, toutes tendances confondues. Les conditions étaient favorables à une mise à plat des relations avec la France, dont le rôle historique dans l'archipel, la position stratégique dans la région et les intérêts avoués et non avoués aux Comores, en font un partenaire incontournable. Cette clarification semblait d'autant plus indispensable que Sambi éprouvait lui-même le besoin de dissiper ce qu'il a toujours considéré comme des malentendus entretenus par certains milieux français, qui le soupçonnent d'être en connivence avec les Mollahs iraniens.

"Quand les enjeux sont importants, Sambi sait être souple. Il n'est pas suicidaire à ce point. Lorsqu'il s'est rendu pour la première fois en Libye, il est quand même passé par Paris avant" fait remarquer un connaisseur du jeu diplomatique. Sur la question brûlante de Maore, le chef de l'Etat a fait sienne la prudence de ses prédécesseurs. Il n'a pas pris le risque de désavouer la France et de poursuivre la voie engagée après le débarquement lorsqu'il avait interdit les reconduites à la frontière, préférant affronter sa propre opinion nationale et la classe politique qui, pour une fois unanime, exigeait plus de fermeté sur ce dossier. L'Assemblée de l'Union a même qualifié l'accord conclu le 5 juin à Paris dans le cadre du Groupe de travail de haut niveau (GTHN) de "trahison nationale".

Ce n'est pas la première fois que le président mettait de l'eau dans son vin. En novembre 2007, en route vers New York où il devait participer à l'Assemblée générale annuelle des Nations unies, "il a changé des passages de son discours sur Mayotte en échange d'une invitation à l'Elysée du président français Nicolas Sarkozy" confie un proche.

**P**OURQUOI SOUFFLE-T-IL AINSI LE CHAUD ET LE FROID ? Est-il à la recherche d'un équilibre entre les exigences géostratégiques et ses propres affinités politico-idéologiques ? Le dénouement - pour l'heure heureux- de la crise anjouanaise a fait, un temps, taire les critiques de ses détracteurs, qui ont dû reconnaître la puissance de son réseau d'amitiés dans le monde arabe. La mobilisation de plus de 1.500 soldats pour le débarquement du 25 mars, dans le contexte tendu du continent africain, relève de l'exploit diplomatique. "Je ne suis pas riche mais j'ai des amis qui m'aideront" avait confié le candidat Sambi à la rédaction de Kashkazi qui cherchait, en janvier 2006, à connaître la provenance de ses moyens de campagne.

Doit-on voir dans le pari gagné du 25 mars, face aux réticences d'une puissance régionale comme l'Afrique du Sud, la preuve de la fidélité de ses "amis" ? Ce qui est sûr, c'est que si l'on admet que l'argent est le nerf de la guerre, quelqu'un a bien assumé le coût non révélé -et certainement exorbitant- du débarquement. L'Etat a

# ou le spectre des régimes arabes

mental. Le seul changement notoire fut celui, récent, du secrétaire général du gouvernement, coupable de n'avoir pas suivi le choix de Sambi dans la prochaine élection présidentielle anjouanaise<sup>2</sup>.

Il en va de même avec les dirigeants politiques élus. Les liens sont distendus entre Sambi et les chefs des exécutifs des îles. Le président de Ngazidja, qui fut son premier directeur de cabinet à la présidence -et qui est un ancien ami- ne cesse de le critiquer. A Mwali, Mohamed Ali Saïd, qui doit en partie son élection grâce au soutien de Sambi, s'en méfie comme de la peste. Quant à l'Assemblée de l'Union, elle n'a jamais réussi à se faire entendre, ses responsables reprochant à plusieurs reprises au chef de l'Etat l'absence de consultations sur les grands dossiers touchant à la nation -dont le débarquement à Ndzuani.

La récente polémique sur la question de Maore, qui a poussé les députés de l'Union à descendre dans la rue pour faire entendre leur opposition aux conditions de la visite de la délégation ministérielle française en mai dernier<sup>3</sup>, est révélatrice de la distance qui sépare les deux institutions. Le grand nombre d'arrêts de la Cour constitutionnelle rejettant des décisions prises par le chef de l'Etat ou par le gouvernement, traduit aussi le peu de cas que fait le président des lois en vigueur. Dernier exemple en date :

le 2 juin, la Cour constitutionnelle a rejeté pour cause d'illégalité un décret du président Sambi nommant un magistrat du siège à Mwali sans en avoir préalablement discuté avec le chef de l'exécutif insulaire.

Ces nombreuses sources de conflits s'inscrivent dans la difficulté du chef de l'Etat à assumer la contradiction. Dans son discours à l'occasion du deuxième anniversaire de son accession à Beit Salam, Sambi n'a pas caché son intention de sortir de l'impasse que représente pour lui le cadre institutionnel actuel. "Je vous pose la question. Qu'est-ce qu'on fait de quatre entités ? Je vous demande de réfléchir" a

lancé le président. Si le sujet mérite débat, la manière dont il l'a amorcé est équivoque. En focalisant un sujet hautement politique sur son seul aspect pécuniaire, il donne l'impression de ne pas s'opposer à l'éclatement du pouvoir de l'Etat qu'incarne ce schéma institutionnel, alors qu'il est foncièrement contre.

Mais encore une fois, c'est au peuple que s'adressait le président le 25 mai -pas aux politiques. Un peuple qui comprend sans doute plus facilement le langage de l'argent que celui des méandres juridiques. "A-t-on de l'argent dans ce pays ? Même si c'est peu, on en a. Ce

sont vos taxes. C'est vous les citoyens qui les payez" a expliqué Sambi en "bon" pédagogue. De l'argent qui sert seulement à payer les salaires. "Les salaires qui m'embêtent, ce sont les salaires politiques des instances de l'Etat parce qu'on ne voit pas la rentabilité de ces gens-là" a-t-il asséné. L'équation étant bien posée, la solution coule de source. "On sent qu'il monte le peuple contre les classes politiques qui [selon lui] dilapideraient les fonds de l'Etat", relève un observateur. En "bon" Guide...

Kamal'Eddine Saindou

<sup>1</sup> Sur Soilihi, lire Kashkazi n°1, août 2005, et n°72, mai 2008 (disponibles sur www.kashkazi.com)

<sup>2</sup> Alors que Sambi soutient Toybou, Antoy Abdou et son parti ont décidé de soutenir Djaaafari.

<sup>3</sup> Quelques heures avant la visite des secrétaires d'Etat français à l'Outremer, M. Jégo, et à la Coopération, M. Joyandet, plusieurs députés de l'Assemblée de l'Union ont manifesté contre la venue du "ministre des Colonies" à Moroni, accusant Sambi de capituler sur la question de Maore en "bradant" l'île contre des accords de coopération.



Au centre, Ahmed Abdallah Sambi, lors de la campagne électorale de 2006, à Mutsamudu.

## donne

supporté une partie de la facture et les "amis" ont payé la différence. Parmi ces "amis", l'énigmatique patron de Treize Radjab. Présent dans tous les segments des activités commerciales du pays, l'armateur indien a été d'un grand soutien dans cette opération. Certains le soupçonnent "de gérer les affaires du président". Seule certitude, il est très proche de Sambi, qu'il a connu après des déboires avec des pontes du précédent régime Azali.

"J'ai déjà dit que je ne vais pas instaurer un régime islamiste [aux Comores]."

nourriture et des vêtements. Plus discrète encore -et intriguante-, la présence de cadres militaires iraniens au sein de la sécurité présidentielle...

Politiquement, la Libye a trouvé en Sambi un allié non négligeable dans sa lutte contre l'Afrique du Sud et le Nigéria pour prendre le leadership du continent africain. Les choses sont cependant moins claires avec l'Iran. Mais jusqu'où ces pays continueront-ils à épauler un président qui finit son mandat dans deux ans et qui ne peut pas le renouveler ? Qui d'autre que lui sera capable de garantir la pérennisation des intérêts économiques de ces investisseurs arabes ? Personne, visiblement, ce qui inquiète les "pays amis".

Sambi s'est toujours défendu d'être un islamiste - "Il y a une différence entre ce que je pense moi personnellement, ce que j'aurais souhaité dans l'idéal qui est le mien, et les

engagements que j'ai tenus devant les électeurs. J'ai déjà dit que je ne vais pas instaurer un régime islamiste" déclarait-il en avril 2006<sup>2</sup>. Deux ans après, le ministre des Affaires islamiques de son gouvernement sort un arrêté interdisant "le port en public de tous effets vestimentaires laissant apparaître les parties intimes du corps ou dont la vue choque la pudeur" et fait arrêter les personnes dont les habits sont jugés indélicats. Des dispositions sont prises dans les aéroports pour fournir des voiles aux vacancières qui seraient non averties. D'autres arrêtés sur l'interdiction de la consommation d'alcool et sur le gel de certaines activités aux heures de prières sont en chantier au ministère des Affaires islamiques, alors que les bals de jeunes sont d'ores et déjà

prohibis. Début juin, les ulémas comoriens se sont élevés "contre toute tentative de détourner le pays de son rite initial". Il reprochent au président -qu'ils disent avoir toujours soutenu jusqu'à présent- de favoriser la propagation du chiisme, "alors que les Comoriens sont traditionnellement de rite sunnite". Cité par l'agence APA, Soidik Mbanpandza s'inquiète "de l'installation de nombreux Iraniens à Moroni", y voyant "le risque de poussée du courant chiite dans les îles".

Kamal'Eddine Saindou

<sup>1</sup> Kashkazi n°27, février 2006

<sup>2</sup> Kashkazi n°37, avril 2006

PUS DISCRET, L'IRAN GÈRE DEPUIS QUELQUES SEMAINES LA CLINIQUE privée la moins chère de Moroni. Installée dans un premier temps à Ndzuani, celle-ci a été transférée dans la capitale au moment fort de la crise. Le pays membre selon Washington de "l'Axe du Mal" s'implique également dans la formation des jeunes Comoriens, avec l'octroi récent de 50 bourses d'études à effectuer à Téhéran. La fondation Khomeiny a en outre un siège aux Comores, où elle aide les orphelins et les handicapés en leur distribuant de la



L'Université des Comores et  
l'Alliance franco-comorienne  
remercient tous ceux qui  
ont contribué au succès du  
Festival culturel "**O Mcezo**"  
et vous donnent rendez-vous  
l'année prochaine.

# Concession des ports : l'autre affaire qui divise les politiques

Qui d'Al Marwan ou d'ASC prendra la concession du port de Mutsamudu ? De la réponse à cette question dépendent non seulement la gestion du port de Moroni, mais aussi les relations avec les pays du Golfe. L'enjeu économique est aussi politique...

**MAVRIL** 2008. Le ministre des Finances du gouvernement de l'Union des Comores en visite à Ndzuani jette un pavé dans la mare en annonçant qu'il maintient "le statu quo au port de Mutsamudu (...) devenu un port de dimension régionale". Les propos inattendus de Mohamed Ali Soilih, dépêché sur l'île quelques jours après le débarquement pour prendre possession des entreprises publiques qui avaient été confisquées par le régime du colonel Bacar, ont fait l'effet d'une douche froide. Dans les bureaux du consortium Al Marwan Général Contracting et Gulfainer Company, à qui le gouvernement de l'Union a confié la concession des ports maritimes du pays sur la base d'un contrat signé le 11 septembre 2006, on crie au scandale.

Quelques jours plus tard, le ministre des Finances ne s'est pas contenté de vanter les performances du concurrent au consortium arabe, le groupe Spanfreight, qui opère au port de Mutsamudu depuis juin 2004. Interrogé par le journal *Al-Watwan* sur le sort du concessionnaire officiel Al Marwan, le ministre affirme que "le gouvernement se réserve le droit d'apprecier et de décider en fonction des intérêts des Comoriens", laissant ainsi planer le doute sur une possible dénonciation du contrat qui lie le gouvernement avec la société basée à Sharja (Emirats Arabes Unis). La réaction des dirigeants d'Al Marwan, qui attendaient depuis deux ans l'occasion de reprendre le port d'éclatement de Mutsamudu pour étendre leurs activités sur l'ensemble des ports de l'archipel, ne s'est pas faite attendre. Ils ont saisi dès le mois d'avril leur conseil à Moroni, M<sup>e</sup> Harimiya Kassim, pour dénoncer ce revirement du gouvernement qui laisse entrevoir son désengagement. Etabli pour une durée de cinq ans, le contrat de concession avec Al Marwan précise en effet dans ses "dispositions particulières" que "l'autorité concédante s'engage à céder les activités du port de

manutention, de magasinage et de logistique du port de Mutsamudu à ce concessionnaire le plus tôt possible et au plus tard après six mois d'exercice au port de Moroni". Près de deux ans après la signature de ce contrat, "Al Marwan s'était préparée à reprendre ses activités contractuelles à Mutsamudu" confie M<sup>e</sup> Harimiya, qui fait part des inquiétudes de son client sur "les vraies motivations de ce revirement".

**"La Spanfreight apporte une qualité de service qui n'a pas d'équivalent aux Comores."**

Certes, le gouvernement comorien n'a pas dénoncé officiellement le contrat qui lie le gouvernement avec la société basée à Sharja (Emirats Arabes Unis). La réaction des dirigeants d'Al Marwan, qui attendaient depuis deux ans l'occasion de reprendre le port d'éclatement de Mutsamudu pour étendre leurs activités sur l'ensemble des ports de l'archipel, ne s'est pas faite attendre. Ils ont saisi dès le mois d'avril leur conseil à Moroni, M<sup>e</sup> Harimiya Kassim, pour dénoncer ce revirement du gouvernement qui laisse entrevoir son désengagement. Etabli pour une durée de cinq ans, le contrat de concession avec Al Marwan précise en effet dans ses "dispositions particulières" que "l'autorité concédante s'engage à céder les activités du port de

Mutsamudu à ce concessionnaire kenyan au port de Mutsamudu. Le document, qui s'appuie sur le bilan 2007 d'ASC (Anjouan Stevedoring Company) et sur les entretiens effectués avec les responsables de la société, relève les performances du concessionnaire. Selon ce bilan, la société de manutention du port de Mutsamudu est le premier employeur sur l'île avec 311 salariés, et le plus gros contribuable. En 2007, elle a versé près de 50 millions KMF (100.000 euros) au Trésor de Ndzuani ; elle a en outre investi près de 2 millions de dollars US (1,26 million d'euro, 620 millions KMF) en équipements portuaires. Quant à UAFL, la filiale chargée des navires de la Spanfreight, elle aurait fait rentrer plus de 228 millions KMF (460.000 euros) de droits d'escale dans les caisses du Trésor.

Outre ces chiffres, le port de Mutsamudu a acquis une place stratégique dans la région sud-ouest de l'océan Indien, devenant "le principal port de transbordement de la sous-région" avec 55.000 mouvements de conteneurs traités en 2007, souligne cette étude. Les conclusions du rapport sont sans équivoque - "La Spanfreight au travers d'ASC, apporte une qualité de service au port de Mutsamudu qui n'a pas d'équivalent aux Comores" - et affichent une préférence nette en faveur du maintien d'ASC, "sous peine de porter gravement atteinte aux intérêts majeurs de l'Union des Comores".

Contre ce bilan, Al Marwan brandit le contrat de concession et n'exclue pas de saisir la justice si le gouvernement mettait à

exécution ses intentions. Anticipant sur cet aspect juridique du dossier, le rapport Bourhane souligne que le contrat de concession signé le 11 septembre 2006 par le ministère des Transports de l'Union a cédé "de façon exclusive et selon une procédure de gré à gré les services publics portuaires..." Il rappelle également l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui a annulé ce contrat à la suite d'une requête pour vice de procédure introduite par le gouvernement Elbak, alors président de Ngazidja. Sans doute pour faire bonne mesure, le rapport se presse d'indiquer des pistes de révision des imperfections du contrat et de promouvoir la signature d'"un nouveau contrat de concession [qui] devra être conclu et signé par les autorités de l'Union des Comores après consultation de l'île autonome d'Anjouan".

En attendant la fin du statu quo, c'est dans les couloirs des ministères que le bras de fer est engagé. "Je ne comprend pas qu'on puisse favoriser une société qui a soutenu le régime Bacar contre le gouvernement de l'Union" s'étonne le vice-président Idi Nadhoim, signataire au nom du gouvernement du contrat avec la société Al Marwan, et qui s'était déjà démarqué d'une partie du gouvernement dans l'affaire Bic/Nicom<sup>1</sup>. Au ministère des Finances, d'où est partie la discorde, l'argument économique passe avant toute autre considération. Quant au gouvernement de l'île de Ngazidja, il a dénoncé au cours d'une conférence de presse le 6 juin "la volte face de l'Etat" alors que l'introduction d'Al Marwan à Mutsamudu "a été prévu dans le partenariat"<sup>2</sup>.

Au-delà des joutes politiques et du feuilleton juridique que pourrait déclencher un revirement du gouvernement Sambi sur ce dossier, les craintes portent sur ses répercussions diplomatiques. Le gouvernement de Ngazidja a attiré l'attention du pouvoir central sur "les risques d'affecter négativement les relations entre les Comores et Sharja", dont l'émir, très proche de Moroni, s'est illustré ces dernières années en finançant plusieurs projets à Ngazidja. Son opérateur portuaire, Al Marwan, appartient également à un consortium avec le géant Gulfainer Company, tous les deux engagés dans l'aventure comorienne du transport maritime. Certes, ce consortium n'a pas le même volume d'activité régionale que Spanfreight, qui a tissé sa toile depuis plusieurs années, mais il fait partie des leaders au niveau mondial. Les pays du Golfe se trouvent également en première ligne des projets de développement aux Comores et se préparent à jouer un rôle déterminant dans la mobilisation des fonds lors de la prochaine conférence des bailleurs de fonds arabes pour les Comores. Autant d'enjeux qui expliquent sans doute les hésitations du gouvernement de l'Union à trancher sur ce dossier.

Kamal'Eddine Saindou

<sup>1</sup> Ali Bourhane est décédé des suites d'un infarctus, à Paris le 3 juin.

<sup>2</sup> Lire Kashkazi n°66, septembre 2007

<sup>3</sup> Pour l'heure, seuls les opérateurs économiques ne se sont pas prononcés publiquement sur un dossier qui les concerne au premier plan.



Devant le port de Mutsamudu. Aux premières loges, le bâtiment de droite accueille les bureaux d'ASC.

# Polices des îles : le spectre

Le pouvoir central de l'Union des Comores a dépouillé la police avant de la transférer aux exécutifs insulaires, qui gèrent l'héritage selon les désiderata de chacun...

Enquête sur une négligence périlleuse.

**L**A police comorienne est à l'image du Commissariat principal de Moroni. Une ruine. Les murs en pierres de ce bâtiment qui date de la période coloniale résistent encore, mais le temps a eu raison des aménagements intérieurs. Le plafond est rongé par les termites et la toiture en tôles ondulées, a largement dépassé sa durée de vie. A l'intérieur, des salles dépourvues d'éclairage, des registres rongés par l'humidité qui pourrissent sur des étagères chancelantes. A l'entrée de la principale salle, un policier en tenue civile assis devant une tablette métallique, enregistre une déposition avec une machine à écrire des années trente. L'audition est en permanence perturbée par le va et vient des agents, obligés de traverser cette salle qui sert de couloir donnant sur les autres pièces. Dans la cour, assis au pied des arbres qui offrent les seuls espaces d'accueil, des plaignants s'impaticient. Une femme victime de vol crie sa rage devant un policier qui tente tant bien que mal de la rassurer.

*"Cela fait trois jours que je me présente ici pour demander qu'on arrête le voleur"* s'emporte la jeune dame. *"Nous n'avons pas les moyens de nous déplacer jusqu'à son quartier"* réagit pour sa part l'agent désespéré. Finalement, c'est la plaignante qui paiera de sa poche les frais de taxi aux deux fonctionnaires désignés par le Commissaire pour partir à la recherche de l'auteur du cambriolage. *"Pour être servi, le mieux est de se présenter au commissariat avec sa propre voiture"* conseille un officier. Pour être protégé aux Comores, il faut être véhiculé...

Parent pauvre des départements administratifs, la police ne dispose pas de moyens de déplacement. *"Nous avons affecté un 4x4 que nous avons acheté 12 millions de francs [24.000 euros]"*, indique le ministre de l'Intérieur de l'île. A Ngazidja, un tout terrain estampillé "police" fait quelques apparitions sur les routes. Douze motos achetées par le gouvernement ont été présentées au

public en grande pompe. Mais c'est toujours *"en stop ou en taxi que les agents de la Brigade routière se rendent à leur poste de travail chaque matin"* fait remarquer un officier. *"Nous n'avons pas honte de demander de l'aide aux citoyens"* lance Ahamada Mohamed. Pour ce commissaire rompu aux dures réalités du service, *"sans cette implication des administrés pour faire avancer leurs dossiers, la police serait incapable d'assurer ses missions"*. Pas la moindre photocopieuse pour dupliquer un Procès-verbal ou une convocation à la direction générale de la police à Ngazidja. A l'ère de l'informatique, le principal commissariat de la capitale ignore l'ordinateur.

**"Pour être servi, le mieux est de se présenter au commissariat avec sa propre voiture."**

Mal équipée, la police est surtout mal habillée et mal chaussée. La diversité des uniformes que portent les agents (vert olive ou ensemble bleu) n'est pas synonyme d'abondance. Bien au contraire. Elle est la preuve de la misère de ceux qui ont en charge d'assurer la paix civile et la sécurité de toute une population. Avec un seul uniforme par policier et par an dans les meilleurs des cas, des agents n'hésitent pas à ponc-

tionner sur leurs maigres salaires *"pour s'acheter une chemise de rechange dans les friperies"*, observe Ahamada Mohamed. *"Il arrive qu'ils se paient même le béret chez des marchands malgaches"*, ajoute le Commissaire de la direction générale de la police de Ngazidja.

Face à une armée nationale chouchoutée par les régimes pour assurer leur survie et une gendarmerie qui dispose des moyens matériels et militaires pour remplir ses missions de police judiciaire et de la brigade routière, la police est reléguée à un rang d'accessoire. Elle est perçue par les gouvernements comme un réseau d'enquêteurs et d'agents de renseignements dont ils peuvent de temps en temps solliciter les services pour espionner leurs opposants. Un rôle d'hommes de main à qui l'on accorde, en contrepartie des services rendus, quelques subsides. Cette relation de soumission que les chefs de la police ont tissée avec les pouvoirs politiques, conforte la réputation d'une police "corrompue" dans l'opinion.

*"Lorsque des policiers se font prendre en stop pour chacun de leur déplacement, faut-il s'étonner après qu'ils soient tentés de rendre de petits services ? Comment peut-on nous reprocher de ne pas contrôler le travail de nos agents sur le terrain lorsque la direction ne dispose pas de moyens pour se déplacer ?"* s'interroge Sarata Mohamed, l'une des premières femmes officiers de la police comorienne. Cette marginalisation s'est accentuée depuis que le pouvoir central a

décidé de dépouiller la police de toute capacité opérationnelle dans la perspective de son transfert vers les exécutifs insulaires.

En 2001, le régime du président Azali avait mis en place *"une véritable stratégie de débauchage des meilleurs éléments de la police"*, est persuadé un commissaire. Une partie des 45 jeunes officiers formés par la Libye et qui ont rejoint la police de Ngazidja en 2001, se trouve ainsi enrôlée dans l'armée ou à la gendarmerie. Une défection certes liée aux mauvaises conditions de travail de la police, mais qui a été encouragée et soutenue par le gouvernement de l'Union. Si le débauchage de ces jeunes recrues traduit, selon certains cadres de la police, la méfiance des autorités de l'époque envers les officiers formés en Libye, ceux-ci n'étaient pas les seuls à intéresser les autorités de l'Union. Les vieux routiers de la police locale ont été également poussés à déserter les commissariats. On les retrouve tous en effet à la Direction nationale de la sûreté du territoire (DNST).

Crée en 2002 pour piloter la nouvelle politique nationale de sûreté après le transfert de la sécurité intérieure aux îles, la DNST s'est vue attribuée toutes les missions d'une police administrative. Chargée de la police aux frontières, des renseignements généraux, de l'établissement des passeports, des cartes d'identité et de la délivrance des visas, elle est équipée de moyens à faire rougir les hommes affectés

au service des îles, et ont à charge la police judiciaire et la brigade routière. *"Il n'y a pas deux polices dans un pays"* lance avec une dose d'ironie Sarata Mahmoud à propos de la DNST qui relève effectivement du ministère de la Défense, tout en assumant les missions dévolues à la police.

**"Les autorités ont toujours été réticentes à donner les moyens de former les nouvelles recrues."**

Les îles qui réclamaient à cor et à cri l'attribution de leurs compétences héritent finalement d'une coquille vide. Amputée de ses éléments les plus expérimentés à un moment où ils en avaient le plus grand besoin pour assurer leur mission de sécurité, les gouvernements insulaires se trouvent avec des effectifs réduits et un encadrement insuffisant. Pour pallier à ces lacunes et relever le défi de la sécurité intérieure qui lui revenait dorénavant, le gouvernement de l'ex-président Elbak a choisi la mauvaise stratégie. Au lieu d'engager une structuration du service et de se doter des moyens indispensables à son fonctionnement, il a choisi d'abord de combler l'écart des effectifs laissé par ceux qui ont rejoint les forces de l'Union.



Un membre des Forces de gendarmerie anjouanaises (FGA), avant la chute du régime Bacar, en mars. (AFP)

# des “soldats” négligés

En 2005, l'île de Ngazidja lance une campagne de recrutement qui ne tient aucun compte des critères professionnels. "Chaque ministre a envoyé ses partisans et l'on s'est retrouvé avec des gavroches, des délinquants" regrette un cadre de la police qui a choisi de garder l'anonymat. "C'est à ce moment là que le niveau a baissé" souligne le capitaine Radhya Mbaraka, présidente de l'Amicale de la police. L'encadrement s'est trouvé lié à ce choix politique et ne pouvait pas sanctionner les bavures qui se multipliaient. Cette absence d'autorité des chefs a nourri le laxisme et l'impunité qui caractérisent la police comorienne. Les citoyens dénoncent d'ailleurs "une police d'illettrés qui ne savent même pas rédiger un procès-verbal". Une réalité que révèle le ministre de l'Intérieur du gouvernement de Ngazidja lors de cette enquête. "On a remarqué qu'il y a malheureusement plus de 90% d'illettrés dans la police. Mais si nos hommes sont illettrés, ils peuvent être recyclés ou être affectés à d'autres postes qui demandent de la force." "Même dans la gendarmerie, il y a des hommes qui n'ont aucune formation" continue-t-il.

"On a remarqué qu'il y a malheureusement plus de 90% d'illettrés dans la police."

"Le problème c'est que les autorités ont toujours été réticentes à donner les moyens de former les nouvelles recrues. Ce qui aurait permis d'atténuer les effets pervers" dénonce le commissaire Kader. De son côté, la présidente de l'Amicale de la police observe que "les politiques ont l'air d'oublier que la police assure des missions administratives et qu'elle doit savoir rédiger et faire des synthèses". S'il est impératif, selon Mme Radhya, de donner aux agents une formation de base, "les cadres aussi ont droit à des recyclages et à des possibilités de spécialisation. Or depuis que je suis à la police [en 2001, ndlr], un seul collègue a bénéficié d'une formation" révèle-t-elle. A l'entendre, ce ne sont pas les opportunités qui manquent, mais une mauvaise volonté de la part de la DNST de répartir les bourses de manière à en faire bénéficier tous les policiers.

Dans les couloirs de la police de Ngazidja, la grogne est à fleur de peau. Les cadres, pour la plupart des jeunes formés dans les académies de police, cachent mal leur exaspération. "Si j'ai fait une formation de policier c'est parce que je voulais faire ce métier. Il n'y a pas de raison qu'on ne me donne pas les moyens d'exercer dans mon pays" lance le capitaine Nassuf. Victime lui-même d'agressions dans l'exercice de ses fonctions, le jeune officier de police interpelle les autorités sur la protection des policiers. "Avant de protéger le public, le policier se protège lui-même" dit-il. Alors que les fonctionnaires de police des îles sont

appelés de plus en plus à intervenir sur le terrain, la question de leur protection se pose avec acuité. Au début de ce mois, une équipe de policiers de Ngazidja qui devait procéder à l'arrestation d'un faussaire de billets de banque au nord de l'île, a été prise à partie par les villageois. Sans aucune disposition de défense, les policiers ont pris la fuite. Le véhicule qui leur a été confié par leur hiérarchie pour mener l'intervention a été saccagé par les agresseurs. Ce n'est pas la première fois que ces hommes étaient pris à partie. "Régulièrement, ils sont l'objet d'agressions notamment dans les brigades éloignées de la capitale" précise le commissaire Ahamada.

Devant les inquiétudes qu'expriment ses agents, le ministre de l'Intérieur de Ngazidja avance la nécessité d'armer les fonctionnaires de police. "On n'a jamais demandé des armes de guerre. Seulement des lance-grenades et des armes individuelles" explique-t-il. Faute d'un syndicat, c'est autour d'une Amicale que les policiers de Ngazidja se sont organisés pour soulever leurs difficultés et interroger leur hiérarchie. "C'est la première fois que nous avons une structure pour défendre nos intérêts. Ce cadre permet aussi de poser la nécessité de respecter les règles professionnelles, en matière de recrutement par exemple", explique la présidente de l'association.

L'Amicale vient de monter une mutuelle de la police qui dispose depuis moins d'un mois d'une structure de santé au sein de la direction générale. L'action de l'Amicale commence à produire des effets. "Nous travaillons sur un projet d'une école de formation sur place" fait savoir le ministre de l'Intérieur de l'île, répondant ainsi à l'une des revendications de l'association. Mais les deux parties ne sont pas toujours sur la même longueur d'ondes concernant les priorités. Alors que le ministre de l'Intérieur de Ngazidja se propose de "demander au gouvernement de l'île d'accepter le recrutement des jeunes de bac et plus" en précisant son souhait de voir des jeunes diplômés en Droit et en Economie intégrer les rangs de la police, les cadres estiment que les priorités sont ailleurs. "Les effectifs actuels -près de 300 hommes et 70 cadres- sont suffisants. Nous sommes plutôt confrontés à des problèmes techniques et matériels" souligne Sarata Mahamoud.

La commissaire divisionnaire est encore plus exigeante. "Il est temps de régler les problèmes administratifs de la police comorienne. On ne nous a jamais autorisés à être un corps autonome. La police n'a pas de statut particulier, donc pas de garanties. Alors que la gendarmerie a son statut. Le texte élaboré pour la police à l'époque de la police fédéral [dans les années 80, ndlr] n'a jamais été signé par le président de la République" fait-elle savoir.

Autre preuve de la marginalisation de la police, l'absence de statut conduit les îles à arbitrer les questions de la sécurité intérieure selon leurs propres règles. A Mwali, le ministre de l'Intérieur,

Abdourahmae Ben cheikh Achirafi, affirme que "l'île va recruter des jeunes qui ont au moins le niveau 3<sup>e</sup> jusqu'au Bac+. Il y aura un test et puis une formation de trois mois à Voidjou [centre de

"On peut dépasser les clivages politiques parce que nous sommes là pour la sécurité de la population."

formation de la gendarmerie, ndlr]. Après quoi les meilleurs seront sélectionnés et envoyés à l'extérieur notamment aux Etats-Unis et au Maroc, où ils bénéficieront d'une formation" dit-il. Au nom de l'autonomie, chaque île y va de sa propre conception et fait de la police un corps à géométrie variable, sans que cela n'émeuve officiellement la

Direction nationale de la sûreté du territoire, censée concevoir les grandes orientations que devraient appliquer les exécutifs insulaires.

Conséquence de cette confusion : les différents corps se marchent sur les pieds. "Il nous arrive d'engager une enquête et de se rendre compte par la suite que la gendarmerie est aussi sur la même affaire" fait remarquer un policier. Une situation qui peut générer des conflits entre les différents services chargés de la sécurité, même si les professionnels parlent d'une "bonne coopération" sur le terrain entre la police et la gendarmerie, notamment à l'occasion des manifestations.

Cependant, tant que subsisteront ces discriminations entre les différentes forces, les risques de dérives ne sont pas exclus. "Je ne peux pas accepter qu'on me traite comme un étranger sous prétexte que je suis affecté au service de la sécurité intérieure et que mon collègue de même formation soit traité différemment parce qu'il travaille au niveau fédéral",

lâche, colère, un policier de Ngazidja. Une situation explosive qui pourrait briser l'esprit républicain des forces de sécurité au profit d'une mentalité de miliciens, comme ce fut le cas à Ndzuani où les Forces de gendarmerie anjouanaises (FGA) se sont mis au service d'un régime<sup>1</sup> et n'ont pas hésité à défier l'Etat.

"Nous les policiers, on peut dépasser les clivages politiques parce que nous sommes là pour la sécurité de la population." L'auteur de cette déclaration fait partie des rares cadres de la police à croire qu'il a une carrière à défendre. D'autres n'ont plus la même motivation. "Je n'ai pas quitté la police par opportunisme, mais parce j'ai compris que les autorités politiques ne voulaient pas d'une police qui fonctionne normalement" confie un ex-officier qui a jeté l'éponge en 2007.

Kamal'Eddine Saindou

<sup>1</sup> Lire Kashkazi n°69, février 2008, et n°70, mars 2008, disponibles sur www.kashkazi.com

PUBLICITÉ



## Vous êtes bachelier ou en quête d'une formation supérieure.

Shobhit University vous offre la possibilité de poursuivre des études universitaires aux niveaux (BAC +2, BAC +3, BAC +5) en Inde (New Delhi) dès la rentrée prochaine dans plusieurs disciplines :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Management en ressources humaines</li><li>➤ Bioinformatique</li><li>➤ Biotechnologie</li><li>➤ Informatique</li><li>➤ Communication</li><li>➤ Journalisme</li><li>➤ Mathématiques</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Marketing</li><li>➤ Finance</li><li>➤ Commerce international</li><li>➤ Technologie de l'information</li><li>➤ Entreprenariat</li><li>➤ Pharmacie</li><li>➤ ..., etc</li></ul> |
|---|---|

Pour faciliter l'accueil des étudiants étrangers, Shobhit University assure dans ses campus les services sociaux universitaires (restauration, logements) et offre des cours gratuits pour l'apprentissage de l'Anglais dans les 9 premiers mois.

Pour toute informations sur les conditions d'inscription et d'études renseignez-vous à

Sarah.Com. Mamadaly Sabir, Moroni, Union des Comores  
Tel: 00 269 73 21 29 / GSM: 00 269 33 44 54 (heures ouvrables)

# Coopération régionale : la nouvelle

Si pendant des années, la coopération régionale est passée au second plan des priorités des responsables mahorais, elle fait aujourd'hui l'unanimité. Les élus voient dans cette manne financière un bon moyen de faire accepter aux voisins leur appartenance à la France.

**L**E "département" n'a plus le monopole de la dialectique politique à Maore. Un autre mot l'accompagne depuis l'élection à la tête de la collectivité départementale d'Ahmed Attoumani Douchina : il s'agit de la "coopération". Si le président du Conseil général semble n'être qu'un pion dans l'échiquier politique dessiné par Zoubert Adinani en vue d'ériger Maore en département et région d'outremer (lire ci-dessous), il se console en défendant une de ses ambitions qui ne date pas d'hier et qu'il avait tenu à évoquer dès sa prise de fonction : ancrer Maore dans son ensemble régional.

Plus ouvert que de nombreux autres élus, Ahmed Attoumani Douchina ne cesse, depuis son élection, de prôner la coopération décentralisée. Il a notamment profité, mi-mai, de la Conférence sur la coopération régionale dans l'océan Indien, organisée pour la première fois à Maore, et de la Semaine des rencontres de la fran-

cophonie, qui ont réuni des élèves malgaches et comoriens à Mamoudzou, pour dévoiler ce qui, selon lui, représente le deuxième enjeu de son mandat, après l'obtention du statut de département et région d'outremer (DROM). Une fois département, Maore pourra "entamer une nouvelle politique de coopération avec ses voisins, plus particulièrement les Comores", a-t-il lancé le 13 mai. Le lendemain, il parlait devant les ambassadeurs français de la région d'une "priorité" liée à l'évolution statutaire de Maore. "Nous devons multiplier [les coopérations géographiquement ciblées], en particulier avec des régions des trois îles comoriennes et du Mozambique", ajoutait-il.

Cette volonté s'est concrétisée quelques jours plus tard lorsque le président du Conseil général et le chef de la région de Diana (située au nord de Madagascar), Anjara Manantsara, ont signé une convention de "partenariat économique, culturel et

de bonne gouvernance". "C'est une lettre d'intentions", a expliqué le 16 mai Mme Manantsara, selon laquelle "une délégation mahoraise viendra prochainement à Diego Suarez, une fois que cette convention aura été délibérée par les élus du Conseil général". Cette convention prévoit des projets de coopération dans le social, l'agriculture, la culture et l'éducation entre les deux régions. "Nous pourrions échanger des professeurs pour assurer la formation ou mettre à disposition un terrain agricole à Diana dont une partie de la production serait exportée à Mayotte", a notamment proposé Mme Manantsara<sup>1</sup>.

Ambitieux, Ahmed Attoumani Douchina escompte également faire intégrer son île dans la Commission océan Indien (COI), d'où elle est exclue depuis la création de cette structure. "C'est un de ses objectifs", confirme un proche collaborateur. C'est entre autres dans cette optique qu'il s'est rendu, début juin, à Maurice. S'il y a rejoint les représentants sur place de la France et de l'Union européenne, et s'il y a rencontré le Premier ministre mauricien, Navin Ramgoolam, il espérait surtout évoquer avec le président de la COI, basé à Port-Louis, cette éventuelle intégration. Une rencontre qui ne s'est finalement pas faite<sup>2</sup>.

Cette nouvelle politique n'est cependant pas l'apanage du seul président du Conseil général. Début mai, le député de Maore, Abdoulatif Aly, nous affirmait au cours d'un entretien que "l'avenir économique de Mayotte passe par son intégration régionale". "Nous devons nous inspirer de la Réunion et des Antilles françaises, qui ont

compris depuis quelques années qu'elles ne pourront échapper à l'assistanat que par des échanges avec leurs voisins plus ou moins proches." Et d'ajouter : "Qui va investir aux Comores aujourd'hui ? Les Réunionnais ! Ce n'est pas normal !"

**"L'évolution statutaire va de pair avec la place que notre île doit prendre dans cette région."**

De passage à Maore les 14 et 15 mai, le nouveau secrétaire d'Etat à l'Outremer, Yves Jégo, a confirmé cette volonté. "Dans ce monde en mutations, face aux crises alimentaires, au défi énergétique, au changement des lieux de production vers des pays qui ne sont pas si éloignés de nous [l'Inde et la Chine, ndlr], nous devons réagir et agir" a-t-il asséné devant les ambassadeurs français de la région et des élus mahorais et réunionnais. Dans ce contexte, "la coopération régionale doit être un axe fort de la politique de l'outremer français". Il faut sinon en finir, du moins dépasser, selon lui, "les liens charnels" hérités du passé entre l'outremer et la métropole. "C'est une réalité qu'il ne faut pas nier" a-t-il dit en guise d'assurance aux élus mahorais, "mais il faut aussi savoir ouvrir nos économies vers notre environnement immédiat quand les enjeux de la mondialisation en offrent l'opportunité". Il en va, selon lui, "de la stabilité et la paix".

Cette "nouvelle donne ultramarine" décidée rue Oudinot (le siège du ministère de l'Outremer), répond à un constat : alors que la majorité des échanges commerciaux des départements d'outremer s'opère avec la métropole<sup>3</sup>, les économies de ces territoires sont exsangues - le chômage y reste supérieur à 20%. Une dépendance jugée "préoccupante" à Paris<sup>4</sup>, où l'on pense que l'avenir passe par une meilleure intégration régionale des pays ultramarins, et une limitation de la dépendance à la métropole.

# Conseil général : la tentative du retour au parti

**L**UI ASSURE QU'IL N'EST POUR RIEN DANS LA NOUVELLE CONFIGURATION POLITIQUE du Conseil général. Qu'il n'a fait que prendre le train en marche. "Ils m'ont mis au courant quelques jours avant le 16 mars de leur intention, que j'ai tout de suite appuyée", nous disait-il en avril dernier<sup>1</sup>, à propos des élus UMP et MDM de l'assemblée partisans d'un rapprochement des deux partis historiquement rivaux. Les faits démontrent cependant le contraire.

Homme discret qui avait quasiment disparu de la circulation ces dernières années -sauf dans les milieux religieux-, Zoubert Adinani, que l'on pensait voué à une retraite paisible dans sa demeure de Tsingoni, est devenu, depuis les élections du mois de mars, le grand manitou de la politique mahoraise. "C'est lui qui décide de tout. Au nom de qui ? de quoi ? Je ne sais pas, puisqu'il n'est élu nulle part", s'indignait en mai un des principaux élus de l'île. Un membre de l'opposition au Conseil général constatait pour sa part que "le vrai déceleur n'est pas Ahmed Attoumani Douchina, mais bien Zoubert Adinani".

Lors des tractations après le second tour des cantonales, c'est lui qui mène les

négociations (à son domicile), impose Ahmed Attoumani Douchina à la présidence, désigne les vice-présidents. "Il nous a dit qu'il fallait une alliance MDM-UMP et que le président devait être un membre de l'UMP pour être entendu par le gouvernement actuel à Paris", affirmait en avril<sup>1</sup> un des conseillers généraux présent à ses réunions. Le 20 mars, jour de l'élection du président de l'assemblée, son ombre plane dans l'hémicycle, tandis qu'il se range juste derrière les élus. Le 4 avril, jour de la fameuse intronisation traditionnelle d'Ahmed Attoumani Douchina<sup>2</sup>, il siège au premier rang aux côtés du préfet et du grand cadi. Deux jours plus tard, il mène la marche d'opposition aux émeutes du 27 mars et dit les prières sur la place du commandant Passot. Le 18 avril, jour du vote de la résolution demandant au gouvernement français l'organisation d'une consultation sur le statut de département, il est encore là. Le 1<sup>er</sup> mai enfin, lorsquela délégation menée par Douchina rentre d'un voyage de dix jours à Paris, c'est lui qui introduit le président devant la foule venue nombreuse acclamer "ses héros". Ce sera aussi lui qui clôturera la réunion.

Ce jour-là, l'un de ses plus proches conseillers, son frère Charif, m'explique

comment l'ancien député de Maore sous l'autonomie interne a ainsi pris la succession de Younoussa Bamana (décédé) et Marcel Henry (malade et contesté). "C'est moi qui suis allé le chercher", dit-il. "Quand j'ai entendu les propos du ministre qui a dit que Mayotte pouvait devenir département si les Mahorais le souhaitaient, je me suis dit que malgré ces déclarations, nous allons devoir nous battre pour l'obtenir, car depuis toujours il a fallu forcer la main à l'Etat". "Si on veut être département, on doit être unis", continue-t-il. "Or le seul domaine dans lequel les Mahorais ont un petit pouvoir, c'est en politique : nous sommes absents dans l'économie, et divisés au niveau social."

**L'idée est de revenir au "parti unique" comme au "bon vieux temps" du MPM hégémonique.**

Ce projet n'a rien à voir avec une autre ambition, portée par Ali Saïd Attoumani : le Congrès des Notables, qui réunirait dignitaires religieux, cadis et grandes familles dans une assemblée consultative<sup>2</sup>. Les deux ont cependant en commun de placer l'ancien maire de Tsingoni au centre de leur fonctionnement.

Pas besoin de créer de nouvelles structures, toutefois, pour jauger l'influence du

notable de Tsingoni. Celle-ci se fait déjà sentir au Conseil général. Alors qu'Ahmed Attoumani Douchina et son premier vice-président, M'hamadi Abdou, sont plus souvent à l'extérieur qu'à Maore depuis leur élection -le premier s'est déjà déplacé à Paris plusieurs fois, la Réunion, la Guadeloupe et Maurice ; le second est la plupart du temps en France-, nombreux sont les observateurs à s'interroger sur l'identité du vrai chef de la maison décentralisée. "N'allez pas chercher bien loin", affirme un membre de l'opposition, "c'est Zoubert". Un agent de la collectivité confirme : "Il a placé ses pions. Au cabinet du président, on retrouve sa fille. La secrétaire personnelle de Douchina est aussi de sa famille. Dans l'administration, son fils a obtenu un poste de DGA (Directeur général adjoint, ndlr)".

Outre ces relais, son influence est toute naturelle, sur Douchina, qui lui doit son élection -selon Charif Adinani, lui et son frère ont pensé à Douchina "trois mois avant les élections" pour la présidence-, comme sur M'hamadi Abdou, son "fils" en politique. Une situation qui exaspère des membres de la majorité, ainsi que d'autres responsables. En mai, le député Abdoulatif Aly ne cachait pas son irritation

# arme des départementalistes

Mais si les élus réunionnais ont bien compris cet enjeu depuis quelques années, qu'en pensent les élus mahorais ? s'est ouvertement interrogé Yves Jégo le 15 mai. "J'entends votre volonté de voir Mayotte devenir une RUP [Région ultra-péphérique de l'Union européenne, ndlr]. Mais une RUP pour quoi faire ? Dans quel objectif ? Dans quelles perspectives ? Voilà l'enjeu !" a-t-il lancé devant un parterre d'élus. Une manière de dévoiler ses doutes quant à leurs réelles intentions. Ceux-ci semblent en effet faire de la coopération non pas un moyen de se développer et de stabiliser la région, mais plutôt comme une arme pour faire accepter le choix des Mahorais de rester français.

En conclusion d'un discours sur la coopération prononcé le 13 mai, Ahmed Attoumani Douchina était très clair : "Pendant trop longtemps, Mayotte a été présentée comme faisant partie intégrante de la République des Comores, ce qui l'a empêché d'exprimer ses choix, de faire entendre sa voix en tant que territoire français. Désormais, il est temps que cette situation préjudiciable s'efface au bénéfice d'un essor social et culturel ; il est temps que Mayotte trouve enfin sa place dans l'océan Indien en toute légitimité ; il est temps que le choix [des Mahorais] soit pris en considération et respecté".

"Nous coopérons afin d'expliquer à nos voisins le choix politique de Mayotte dans ses liens avec la France", a confirmé M. Douchina le 14 mai, avant d'ajouter : "Je redis ici que Mayotte est tout à fait disposé à participer au plan d'action de la politique

*de co-développement en faveur de l'Union des Comores, source de l'immigration clandestine*". A une condition (affirmée la veille) : que les autorités de Moroni reconnaissent le choix des Mahorais.

**"Rien ne pourra se faire sans un total respect mutuel. Mayotte entend faire respecter son choix."**

Cette tactique a été explicitée le jour même par Soiderdine Madi, conseiller général d'Acoua membre de la majorité,

selon lequel "rien ne pourra se faire sans un total respect mutuel des différents intervenants". "Mayotte entend faire respecter son choix !" a-t-il rappelé à la Conférence sur la coopération régionale. Le sénateur Adrien Giraud lui a emboîté le pas en affirmant que "pour coopérer, il faut être deux". Selon ce dernier, l'enjeu de la coopération régionale est avant tout de "montrer au monde entier que si Mayotte est française, ce n'est pas parce que la France le veut, mais parce que les Mahorais le veulent<sup>5</sup>".

Après plus de trente ans (depuis 1974) de mise à l'écart par les pays de la région, dont aucun n'a officiellement reconnu son choix, Maore entame ainsi une nouvelle période : celle de l'acceptation, par ses voisins, de son appartenante à la France. Fatigués des lenteurs

diplomatiques, les élus mahorais -dont l'un des refrains préférés est de critiquer les tergiversations des diplomates français- perçoivent la coopération comme un moyen de s'imposer par eux-mêmes, sur la base d'un deal maintes fois éprouvé : l'argent contre la reconnaissance.

Dans l'entourage de M. Douchina, on ne cache d'ailleurs pas que si Moroni continue à revendiquer Maore, son action de coopération se tournera vers des pays plus "souples" comme Madagascar. "C'est en développant les partenariats que l'on gagnera nos voisins à notre cause", estime un proche collaborateur du président, selon lequel "c'est le meilleur moyen d'en finir avec l'isolement".

RC

<sup>1</sup> Il s'agit du deuxième accord de ce type signé entre le Conseil général de Maore et une région malgache. Le premier avait été contracté en 2006, sous la présidence de Oili, avec la région de Boeny (Mahajanga), au nord-est de Madagascar.

<sup>2</sup> Il semble que le Quai d'Orsay (ministère français des Affaires étrangères) l'ait appelé, lorsqu'il se trouvait à Maurice, pour lui demander de mettre un frein à ses ambitions.

<sup>3</sup> La Martinique importait en 2002 65% des marchandises depuis la France, la Réunion 63%, la Guadeloupe 59%, Maore 58%, la Guyane 56%, selon le "Rapport sur le projet de la loi-programme outremer de 2003".

<sup>4</sup> Lire le "Rapport sur le projet de la loi-programme outremer de 2003" sur www.ladocumentationfrancaise.fr

<sup>5</sup> Citation de M. Giraud lors d'une conférence de presse organisée le 6 mai à Mamoudzou.

## unique

tion quant à cette situation -"qui représente-t-il, à part lui-même ?" se demandait-il. Moins influents, de nombreux militants de l'UMP et du MDM qui ont du mal à avaler la pilule de la coalition, n'ont pas manqué, eux aussi, de faire savoir leur mécontentement. Le double échec des candidats de la majorité aux élections des présidents des deux principaux syndicats intercommunaux de l'île a démontré les limites d'un retour au parti unique.

TOUT AVAIT ÉTÉ RÉGLÉ LORS DES ACCORDS DE TSINGONI, qui avaient marqué la naissance de la coalition UMP/MDM. Ces tractations menées par Zoubert prévoyaient de donner la présidence du Sieam (Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Mayotte) à Maoulida Soula, ancien chef de groupe de l'opposition (UMP) à l'Assemblée départementale, et celle du Smiam (Syndicat mixte intercommunal pour l'aménagement de Mayotte) à Ahmed Madi (MDM), un proche de Mirhane Ousséni, quatrième vice-président du Conseil général. Mais la base -composée des élus locaux- a dit non. Le 16 avril, Maoulida Soula, pourtant sûr de sa victoire quelques jours auparavant, a été battu par le président sortant, Madi

Ahamada, lui aussi membre de l'UMP. A demi-mot, le perdant avait alors regretté le non-respect des accords de Tsingoni. Deux semaines plus tard, le 30 avril, l'élection du président du Smiam a proposé le même scénario. Sur fond de tractations houleuses, Issihaka Abdillah, ancien directeur de cabinet de Oili et membre du PS, a battu d'une voix Ahmed Madi.

Ces deux échecs ont mis à mal la cohésion d'une majorité certes confortable au sein de l'assemblée départementale (14 contre 5 opposants), mais extrêmement

fragile. Zaïdou Tavanday (conseiller général de Mamoudzou) et Mustoïhi Mari (conseiller général de Bandrele) ont déjà fait preuve d'irritation quant aux directives décidées en haut lieu ; Fadul Ahmed Fadul, à qui l'on avait promis un poste lors des tractations à Tsingoni, risque lui de rejoindre l'opposition s'il n'obtient pas la présidence du Comité du tourisme (lire p.29). La coalition bat ainsi déjà de l'aile, alors que l'opposition réclame des comptes quant à certaines pratiques -notamment sur le financement de l'intronisation de Douchina du 4 avril, et sur la composi-

tion encore floue de son cabinet. Dépassé, Ahmed Attoumani Douchina, qui, du fait de sa désignation par Zoubert, n'a que peu de légitimité aux yeux de ses collaborateurs (des membres de son cabinet lui ont été imposés) ne peut que subir les ambitions de certains élus de son camp -dont son 1<sup>er</sup> vice-président. Il a beau avoir déclaré en pleine session, le 9 juin, que "jusqu'à preuve du contraire, c'est moi qui dirige la majorité", celle-ci ne lui ressemble pas.

Dans leur quête du département, Zoubert et son frère ont oublié que le parti

unique fonctionnait quand la génération au pouvoir était encore celle du combat pour "Mayotte française". Aujourd'hui, alors que la culture du multipartisme s'apparente souvent au culte de la personnalité, les intérêts personnels ont pris le pas sur l'intérêt général -la configuration de l'assemblée départementale le démontre...

RC

<sup>1</sup> Kashkazi n°71, avril 2008

<sup>2</sup> Kashkazi n°72, mai 2008



Ci-dessus, Zoubert Adinani, le 6 avril dernier. Derrière lui, le président Ahmed Attoumani Douchina.

# “Etrangers” à Maore : le fantasme

Les émeutes du 27 mars ont relancé la machine à propagande qui présente, depuis bientôt vingt ans, les “clandestins” comme étant les responsables de tous les maux de la société, et comme une potentielle “cinquième colonne” aux ambitions politiques.

**IL Y EUIT** le 11-Septembre. Il y a désormais le 27-Mars. Certes, l'échelle -géographique et surtout dramatique- n'est pas la même, mais les deux dates ont ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire du monde pour la première (celui de la "guerre contre le terrorisme"), dans celle de Maore pour la seconde. Le bilan de ces émeutes a beau être resté très mesuré (18 blessés, aucun mort), la gravité des actes très relative (aucun pillage, aucune violation de domicile, pas de destruction d'envergure), cette date reste gravée dans l'imaginaire de nombre de Mahorais et de *wazungu*.

Il n'est pas une audience du tribunal durant laquelle le procureur ou le juge ne rappelle le 27 mars. Il n'est pas une allocution d'un homme politique qui ne cite cette journée. Le Comité de la société civile mahoraise, constitué en réaction à cette journée, n'est pas en reste. Dans chacun de ses communiqués, il rappelle "*les actes racistes*" de cette matinée.

Comme le 11-Septembre cependant, le 27-Mars ne sert pas seulement à prévenir des futurs débordements. Cette date est utilisée à des fins politiques, inscrite dans le marbre de la lutte contre l'immigration clandestine. Le 11-Septembre a légitimé l'attaque par les Etats-Unis de Kaboul et de Bagdad ; le 27-Mars joue le même rôle dans la diabolisation des "clandestins".

L'argumentaire du Comité, qui parle de "quasi guerre permanente", est en ce sens révélateur. Selon ce collectif, les "étrangers" en situation irrégulière sont à l'origine de tous les maux. De l'assistanat - "Nous disons, non à la régularisation des immi-

grés clandestins dans tous les secteurs d'activité de Mayotte. Il faut remettre le Mahorais au travail" écrit le Comité- à la délinquance juvénile - "Cette violence gratuite s'est introduite dans les écoles. La raison est simple : depuis un certain temps à chaque rentrée scolaire le vice recteur de Mayotte a intimé l'ordre aux maires de Mayotte de scolariser les enfants immigrés clandestins se trouvant dans leur commune." Le procédé n'a rien de novateur. Les dirigeants politiques et certains intellectuels mahorais sont passés maîtres dans l'art de faire des "étrangers" des boucs émissaires.

Voleurs d'emplois, de terrains, d'époux et d'épouses, de convictions et même d'identité... dès la fin des années 80, les Comoriens des autres îles étaient accusés de tous les maux à Maore. Une manière de dissimuler les véritables enjeux auxquels était confronté l'île.

"Non à l'envenissement des travailleurs étrangers dans nos entreprises", "Non au commerce ambulant étranger et illégal", "Non au développement des bidonvilles étrangers", "A bas les maris étrangers"... Brandies il y a près de vingt ans -le 16 novembre 1988- par environ 300 manifestants dont une majorité de femmes<sup>1</sup>, ces banderoles illustrent toute la diversité des tares dont se trouvaient déjà accusés les sortissons des îles voisines.

Moins de dix ans après les débuts de la scolarisation de masse, la question de l'avenir professionnel des jeunes commençait alors à se poser de façon brûlante. Les émeutes de mars 1987, qui avaient vu Mamoudzou mise à sac par des jeunes désœuvrés, avaient d'ailleurs attiré l'attention sur les "conséquences de l'urbanisation rapide, les difficultés du sous-emploi chronique, les lenteurs et lacunes de la sous administration", comme le dénonçait en avril 1987 le président du Conseil général, Younoussa Bamana<sup>2</sup>. Mais rapidement, le débat sur les bouleversements socio-économiques imposés par l'administration française va s'effacer au profit d'un discours qui fait des migrants de l'archipel la source de tous les problèmes, et de leur éviction la solution miracle pour assurer un devenir meilleur aux Mahorais.

“Petit à petit, l'oiseau fait son nid, et à Mayotte, le chômage grossit.”

"Petit à petit, l'oiseau fait son nid, et à Mayotte le chômage grossit", écrit en 1989 le *Journal de Mayotte* (JDM)<sup>3</sup>. Le seul média écrit de l'île -qui n'est autre que la voix du Mouvement populaire mahorais- fait allusion à l'installation de travailleurs comoriens sur place, feignant d'ignorer que l'apparition du chômage est d'abord liée à l'abandon des champs par les jeunes dans une économie jusqu'alors basée sur l'agriculture vivrière. Alors que l'administration se lance dans une campa-

gne de lutte contre le travail clandestin, l'association Uvumaja, plus connue sous le nom de "milice Caïman", affirme lutter pour le "progrès et la dignité des Mahorais" en organisant des descentes dans les entreprises soupçonnées d'emploi illégal et en les dénonçant à la direction du travail. "Après les élus donc, c'est la "classe ouvrière mahoraise" qui se réveille et se structure peu à peu pour dire non à l'emploi des immigrés comoriens dans les entreprises", se félicite en mars 1990 le JDM<sup>4</sup>. Quelques mois plus tard, la rédaction du journal semblait légitimer d'éventuelles violences dont ce type de

milice était coutumier : "Même si on ne souhaite pas que des troubles éclatent, il ne paraît pas raisonnable de penser qu'ont peut étouffer plus longtemps encore l'humour massacrante des jeunes qui risquent tôt ou tard de passer outre les conseils de modération de leurs aînés, en tabassant les "affameurs" avant de les embarquer dans le premier boutre à destination de leur pays d'origine."<sup>5</sup>

Les Comoriens des autres îles sont vus en effet comme de redoutables concurrents sur le marché du travail. Selon le JDM, ils "profitent à Mayotte auprès des patrons

d'un excellent a priori en ce qui concerne leur débrouillardise, leur ardeur au travail, et leur peu d'exigences salariales"<sup>6</sup>, à tel point que les grandes entreprises de l'île -Colas, Sogea, Snie...- sont accusées de les préférer systématiquement aux natifs de Maore. La solution envisagée consiste à développer la formation professionnelle pour que les jeunes locaux atteignent un niveau supérieur à celui de leurs voisins. Mais la hantise de voir les Comoriens rester concurrentiels en acceptant d'être sous-payés demeure. "Le pourcentage sans cesse croissant d'une main d'œuvre peu exigeante dès qu'il s'agit de gagner un salaire supé-

Dimanche 6 avril à Mamoudzou, lors de la manifestation en réaction au 27-Mars. Une prière contre les sans-papiers...



# de la cinquième colonne

rieur à celui espéré dans son propre pays devient, parallèlement à la prise de conscience du destin de Mayotte et de l'émergence de nouveaux besoins perceptibles dans la jeunesse mahoraise, un véritable étouffoir du développement", poursuit le JDM. "Faudra-t-il que les Mahorais cherchent du travail à la Réunion ou en métropole pour assurer leur avenir tandis que les Comoriens s'installeront sur une île déserte par la force vive de la nouvelle génération ? (...) Retrouvera-t-on les Mahorais confinés dans les administrations tandis que les Comoriens se partageront le secteur privé ?" Si la situation actuelle a confirmé l'importance de l'enjeu de l'emploi, force est de constater aujourd'hui que celui-ci ne se pose pas en termes de compétition entre Mahorais et ressortissants des autres îles, mais bien plutôt d'adéquation entre les besoins des administrations et entreprises d'une part, et les ambitions et choix de formation des Mahorais d'autre part.

Autre grief adressé aux "étrangers" : l'occupation illégale de terrains, quand bien même celle-ci se négocie la plupart du temps avec le propriétaire. Un résident de Mtsapéré "qui vient de faire bâtir une maison en dur, nous a déclaré avoir été obligé de clôturer son terrain pour ne pas courir le risque de voir des cases d'immigrés y fleurir dessus", écrit en 1991 Said Issouf, qui déplore dans son article "l'implantation de cases au milieu de plants de bananes qui créera sous peu une situation de fait accompli".

La même année, le journaliste rédige également une diatribe contre les réseaux de vol organisé, annonciatrice de ce qui deviendra une décennie plus tard un leitmotiv : l'attribution quasi-systématique des actes de délinquance aux "étrangers", de préférence en situation irrégulière. "Poussés par des commerçants anjouanais, des immigrés comoriens organiseront un trafic de cigarettes et de marchandises prisées vers la RFIC au départ de Mayotte", écrit le journaliste<sup>6</sup>. "Dans le même temps, Mayotte a connu une recrudescence de la délinquance et quelques bandes de jeunes (...) pilleront des maisons isolées et principalement le quartier des 100 villas (...) Selon toute vraisemblance, des personnes prendront l'exemple sur ces actions et commenceront à organiser les premiers vols destinés au marché anjouanais. A partir de ce moment là, tout matériel Hi fi prendra le chemin des Comores (...) Des salons entiers disparaîtront de Mayotte sans laisser de trace (...) Le mois dernier, la gendarmerie a d'ailleurs mis la main sur un cambrioleur qui n'est autre qu'un des évadés du mois de janvier de la prison de Mamoudzou, lequel avait subtilisé près de 15.000 F de matériels hifi-téléviseur, vêtements et autres appareils destinés à Anjouan, où les attendaient un commerçant domonien, lui aussi ancien locataire de notre prison (...) Voilà un fait concret qui dissuadera ceux qui accusent notre journal de démagogie politique et xénophobe contre les Comoriens."

Toujours en 1991, Hélène Mac Luckie va plus loin en faisant l'amalgame entre délinquants et "étrangers" : "L'immigré, (...) qui ne rechigne pas à la tâche trouvera rapidement un emploi, grâce à des filières d'embauche dans des domaines aussi

divers que le bâtiment, le commerce, l'hôtellerie, le gardiennage", écrit-elle. "Avec le produit du m'karakara, des vols organisés et du recel il ne tardera pas à acquérir un niveau de vie sensiblement supérieur à celui du Mahorais de base."<sup>7</sup>

**"Ces femmes actives, débrouillardes, pratiquant la prostitution en plus, ne restent pas longtemps seules."**

Le discours n'a guère évolué aujourd'hui. Dans un communiqué, le Comité de la société civile mahoraise lie immigration clandestine et délinquance juvénile, alors que le juge des enfants reconnaît lui-même que la grande majorité des mineurs qu'il suit sont de nationalité française. De même, combien de fois n'entend-on pas le refrain concernant la maison d'arrêt de Majicavo, peuplée "à 70% de clandestins" ? Si ce chiffre n'est pas loin de la réalité, il ne prend pas en compte la nature de leur incarcération. "La plupart sont des passeurs", affirme une intervenante à la prison, qui n'ont rien à voir avec la délinquance dont parlent les médias.

Si certaines de ces accusations, quoique simplificatrices, s'appuient sur une réalité - le "squat" de terrains par les bidonvilles et le fonctionnement de réseaux de cambriolage en liaison avec Ndzuani- d'autres font, toujours dans les années 90, une part éton-

nante au fantasme et à la peur irrationnelle de l'Autre. Les relations de couple entre Mahorais(es) et natifs(ves) des autres îles sont ainsi envisagées uniquement sous l'angle du profit qu'en tirera l'étranger(e).

Pour Hélène Mac Luckie, les Comoriennes prennent "les Mahorais dans leurs filets", tandis que les Comoriens se servent de leur épouse locale pour acquérir la nationalité française. Les femmes de l'île s'en trouvent doublement menacées : les migrantes constituent des rivales dangereuses ; leurs homologues masculins ne pourront être longtemps des maris aimants et respectueux. "Des colonies entières de jeunes femmes (...) sont venues grossir démesurément les villages dont la population était majoritairement d'origine étrangère (...)", affirme l'article. "Ces femmes actives, débrouillardes, pratiquant le m'karakara à outrance et la prostitution en plus, ne restent pas longtemps seules. Des jeunes gens (...) avouent qu'ils les trouvent doubllement intéressantes du fait de leur relative émancipation et de leur sens des affaires qui en font des femmes indépendantes financièrement (...) L'immigré homme (comorien), lui (...) ne tardera pas à (...) se mettre en concubinage avec une femme mahoraise célibataire -entre deux répudiations- l'épousera peut-être pour obtenir la nationalité française, lui fera deux petits ou trois en attendant de faire venir sa première femme restée au pays et ses enfants, dès que sa situation se sera améliorée."<sup>7</sup>

La thématique de l'invasion est omniprésente dans le discours de l'idéologie dominante. Elle s'appuie d'abord sur le contexte politique de litige concernant le statut de Maore pour alimenter la théorie

du complot comorien : les migrants sont décrits comme "une cinquième colonne"<sup>8</sup>, ou encore des "desperados"<sup>9</sup> porteurs d'un "risque de noyautage et d'agitation fomentés de l'étranger"<sup>10</sup>. Ils "se déversent chaque jour"<sup>6</sup>, "prennent l'île d'assaut par avion, bouteilles et barques Yamaha"<sup>7</sup>. "Comment ne pas comprendre le cri d'alarme des mahorais qui subissent, impuissants, la loi de ces envahisseurs ?" interroge Said Issouf en 1991<sup>11</sup>. "Le rapport de la mission Dosière présenté à l'Assemblée nationale en mars 2006 montre que la population d'origine comorienne pourrait être majoritaire d'ici 2012 si aucune action n'est entreprise pour enrayer l'invasion de Mayotte", rappelle aujourd'hui le Comité de la société civile mahoraise.

**"(...) si l'on considère l'influence culturelle comorienne comme un élément réducteur de l'identité mahoraise."**

réalité de plus en plus incontournable", reconnaît ainsi un dossier du JDM consacré à l'immigration en 1989<sup>12</sup>. "Les familles s'étendent sur tout l'archipel. Les enfants nés de ces couples mixtes découvrent qu'ils ont en RFIC de nombreux frères et sœurs, oncles, tantes, cousins, grands-parents. Cet état de fait tend à prendre des proportions inquiétantes si l'on considère l'influence culturelle comorienne comme un élément réducteur de l'identité mahoraise." Et de poursuivre : "Les coutumes et la tradition mahoraises sont battues en brèche par la contagion de comportements contraires au mode de vie local."

Le développement de la consommation d'alcool et de la prostitution seront ainsi attribués à l'influence comorienne plutôt qu'à la présence française sur l'île. Une théorie de l'absurde, qui permet d'enfoncer le débat sur l'occidentalisation de la société mahoraise sous les récriminations contre l'immigration. Mais détourner l'attention des questions délicates, n'est-ce pas là le premier rôle des boucs émissaires ?

LG (avec RC)

<sup>1</sup> JDM du 18/11/88

<sup>2</sup> JDM du 03/03/87

<sup>3</sup> JDM du 01/12/89

<sup>4</sup> JDM du 16/03/90

<sup>5</sup> JDM du 09/08/91

<sup>6</sup> JDM du 12/04/91

<sup>7</sup> JDM du 09/08/91

<sup>8</sup> JDM du 16/08/91

<sup>9</sup> Motion adressée par les élus à Michel Rocard, JDM du 19/01/90

<sup>10</sup> Le JDM ne cachait pas sa proximité avec P. Pujo, de l'Action française.

Au-delà de la crainte d'un retour de Maore au sein des Comores, les propagandistes de la cause départementaliste développent un discours de défense de "l'identité mahoraise" et expriment une crainte du mélange interinsulaire qui ne sont pas sans rappeler les thèses de l'extrême droite française -parmi laquelle certains d'entre eux ont trouvé leur mentor<sup>10</sup>. "L'imbrication entre Mahorais et Comoriens devient, au fil des ans, une

## La naissance du "clandestin"

**L**A NOTION DE CLANDESTINITÉ EST ASSOCIÉE DANS L'ARCHIPEL À L'INSTAURATION, en 1995, du "visa Balladur" pour les Comoriens souhaitant se rendre à Maore. Le mot "clandestin" a cependant commencé à être employé dès la fin des années 80 par la classe politique et les médias locaux, qui l'ont utilisé dans leur campagne en faveur du visa d'entrée préalable. Depuis 1986 en effet, les ressortissants comoriens se voyaient délivrer à leur arrivée à Maore un visa de trois mois qu'ils ne pouvaient en général renouveler sans quitter l'île. En l'absence de contrôles et d'expulsions régulières, beaucoup passaient outre et prolongeaient leur séjour au-delà de la durée autorisée, parfois des années durant.

EN FRANCE HEXAGONALE, le discours sur l'immigration tend à se durcir à partir de 1989. C'est l'époque où Michel Rocard déclare que "la France ne peut pas accueillir

toute la misère du monde" ; "l'immigration clandestine" devient objet de débat national.

A MAORE, LES PARTISANS de la coupure avec le reste des Comores reprennent à leur compte cette notion et font de chaque Anjouanais, Grand-comorien ou Mohélien débarquant sur l'île un "clandestin" potentiel. Si le mot désigne au départ les personnes débarquées de vedettes et de bouteilles sans se présenter aux autorités, et celles qui demeurent sur place après l'expiration de leur visa, il ne tarde pas à être employé à tort et à travers dès lors que l'on évoque la présence de citoyens comoriens sur l'île. Entretenir la confusion permet de faire passer peu à peu deux messages. D'une part, les Comoriens "étrangers" n'ont pas leur place à Maore puisqu'ils sont tous (potentiellement au moins) clandestins. D'autre part, les autorités françaises ne doivent plus traiter les migra-

tions au sein de l'archipel comme un cas à part, mais leur appliquer les mêmes règles que celles adoptées pour l'Hexagone.

**A PARTIR DE 1992, LE DÉPUTÉ DE MAORE Henri Jean-Baptiste et les élus du Conseil général entament une intense campagne de lobbying pour la mise en place du visa préalable, faite de discours à l'Assemblée nationale, de délégations reçues à Paris ou encore de motions collectives signées à l'issue de manifestations. Cette année-là, tandis que ses militantes de Labattoir effectuent des descentes sur les quais pour empêcher des passagers comoriens en règle avec l'administration française de débarquer des bouteilles, le Mouvement populaire mahorais appelle à l'abstention lors du référendum de Maastricht sur l'Europe. "Pour marquer sa réprobation devant le refus du gouvernement de soumettre les ressortissants comoriens à un**

visa d'entrée (...) les dirigeants du principal parti politique de l'île, le MPM, avaient donné une consigne d'abstention. Conséquence : sur 28.246 inscrits il y a eu 1.618 votants soit 94,27% d'abstention", rapporte le *Journal de Mayotte*<sup>1</sup>.

IL FAUDRA TROIS ANS au MPM pour parvenir à ses fins. Si le visa d'entrée tant réclamé n'a en rien réduit l'afflux de Comoriens des autres îles, l'attitude des autorités françaises, elle, a changé du tout au tout. D'une posture réservée face aux poussées locales de ce qu'elles qualifiaient de "xénophobie", elle est passée à un discours de criminalisation des "étrangers". Une évolution qui satisfait une partie de la classe politique mahoraise, mais ne résout aucun des problèmes de fond qui se posent sur l'île.

LG

<sup>1</sup> JDM du 25/9/92

# Carnets de justice ou la criminalisation de l'immigration clandestine

**A**n'en pas douter, cet homme est un monstre. Lui là, oui, lui ! comme le désigne M. Rognoni du doigt et avec tout le mépris que ce geste manifeste. Le regard noir, ulcére comme savent le devenir les procureurs en plein réquisitoire, debout sur l'estrade, le représentant du Ministère public nous assure ce 28 mai dans la salle d'audience du tribunal de Mamoudzou qu'Ali Ahamadi -lui !- est l'un de ces meurtriers à vite éloigner de toute vie collective. De ceux qui profitent de la misère humaine pour s'enrichir... De ceux dont les procès en assises révèlent bien souvent des personnalités contrastées, heurtées, meurtries. Mais nous ne sommes pas en assises. Il ne s'agit que de l'une des innombrables audiences correctionnelles qui, au fil des semaines à Maore, enchaînent les affaires de vols, violences avec armes et constructions illicites au rythme des ouvriers qui travaillent à la chaîne.

Ce matin-là, entre une affaire de vol justement, et une autre de rixe féminine, lui !, "cet homme-là !", comparaît pour une affaire bien plus complexe. Il s'agit ni plus ni moins d'"un passeur professionnel" assure le procureur, "responsable" de la mort de 17 personnes et de la disparition de 19 autres. C'était le 13 août 2007...

L'affaire avait fait grand bruit à l'époque. Les médias français, en manque d'actualité, en avaient même fait leur une. Le 13 août 2007 à l'aube, alors qu'il s'apprêtait à accoster sur la plage de Moya, un kwassa qui était parti douze heures plus tôt de Bambao Mtsanga à Ndzuani, était renversé par deux grosses vagues. Le bilan de ce naufrage est l'un des plus lourds recensés ces dernières années. Ce jour-là, 17 personnes sont mortes -dont un bébé et un enfant de 8 ans-, et 19 autres ont été portées disparues. La plupart étaient originaires de Ngazidja. Seuls six rescapés connus l'embarcation comptait officiellement 42 passagers- avaient pu regagner la terre ferme.

Parti le 12 août en début d'après-midi de Bambao, ce kwassa était chargé à plein. En septembre dernier, l'un des rescapés racontait ainsi la traversée. "Je me souviens d'un bébé de trois mois, et de trois enfants de 7, 8 et 9 ans environ. Avant le départ, j'ai dit au passeur que nous étions trop nombreux, mais des femmes m'ont dit de me taire ; il fallait partir, elles étaient pressées. La météo était bonne. La mer aussi. La traversée a duré toute la nuit. Mais quand on est arrivés au large de la Petite Terre, il y a eu de grosses vagues. L'une d'elles est tombée directement dans le bateau qui s'est renversé. D'autres vagues nous ont tous séparés. J'ai entendu des cris dans l'eau. J'ai nage. Puis j'ai trouvé un jerrican sur lequel je me suis appuyé. !"

"Le ciel commençait à s'éclaircir quand deux vagues, l'une par l'arrière, l'autre par l'avant, ont fait se retourner la barque. Nous sommes tous tombés à l'eau. Nous n'étions pas loin de la terre, à cent mètre environ, mais le courant nous entraînait vers le large", expliquait Ali Ahamadi -lui !- quelques jours plus tard aux enquêteurs. Arrêté le 20 août par les autorités françaises, ce dernier était selon la Justice l'un des deux pilotes de la barque.

Les médias et les responsables politiques ne sont pas les seuls à faire de l'immigration clandestine une fixation à Maore. La Justice, poussée par une législation toujours plus répressive, participe elle aussi -plus ou moins consciemment- à la stigmatisation de tous ceux qui ont un lien avec les sans-papiers, en infligeant des peines-fantasmes bien souvent en inadéquation avec la réalité.

Deux affaires récentes symbolisent cette tendance. Compte-rendu d'audience...

Pour le procureur de la République, il ne fait aucun doute que l'homme est responsable de ce naufrage. Multi-récidiviste -il avait déjà été condamné en tant que passeur en février et octobre 2006, chaque fois à un an de prison<sup>2</sup>, Ali Ahamadi est décrit par M. Rognoni comme "un passeur professionnel". "En janvier 2006, il est condamné à la prison. Mais dès sa sortie, il recommence, est arrêté et est à nouveau condamné. Et en 2007, quand il sort à nouveau de prison, que fait-il à son retour à Anjouan ? Il recommence !" vitupère le représentant du Parquet, qui ne voit dans cette bouliment de traversées qu'un vulgaire appât du gain. "Pourquoi ? Parce que ça rapporte de passer, entre 250 et 400 euros !"

**A** la barre, Ali Ahamadi se défend d'avoir organisé le voyage. Sans grande énergie... Il n'était qu'un passager comme les autres ce jour-là, assure-t-il. "Je n'étais pas le pilote. Je devais rendre à Mayotte car j'étais malade et je voulais me faire soigner [détenue à la maison d'arrêt de Majicavo, il s'est depuis fait opérer, ndlr]. J'ai négocié avec le propriétaire pour traverser à un prix moins cher en aidant le pilote. Mais je ne m'occupais de rien. Je prenais la barre de temps en temps. Je ne suis pas le responsable, et ce n'est pas moi qui tenais la barre lors du naufrage." Au lieu de payer son voyage 150 ou 200 euros, Ali Ahamadi affirme n'en avoir déboursé que 50, en échange de ses "services".

A plusieurs reprises, la présidente, Mme Monteil -une habituée du tribunal administratif- lui demande s'il se sent responsable. A chaque fois, Ali Ahamadi répond que non. "Je n'avais pas la responsabilité matérielle qui incombe uniquement au premier commandant. C'est lui qui a voulu accoster à Moya malgré le danger. C'est lui qui a utilisé seulement le moteur de 40

cv [et pas celui de 15, ndlr] lors de notre arrivée." Surtout, dit le prévenu, "je n'ai pas organisé le départ [à Bambao Mtsanga, ndlr]. Je suis arrivé au dernier moment et c'est là que j'ai négocié le prix."

"Se sent-il concerné par la disparition de ces gens ou persiste-t-il à dire que c'est la faute de l'autre ?" demande une dernière fois la juge au traducteur, comme pour donner une ultime chance au prévenu d'affirmer son "humanité". Du moins à ses yeux... Mais la réponse ne varie pas. "La responsabilité matérielle incombe au commandant principal." Lui n'était qu'un passager parmi les autres. Une victime qui s'en est sortie, en quelque sorte... "M. Ali Ahamadi se défausse sur l'autre, sur celui qui est absent [qui a fui le territoire avant d'être arrêté, ndlr] !", grogne M. Rognoni... Il est tellement plus simple de faire des passeurs des hommes sans cœur. Et de les juger en conséquence : Ali Ahamadi sera condamné à sept ans de prison ferme, comme l'a demandé le Parquet<sup>3</sup>...

Le portrait dressé ce jour-là par le Tribunal de première instance de Mamoudzou ne varie guère de celui maintes fois répété lors des comparutions immédiates, quand le ou les passeur(s) du kwassa arraisonné la veille par la Police aux frontières sont jugés et condamnés dans le secret des fins de journées et des salles vides<sup>4</sup>, alors que leurs "passagers" sont, eux, directement renvoyés à Ndzuani -"une différence de traitement qu'ils ne comprennent pas", affirmera à l'audience l'avocat d'Ali Ahamadi, maître Saïdal. C'est aussi celui que bon nombre de responsables mettent en avant. Le député français Didier Quentin parlait lors d'une audition à l'Assemblée nationale en mars 2006 de passeurs "très organisés et sans scrupules".

Si ce tableau peut s'avérer juste dans certains cas de passeurs somaliens ou libyens qui envoient à la mort

les innombrables candidats à l'émigration clandestine en Europe sans les y suivre, il ne représente qu'un mince échantillon de la réalité de l'archipel. "Non, je ne suis pas d'accord avec cette vision de méchants passeurs et de gentilles victimes qui fuient la misère ! Ce n'est pas ça !" dénonçait lors d'une comparution immédiate l'avocate Fatima Ousséni, le 23 avril dernier. "De quelle mise en danger d'autrui parle-t-on quand vous-mêmes êtes dans le bateau, sans gilet de sauvetage, sans rien ??!"

---

"Non. Je ne suis pas d'accord avec cette vision de méchants passeurs et de gentilles victimes !"

---

Loin du manichéisme des prétoires, la plupart des passeurs comoriens sont des pêcheurs au train de vie extrêmement limité. De simples "employés" qui ne font que transporter des passagers pour le compte d'un patron, propriétaire de la ou les barque(s).

Père de famille soucieux de la scolarité de ses enfants -l'un d'eux est inscrit dans une école privée, ce qui n'est pas donné à tout le monde-, Loutfi a commencé à "traverser" des passagers en 1994, écrivions-nous en 2005<sup>5</sup>. "Quand j'ai besoin d'argent, je fais les démarches auprès des propriétaires et parfois, ce sont eux qui font appel à moi, s'il y a un voyage programmé", expliquait-il. Il touchait alors 75.000 fc (150 euros) pour la traversée. Un salaire plus que correct comparé au revenu moyen de l'île (environ 30.000 fc), mais qui ne tient pas compte de la rareté des voyages ("pas plus d'un tous les deux mois") ni des risques encourus. Car l'on oublie bien souvent que quand un kwassa coule, les passeurs s'en sortent rarement.

Mohamadi, un autre passeur de Domoni, assurait récemment que "les trois quarts des passeurs anjouanais sont des pêcheurs qui n'arrivent plus à nourrir leur famille et sont obligés de piloter les kwassa". L'un de ses collègues, Hachim, père de cinq enfants, nous affirmait en mars dernier que "si on pouvait faire autre chose, on le ferait, mais on ne sait faire que ça : piloter des barques et pêcher. Mais la pêche à Anjouan, ça ne marche plus. On doit trouver autre chose. Et pour moi qui n'ai jamais été à l'école, c'est le seul moyen de m'en sortir ! Je ne sais faire que ça !" Un autre passeur, Kamal, se désolait quant à lui de son destin. "J'ai fait de la prison à Mayotte. Là-bas, on nous traite de criminels. Mais c'est notre seul gagne-pain ! J'ai une mère et dix frères et sœurs, et je suis le seul de ma famille à travailler et ramener de l'argent. Les autres vont au champ. Comment voulez-vous que j'arrête ?"

Tous sont conscients des risques qu'ils font courir à leurs passagers -et à eux-mêmes. Tous aussi, savent qu'ils encourgent plusieurs mois de prison s'ils se font attraper au large de Maore. "Nous non plus, nous n'avons pas de gilet. Et nous sommes comme les autres



dans la mer", affirme Mohamadi. Kamal se souvient de son jugement. "On m'a fait comprendre que c'était interdit mais qu'en plus, c'était pas bien. Mais moi, jamais je n'ai forcé les passagers à monter !"

Cette réalité complexe, la justice française, à défaut de pouvoir juger les vrais responsables -les propriétaires et, comme l'affirma à cette même audience Fatima Ousséni, "la géopolitique"- ne veut pas la voir. "Pourquoi ne leur fournissez-vous pas de gilets de sauvetage?", interrogeait la présidente du tribunal le 28 mai dernier... A la sortie de cette audience particulière, les avocats avouaient leur surprise. "Sept ans, c'est beaucoup. C'est une peine de cour d'assise" s'étonnait l'un d'eux. "Sauf qu'en assises, le tribunal prend le temps de connaître le passé de l'accusé", chuchotait un autre. Les passeurs n'ont pas ce luxe. De simples lampistes, ils sont transformés en quelques minutes en boureaux des mers. La prison est la seule réponse à leur trafic... Ils ne sont pas les seuls.

Abdou Ahmed, Ahmadi Attoumani, Archidine Ahmed, Attoumani Ahamadi et Mouridi Ahamadi Bacar, d'autres "lampistes" comme les qualifia leur avocate, maître Sevin, dorment désormais à Majicavo, entre quatre murs. Ils en ont pour huit mois...

Vendredi 23 mai dans la salle d'audience vide du tribunal de Mamoudzou. C'est une comparution immédiate comme les autres : sans public, sans passion, sans clinquant. Les petites affaires du quotidien... Seule différence : le nombre de gendarmes positionnés autour des cinq prévenus. Huit plus trois policiers : l'affaire doit être grave et les accusés dangereux !

Pas vraiment, en fait. Chichement vêtus, quatre des cinq prévenus sortent à peine de l'adolescence (deux ont 19 ans, un 22, un 24 et le plus ancien, 49 ans). L'énoncé très succinct de leur biographie nous met (me

met, car je suis le seul "spectateur") en présence de jeunes désœuvrés, issus des milieux les plus pauvres de Ndzuani. Le premier vient d'une famille de dix enfants, dans le Nyumakele ; son père est décédé, sa mère sans activité. Le deuxième, lui aussi originaire d'Adda, a huit frères et sœurs, un père "mort depuis longtemps", une mère "âgée et impotente" ; il n'a jamais été scolarisé. Le troisième a été jusqu'au CM2 ; depuis son arrivé à Maore il y a un an, il est hébergé par un ami. Le seul qui ait un niveau scolaire élevé (le Bac) est issu d'une famille de 12 enfants, à Koni...

Arrêtés mercredi 21 mai suite à une vaste opération visant plusieurs stations BLU disséminées dans l'île et consécutive à plusieurs mois d'investigation -en coulisses, le responsable de l'enquête ne cache pas son soulagement-, ces cinq Comoriens "en situation irrégulière" à Maore sont jugés ce 23 mai après deux jours de garde à vue. Il leur est reproché d'avoir, en 2007 et 2008, "pénétré et séjourné sur le territoire français sans autorisation", "effectué des opérations de banque" sans en avoir l'autorisation, "fourni un service de communication sans autorisation préalable", et "facilité l'entrée et le séjour d'étrangers en situation irrégulière à Mayotte" en exploitant des BLU. L'énoncé est de la présidente, Mme Monteil.

Les trois premiers chefs d'inculpation n'ont pas grand intérêt. Le représentant du Parquet à cette audience, Thomas Michaud, ne le cache pas : "S'il n'y avait pas la question de l'immigration clandestine, peut-être que mon réquisitoire aurait été différent" lance-t-il à la mince audience. Peut-être même que l'Etat aurait laissé faire ces pauvres bougres. L'aspect social éminemment important de ces BLU, qui permettent aux Comoriens les moins aisés non seulement de communiquer avec leur famille, mais aussi de lui envoyer de l'argent -de Maore comme des autres îles-, est certes soulevé par le procureur<sup>6</sup>. Cette considération -"un constat sociologique" selon lui- est toutefois vite

balayée par les ambitions du législateur et la sacro-sainte "lutte contre l'immigration clandestine". "Le constat juridique, c'est que l'Etat a décidé de lutter contre l'immigration clandestine. Les cinq personnes qui se trouvent aujourd'hui à la barre comparaissent dans ce cadre", indique-t-il. Implicitement, il reconnaît à l'immigration clandestine un "cadre" particulier.

### "Le constat juridique, c'est que l'Etat a décidé de lutter contre l'immigration clandestine."

"Veut-on réellement lutter contre l'immigration clandestine avec ce type d'opérations?" s'interroge pour sa part maître Sevin, pour qui les BLU sont avant tout "un phénomène culturel et sociologique", une pratique "moins chère" et "instantanée" qui permet d'envoyer des petites sommes (40, 50 euros) sans trop débourser. Les chiffres avancés par le procureur à l'audience sont colossaux : les BLU représenteraient "une somme de 3,5 millions d'euros par an"; ils seraient "entre 25 et 30" à Maore... Les prévenus, eux, parlent de 50 euros, de 10% de ces 50 euros, et de se partager ces 10% à deux... 2,50 euros... Des "lampistes"...

Pour le Parquet, les stations BLU sont "un véritable soutien à l'immigration clandestine", un "appel d'air" qui permet aux Comoriens d'envoyer de l'argent à leur famille, et donc "de rester à Mayotte" dans ce but précis. Ceux qui exercent ce trafic sont, de fait, comparables aux passeurs : cet amalgame, Thomas Michaud n'hésitera pas à l'avancer au cours de son réquisitoire. "La seule différence est que les employés de BLU ne

mettent pas en danger la vie d'autrui", précisera-t-il. "C'est la raison pour laquelle je demande la même peine pour ces personnes que pour les passeurs : un an de prison. Mais c'est aussi pour cette raison que je comprendrai qu'elle soit assortie de sursis".

Il sera entendu : les hommes écoperont d'une peine de prison de douze mois, dont huit fermes, ainsi qu'une interdiction du territoire français de deux ans...

En sortant de cette audience, une image m'est venue à l'esprit. Celle de Franck Daumas, l'ancien gérant de la Musada. Le cliché date du 13 février, lorsqu'il fut jugé à cette même barre pour "abus de biens sociaux", "banqueroute" et "emploi de moyens ruineux pour se procurer des fonds". L'histoire avait fait grand bruit à la fin des années 90, lorsque plusieurs centaines de milliers d'euros -qui provenaient de fonds publics- avaient disparu des caisses de la Société immobilière de Mayotte et de sa filiale, la bien nommée Musada<sup>7</sup>. En proie à la cessation de paiement depuis 1997, cette dernière continuait à fonctionner malgré des créances d'administrateurs excessives, d'autres créances jamais provisionnées, et des dépenses injustifiées parmi lesquelles le financement de la piscine privée de Franck Daumas. Le 7 mai, ce dernier a été condamné à deux mois de prison avec sursis...

Rémi Carayol

<sup>1</sup> Lire Kashkazi n°66, septembre 2007

<sup>2</sup> Condamnés généralement à douze mois de prison ferme, les passeurs n'en effectuent que la moitié.

<sup>3</sup> Ainsi que 10 ans d'interdiction du territoire français.

<sup>4</sup> La peine est toujours la même : douze mois de prison ferme.

<sup>5</sup> Lire Kashkazi n°18, décembre 2005

<sup>6</sup> Lire à ce sujet notre enquête sur les BLU dans l'archipel, Kashkazi n°71, mars 2008

<sup>7</sup> Il s'agit du plus gros scandale politico-judiciaire jamais révélé à Mayotte.

# Le temps de la délation citoyenne

Depuis le 27 mars et l'appel du préfet à agir contre l'immigration clandestine, certains citoyens ont pris les choses en main. Listes de Mahorais qui hébergent des sans-papiers, pressions sur les élus, lobbying : le temps de la délation a sonné.

**ACOUA**, l'un des villages les plus paisibles de Maore, niché au nord-ouest de l'île. L'histoire de cette localité est faite de résistance (au rouleau compresseur départementaliste) et d'ouverture, de sang chaud (en 1973, le village fut assiégié par tous ses voisins) et de lourde apathie. Acoua, l'un de ces villages où il ne se passe quasiment rien jusqu'au jour où...

Le paysage est idyllique, ce samedi 24 mai. Coincé entre une colline verdoyante et une superbe plage de sable blond, bordé de "tribunes" naturelles (des talus et quelques troncs d'arbres) forgées par la nature comme si elle avait anticipé la construction du stade, le terrain de foot absorbe tous les regards. Comme à l'accoutumée, les hommes du village se sont donnés rendez-vous pour le match de 15 heures, qui oppose l'équipe locale à celle de Kani-Kely. "Le problème cette année, c'est qu'on gagne nos matchs à l'extérieur, mais on est incapable de l'emporter chez nous", ironise un supporter. Comme à l'accoutumée aussi, les "étrangers" (comprendre : les Comoriens) se sont installés dans un coin, assez loin du gros de la foule, sous un arbre ombrageux.

Mohamadi n'est pas avec eux. Ce n'est pas un "étranger" comme les autres. "Moi, je

suis originaire d'Anjouan mais j'ai grandi ici. Les gens me prennent pour un enfant du village, pas pour un clandestin." Les autres, sous l'arbre, sont des "nouveaux arrivants", installés au village depuis un, deux ou trois ans. "Ils sont à l'écart, mais cela ne signifie pas que le village les rejette", affirme Mohamadi. "Au contraire, ici, il n'y a pas vraiment de problème."

"Acoua a la réputation d'un village accueillant pour les étrangers", dit Mohamed, né ici il y a une trentaine d'années. "Il n'y a jamais eu de problème avec eux. Il y a des Malgaches bien sûr [Acoua est une localité malgachophone, ndlr], mais il y a aussi beaucoup d'Anjouanais, de Mohéliens. Ils travaillent aux champs ou construisent les maisons, on leur loue nos parcelles et nos cases. La PAF [Police aux frontières, ndlr] vient rarement ici." Zoubert, un des "étrangers" sous l'arbre, confirme : "Ici, c'est calme, c'est pas comme en ville. Nous, on se tient à carreaux. Ce qu'il s'est passé le 27 mars, ce n'est pas bien. Ceux qui ont fait ça ont merdé. C'est à cause de ça que la situation a un peu évolué. Aujourd'hui, certains Mahorais veulent nous chasser alors qu'avant, ils nous louaient leur maison."

Comme partout dans l'île, le 27 mars<sup>1</sup>, date devenue fondatrice à laquelle s'est acco-

lée un certain nombre de rumeurs et de mythes, a changé la donne. Auparavant parfaitement intégrés, les "Anjouanais" sont aujourd'hui montrés du doigt. "Ce n'est pas tout le monde", précise Zoubert, mais une minorité agissante qui a décidé d'en finir avec eux. Azali, Dhourifiki et Darouche sont de ceux là : quelques jours après les émeutes du 27 mars, ils ont comme l'ensemble des villageois participé aux réunions organisées pour "anticiper un nouveau drame", dixit un ancien. "Dans ces réunions, on a essayé de savoir comment se débarrasser de nos étrangers. Mais les anciens ont vite laissé tomber, et le maire n'a rien fait pour nous aider", raconte Dhourifiki. Alors que le soufflé est retombé au bout d'une semaine, eux n'ont pas lâché le morceau. "On a vu que dans d'autres villages, des habitants ont monté des collectifs, d'autres ont fait des listes. On s'est dit : 'Encore une fois, à Acoua, on ne fait rien'. On a décidé nous aussi de rester mobilisés", dit Azali, coordinateur de l'association Zanatani (Les Patriotes), née le 17 avril de cette volonté.

"Notre objectif, c'est d'éviter les migrations et les émeutes comme le 27 mars, et de sécuriser le village", affirme Azali, qui veut faire "pression sur la mairie" et escompte convaincre les "clandestins de partir pacifiquement". "Depuis plusieurs mois, on a noté une hausse de la délinquance", poursuit Dhourifiki. "Ce sont des Anjouanais qui se battent ou cherchent des problèmes." Lorsqu'on demande des exemples, des détails, les réponses sont floues. "Lors des fêtes"... Et pour cause : selon Mohamed, "la délinquance reste minime ici." D'après Dhourifiki, "depuis le 27 mars, Acoua a vu arriver plein d'étrangers qui ont fui la ville et sont venus se réfugier ici parce qu'ils savent qu'ils ne seront pas embêtés. On ne veut pas être le refuge de tous les étrangers". Pourtant, Zoubert comme Mohamadi nous affirmeront plus tard que "non, il n'y a eu que très peu d'arrivées ici ces derniers temps."

Ainsi certains jeunes jouent à se faire peur. A Acoua, cela reste "bon enfant". "On veut que les étrangers partent, mais on veut éviter de faire des listes ou d'employer la force. On veut forcer les élus à agir, à prendre des arrêtés. Mais le maire nous dit que ce n'est pas de sa compétence." Andili, un jeune du village qui dit être ami avec des Anjouanais, reste à l'écart. Pour lui, "cette agitation ne rime à rien. On veut régler les problèmes de Mamoudzou alors qu'à Acoua, il n'y a aucun débordement."

"Nous souhaitons que les sanctions prévues par la loi contre les personnes physiques qui aident aux séjours irréguliers des personnes entrées illégalement sur le territoire soient actionnées (...) afin de décourager les éventuels risque-tout." En outre, "il convient de ne pas multiplier à Mayotte (...) le subventionnement des structures associatives dont l'objet ou la quasi-totalité de leurs activités sont dirigés vers cette population."

**"Notre objectif, c'est d'éviter les migrations et les émeutes comme le 27 mars, et de sécuriser le village."**

Les militants de ces structures qui oeuvrent en faveur des "étrangers" seraient également à l'origine, selon ce collectif, d'une "ordonnance scélérate" qui repousse d'une année la scolarisation des enfants à 3 ans (de 2009 à 2010), et se rendraient coupables de délits en falsifiant des actes d'état civils... Ainsi les sans-papiers ne sont pas les seuls dont il faut se séparer. Ceux qui les aident - ce sont bien souvent, en fait, ceux qui luttent pour faire respecter leurs droits- doivent aussi quitter le territoire.

Quant aux Mahorais qui osent évoquer les problèmes rencontrés depuis que les sans-papiers se cachent, ce sont... des usurpateurs. "Tout récemment sur les antennes de RFO, nous avons eu droit à l'interview d'un agriculteur qui se plaignait de ne pouvoir écouter sa production de salade et autres légumes. Nous nous inscrivons en faux contre cette tentative de récupérer de l'autre main ce que l'application de la loi a eu comme effet positif. Nous estimons que cette personne prétendument agriculteur n'en est pas un." Alors que l'ensemble des syndicats d'agriculteurs réclame à l'unisson et depuis des années la régularisation des sans-papiers qui travaillent dans l'agriculture<sup>4</sup>, ce paysan esseulé qui a osé se plaindre après le 27 mars a perdu du même coup sa légitimité.

Le droit, pour ce collectif, n'est applicable qu'aux Français. Il ne faudrait pas accorder de titres de séjours permanents "à des ressortissants d'un pays qui conteste la souveraineté française à Mayotte" ; il faudrait organiser "des opérations de ratissage dans l'arrière pays" ; il faudrait résserver la santé et l'éducation aux seuls Français. Ainsi, à la rentrée prochaine, "la priorité sera la scolarisation de nos enfants en âge d'être scolarisé ou il n'y aura pas de rentrée scolaire", menace le Comité, qui annonce que la prochaine rentrée "sera mouvementée"...

A Acoua cependant, le problème ne se posera certainement pas. "L'année prochaine, mon école devrait fermer une classe encore. L'année dernière déjà, l'autre école du village en avait fermé une. On a de moins en moins d'enfants", note un instituteur, qui sourit : "Il faudrait nous amener les petits clandestins de Mamoudzou pour nous permettre de garder nos classes !"

RC

<sup>1</sup> Lire le compte-rendu des émeutes du 27 mars dans Kashkazi n°71, avril 2008.

<sup>2</sup> Lire Kashkazi n°60, février 2007.

<sup>3</sup> Composé, entre autres, du Collectif des femmes leaders de la société mahoraise, du Collectif de Mitsapere, de l'association Oudaïfa Haqui za M'mahore, de syndicats et de citoyens.

<sup>4</sup> Lire Kashkazi n°69, février 2008.

Ci-dessous, le 6 avril dernier, lors de la manifestation en réaction au 27-Mars.



# Afrique du Sud : la guerre des pauvres

La stigmatisation des étrangers est un phénomène universel -à des degrés plus ou moins divers. En mai dernier, les laissés pour compte de la démocratie post-apartheid s'en sont pris aux immigrés qui partagent leur vie dans les township, oubliant que les élites politiques de leur propre pays sont les véritables responsables des problèmes d'emploi et de logement.

**“LES** clandestins travaillent pour des salaires très bas, ils volent et ils occupent nos maisons.”<sup>1</sup> A l'exemple de Godwin, garde de sécurité habitant Alexandra, le township de Johannesburg où les agressions contre les immigrés africains ont commencé le 11 mai, des centaines de Sud-africains ont répété ces accusations durant les deux semaines d'émeutes qui ont fait au total une cinquantaine de morts, des centaines de blessés et des milliers de déplacés. Les images de "torches humaines" publiées à la une des journaux locaux ont rappelé au souvenir de la "nation arc-en-ciel", les heures les plus cauchemardesques de son histoire. Après s'être muré dans le silence au plus fort de la crise, le président Thabo Mbeki a d'ailleurs reconnu le 25 mai que ces "meurtres commis de sang froid (...) contredisent tout ce que notre libération de l'apartheid représente". Le pays s'est réveillé avec la gueule de bois en découvrant l'indifférence des agresseurs -des gens ordinaires-face à l'agonie de leurs victimes. "Un homme à genoux (...) était en train de brûler vif", raconte un photographe dans le *Sunday Times* sud-africain<sup>2</sup>. "A côté de lui, j'ai vu un pilier en béton plein de sang. (...) Tout autour, les gens riaient."

C'est que durant ces journées de folie, l'étranger a servi d'exutoire aux frustrations d'une classe populaire déshéritée. Les auteurs d'exactions ont recouru aux mêmes méthodes déshumanisantes employées par l'ancienne administration blanche. "De nombreux assaillants ont commencé à faire (...) passer [aux gens] des "tests de nationalité""<sup>3</sup>, rapportait ainsi le journal sud-africain *Mail and Guardian*<sup>3</sup>. "Un premier test linguistique consiste à demander aux personnes de nommer certaines parties du corps en zoulou, langue dont certains mots ne sont plus que rarement utilisés (...) Une technique qui rappelle les "tests" humiliants utilisés du temps de l'apartheid pour classer les métis dans la catégorie "noir" ou "blanc"."

Comment en est-on arrivé là au pays de Nelson Mandela ? Pour de nombreuses associations qui oeuvrent dans les quartiers pauvres des grandes villes, l'abandon des couches populaires par l'élite politique, les lacunes des services publics et la criminalisation de l'immigration sont responsables de ces dérapages. The Anti-Privatisation Forum, une organisation qui milite contre la privatisation de l'eau, argumente ainsi sur son site Internet<sup>4</sup> : "C'est une tragédie que

ces attaques surviennent au sein des classes laborieuses pauvres, où les pauvres se battent contre les pauvres. Mais il y a une explication claire à cela. Tout est fait pour nous faire croire que le chômage est dû aux étrangers qui prennent le travail aux gens du pays -ce qui est tout simplement faux. 40% des citoyens sud-africains sont sans emploi (...) et ce n'est pas le résultat [de l'immigration] mais de la politique anti-pauvre (...) du gouvernement et de l'égoïsme de la classe capitaliste (...) Les immigrants (...) sont vus (et traités) comme des criminels et des "indésirables" par le gouvernement. Cela, combiné aux lacunes des services publics, a placé les immigrés et les Sud-africains pauvres dans une situation de compétition."

Le malaise couvait depuis des mois, prenant sa source dans de toutes autres causes que l'immigration et la xénophobie. "Les manifestations concernant la fourniture des services de base se sont multipliées, passant, selon les chiffres officiels du ministère de l'intérieur, d'une moyenne annuelle de 6.000 en 2004-2005 à quelque 10.000 depuis", rapporte le mensuel français *Le Monde Diplomatique*<sup>5</sup>. "Le 19 février 2008, la police a tiré sur un rassemblement pacifique du quartier de Delft. Le 10 mars, cinq cents résidents de Klaarwater, à Durban, ont érigé des barricades." Si l'African National Congrès (ANC), le parti au pouvoir depuis la fin de l'apartheid, a réduit la frontière entre Noirs et Blancs, le fossé qui sépare la bourgeoisie du reste de la population n'a jamais été aussi profond. "Les inégalités sont abyssales", affirme *Le Monde diplomatique*. "Soixante pour cent de la population - majoritairement noire et peu éduquée - gagnent moins de 3.500 rands [276 euros, 136.999 fc] par mois, tandis que 2,2 % perçoivent un revenu mensuel de plus de 30.000 rands et vivent à l'occidentale."

Les problèmes de logement constituent la première cause de mécontentement -c'est une rumeur selon laquelle des étrangers vivaient dans de nouvelles maisons sociales construites par le gouvernement, qui a déclenché les premières attaques à Alexandra. "De 2000 à 2004-2005 (...), le prix des maisons a augmenté de 92 %, tandis que le revenu des travailleurs augmentait de 8,3 % en moyenne", indique *Le Monde diplomatique*<sup>6</sup> qui cite l'exemple d'un homme du Cap âgé de 83 ans, placé sur liste d'attente depuis 20 ans pour obtenir un logement social. "Les gens veulent un toit, de



Dans un township sud-africain. (DR)

*l'eau, des sanitaires et un travail à proximité*", confie au journal un conseiller du maire du Cap. "En ignorant les besoins élémentaires du peuple, le gouvernement joue avec le feu. L'Etat ne consacre que 1,5 % du budget au logement, un chiffre qu'il faut comparer aux 5 à 7 % habituels dans des pays comme le nôtre." Les opérations d'éradication des quartiers insalubres, qui ne proposent aucune solution alternative aux habitants, ne font qu'exacerber les tensions.

**“Dans notre mentalité, nous ne faisons pas partie de l'Afrique : nous pensons que nous sommes meilleurs !”**

La classe politique a également échoué à insuffler un dynamisme économique capable de créer de l'emploi et de redistribuer les richesses. Directeur de l'Institut des affaires internationales d'Afrique du Sud, Moeletsi Mbeki, frère du président, met en cause les dirigeants de la lutte contre l'apartheid, qui "s'en sortent extrêmement bien, car ils ont pris le contrôle de l'Etat. Ils devraient former la base d'un secteur privé dynamique (...) Mais le pouvoir a engendré une énorme bureaucratie qui réussit à merveille à vivre de ces ressources, sans créer de travail."

Le vide laissé par les Sud-africains est occupé par les immigrés qui affluent depuis l'ouverture des frontières, en 1994. D'Afrique principalement, mais également d'Asie ou d'Amérique. "L'Afrique du Sud est

1990 est largement composée d'hommes d'affaires qui possèdent leur propre entreprise [et] créent en moyenne deux à quatre emplois chacun. Au moins la moitié de leur personnel est sud-africaine."

Loin de valoriser cette manne de travailleurs, les autorités sud-africaines poussent la plupart des étrangers dans la clandestinité. *The Mail and Guardian* annonce ainsi qu'officiellement, "les sans-papiers seraient 500.000, mais leur nombre se situerait plutôt entre 2,5 et 4,1 millions [pour une population totale de 43 millions d'habitants]" . "La population sud-africaine n'a pas été préparée à un tel afflux", relève Syfia International<sup>1</sup>. "Il n'y a pas eu de programme pour éduquer la population", déplore Linda Memela, président de l'ANC à Alexandra. "Dans notre mentalité, nous ne faisons pas partie de l'Afrique : nous pensons que nous sommes meilleurs !" Le gouvernement a entretenu ces préjugés en développant une politique hostile à l'égard des étrangers, poursuit Syfia International. Alors que l'Afrique du Sud manque cruellement de main-d'œuvre qualifiée, les immigrés ont les pires difficultés à obtenir un permis de travail.

Conséquence : les abus et les situations absurdes se multiplient. Embarqués dans un train de nuit, les Zimbabweens en situation irrégulière sont reconduits à la frontière dans des conditions rocambolesques. Quand ils ne sautent pas du train en route sous les yeux d'un policier imbibe d'alcool, la plupart sont de retour en Afrique du Sud quelques jours après leur expulsion<sup>8</sup>. Ces anecdotes ne font pas oublier pour autant les mauvais traitements dont sont victimes les immigrés. Parmi les Zimbabweens expulsés, beaucoup sont "ravagés par le virus respiratoire qui sévit dans le camp de détention de Lindela, où s'entassent plus de 4.000 prisonniers. La plupart y ont passé au moins deux semaines", indique *The New York Times*<sup>8</sup>. Quant aux agriculteurs blancs dont les exploitations jouxtent la frontière avec le Zimbabwe, ils profitent de la crise qui sévit dans le pays voisin pour utiliser une main-d'œuvre bon marché... voire gratuite.

*The Sowetan*<sup>9</sup>, un autre journal sud-africain, indique ainsi que l'on ne compte plus les ouvriers agricoles qui ont travaillé un mois, avant que le patron ne refuse d'honorer leur salaire. "C'est de l'esclavage", critique un militant d'une association de développement. "Et cela ne peut que déboucher sur des problèmes."

LG

<sup>1</sup> "Le miracle sud-africain vire au cauchemar", Syfia International

<sup>2</sup> H. Krog, *The Sunday Times*, traduit par *Courrier International*

<sup>3</sup> Traduit par *Courrier International*

<sup>4</sup> <http://apf.org.za/>

<sup>5</sup> *Le Monde diplomatique*, avril 2008

<sup>6</sup> *Mail & Guardian*, 15/09/1998 (traduit par *Courrier International*)

<sup>7</sup> *The New York Times*, octobre 2004 (traduit par *Courrier International*)

<sup>8</sup> *The New York Times*, 16/10/2003, et *Mail & Guardian*, 06/09/2000 (traduits par *Courrier International*)

<sup>9</sup> *The Sowetan*, 27/05/1999 (traduit par *Courrier International*)

**U**n avocat célèbre pour avoir défendu des dictateurs dans le rôle du procureur de Mohamed Bacar ; un avocat général qui vole au secours de l'ex-président de Ndzuani poursuivi dans son pays pour toute une série de crimes et délits. C'était un peu le monde à l'envers, jeudi 5 juin, devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Saint-Denis, à la Réunion. Assis sagement face aux prétoires, l'ex-colonel, son frère, et le reste de ce qui était sa garde rapprochée ont en effet entendu l'avocat général François Basset dire tout le mal qu'il pensait de la procédure d'extradition formée par les Comores.

Auparavant, M<sup>es</sup> Jacques Vergès et Rémi Boniface ont démontré qu'il ne pouvait y avoir de vraie justice, "de justice sereine", sans un transfert forcé à Moroni des anciens hommes forts de Ndzuani renversés en mars par le débarquement de l'Union africaine. Quand on leur demande leur avis, un par un comme le prévoit la procédure, l'ex-chef d'Etat et ses militaires ont des réponses qui fusent. Tous affirment qu'ils sont menacés de mort ou mauvais traitements dans leur pays. Et que les faits qui leurs sont reprochés par la justice comorienne ne sont que purs "mensonges" et "inventions". Le gouvernement du président Ahmed Abdallah Sambi voudrait juger l'ex-président de Ndzuani, son frère Abdou Bacar et Mohamed Douclin, ancien ministre des Finances du gouvernement Bacar<sup>2</sup>, pour des faits "d'atteinte à l'autorité de l'Etat, du territoire et de l'unité nationale, complicité d'homicide volontaire, de coups et blessures volontaires, de tortures, de viols et de détournements de deniers publics". Dans les documents transmis par le procureur de

# "A croire ces braves ils n'ont donc rien com"

Le 5 juin, la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion étudiait la demande d'extradition de Mohamed Bacar et 22 de ses hommes formulée par l'Union des Comores. Jérôme Talpin, journaliste du *Quotidien de la Réunion*, retrace un procès<sup>1</sup> qui fut à l'image de la fuite de Bacar : au goût d'inachevé.

Moroni, il est reproché aux autres militaires des faits "d'homicide volontaire, de coups et blessures et de viols".<sup>3</sup>

"*A croire ces braves gens, ils n'ont donc rien commis*", fait mine de s'étonner M<sup>e</sup> Rémi Boniface, l'un des avocats de l'Union des Comores. "Mais alors pourquoi ont-ils quitté Anjouan ? C'est une question de bon sens". L'avocat dionysien (habitant de Saint-Denis de la Réunion) lit à l'audience les dépositions de plusieurs victimes d'actes de torture et de viols. "Dans la bande, le dénommé Absoor Omar avait un surnom : "la folie"". Pour l'avocat, les faits reprochés n'ont rien de politiques et appartiennent bien au droit commun. Et le but des extra-

ditions n'est pas non plus politique. Ce qui, aux yeux du droit français, les rendrait impossibles. M<sup>e</sup> Boniface en veut pour preuve une résolution de l'Union africaine validée par la France et visant à refouler immédiatement vers Anjouan certaines personnalités qui auraient cherché à fuir l'île autonome. "La France ne doit pas oublier ses engagements", estime l'avocat. Comme elle ne doit pas oublier non plus "le principe de reciprocité". Les Comores avaient accepté en 2002 d'extrader vers Paris des barbouzes français impliqués dans une tentative de putsch à Mohéli. "Aujourd'hui, la France s'apprête à faire un bras d'honneur en demandant au juge judiciaire de ne pas prendre ses responsabilités".

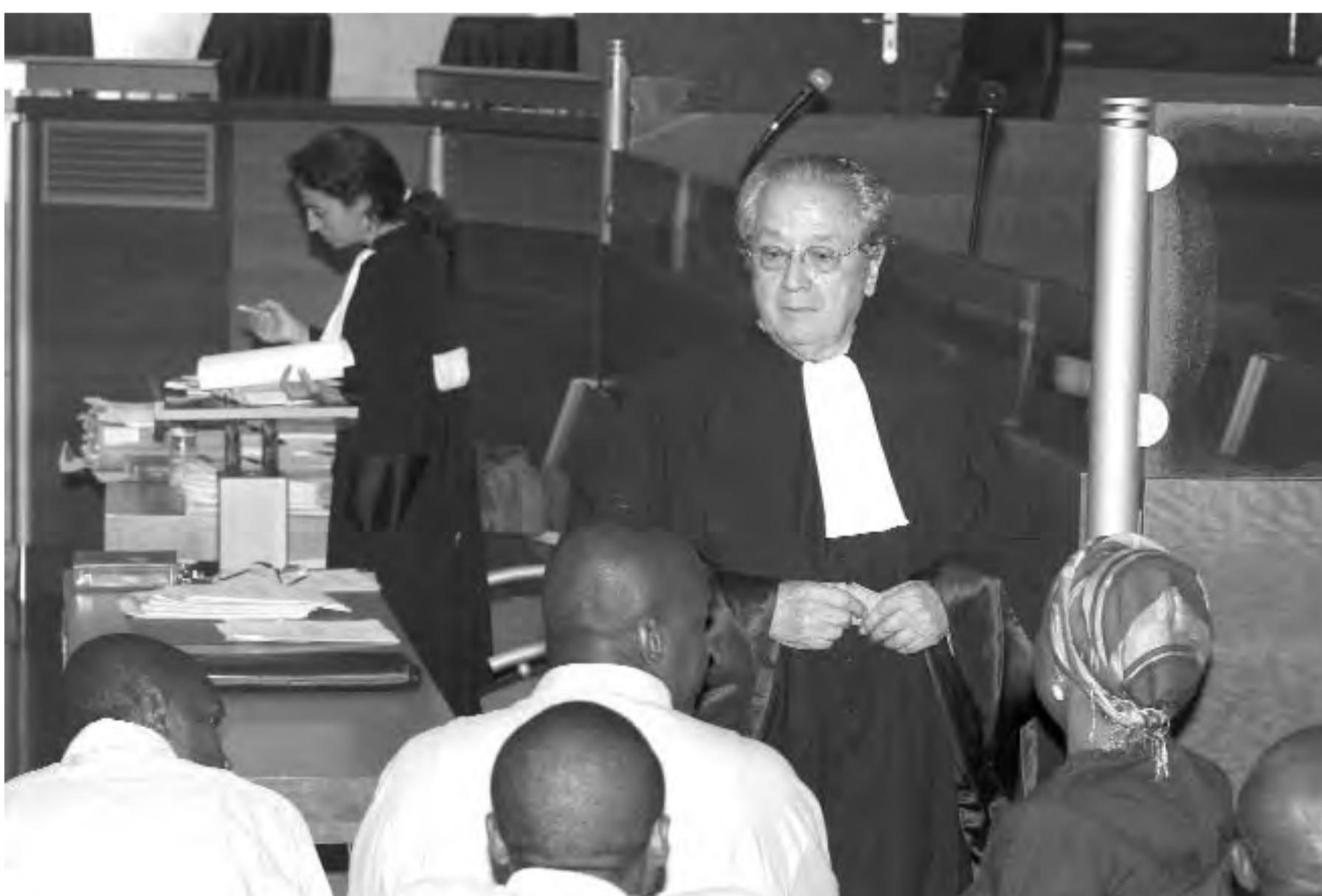


PHOTO LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION

Ci-contre,  
l'avocat  
Jacques  
Vergès  
mitraille du  
regard  
Mohamed  
Bacar, qui  
regarde  
ailleurs.

# gens mis..."

Face "à cette affaire extrêmement simple", M<sup>e</sup> Jacques Vergès dénonce, lui, la "position incohérente du gouvernement français". "Le ministre des Affaires étrangères a dit qu'il ferait tout pour remettre Bacar aux autorités comoriennes. Mais d'autres ministres ont un avis différent. Peut-être que ceux-là craignent un procès à Moroni. Ont-ils peur d'être mouillés ? Je ne sais pas !" Selon lui, le parquet général obéit donc à des consignes. Pour l'avocat de la cause anticolonialiste mais aussi de Klaus Barbie ou du terroriste Carlos, la chambre de l'instruction doit éviter le piège de rendre un avis défavorable qui servira le gouvernement à se protéger. Car cet avis s'imposera à lui et lui évitera de prendre une décision. "Si vous rendez un avis favorable, cela laisse aux politiques leurs responsabilités. Leur choix. Vous êtes là pour servir la justice indépendante et pas le gouvernement et ses magouilles".

“**V**ous n'y allez pas de main morte”, lui répond gentiment, un peu plus tard, l'avocat général François Basset, tout en tenant à dire qu'il "n'obéit à aucune instruction écrite ou orale" du gouvernement "mais seulement à ce qui est dans le code de procédure pénale". Pour le ministère public, ce ne sont donc que des points de droit qui le poussent à émettre un avis négatif. En prenant le soin de ne pas trop froisser les autorités judiciaires comoriennes, l'avocat général explique pourtant que les dossiers d'extradition envoyés par Moroni sont, dans la majorité des cas, incomplets. "On parle de faits allégués mais qui ne sont pas articulés. Il n'y a pas le début du commencement de preuves." Pire encore, l'un des gendarmes anjouanais est poursuivi pour des faits commis en avril 2008 alors même qu'il se trouvait déjà à la Réunion.

L'avocat général note aussi que la question de l'extradition ne se pose pas pour les trois membres de la garde rapprochée qui ont obtenu l'asile politique. Une protection. Et puis, "il est difficile de mettre de côté" la décision de l'Ofpra pour tous les autres. L'organisme indépendant a en effet refusé de leur accorder l'asile politique mais estime que leur intégrité physique est menacée en cas de retour aux Comores. "La Convention européenne des droits de l'Homme ne s'applique pas qu'à certaines personnes."

Chacune à leur tour, les avocates des Anjouanais vont elles aussi s'engouffrer dans les failles juridiques des 22 dossiers d'extradition. Erreurs dans les noms, défaut de plaintes, de certificats médicaux, manque de précisions sur les faits reprochés, M<sup>e</sup> Marie Briot parle de "dossiers 'copiés collés'" et de "qualification de masse". "Il y a un manque de sérieux manifeste de la part de l'Union des Comores". Pour M<sup>e</sup> Cécile Bentolila, il est clair que

## "Pures inventions"

Cet homme est d'un aplomb étonnant ! A peine le président de la chambre de l'instruction a-t-il eu fini d'énumérer les infractions qui lui étaient reprochées aux Comores que l'ex-colonel Bacar a vivement réagi. "Pures inventions, manipulations", a-t-il lancé. Depuis l'intervention armée de la coalition AND/UA le 25 mars, plus de 800 personnes, soupçonnées d'être proches de son régime, ont été arrêtées, explique-t-il. Et d'y aller de son couplet humanitaire quelque peu dérisoire au vu des actes commis sous son régime : "Personne ne leur a notifié ce qu'il leur est reproché. Ils ne savent pas pourquoi ils sont en prison. Ils n'ont pas été interrogés. Mais certains ont subi des violences et des actes de torture." Autant d'exactions commises par ses propres serviteurs... Plus fort encore, Mohamed Bacar nie malgré la présence sur place de soldats tanzaniens- l'attaque menée par ses gendarmes contre les militaires de l'armée nationale de développement en avril 2007, qui a fait un mort ; il nie aussi malgré le témoignage des soldats africains- les tirs le 6 juin 2007 sur l'avion de Sambi ; il nie toujours les centaines de millions de francs comoriens prélevés dans les caisses des douanes ou du port de Mutsamudu. "Le gouvernement comorien devait bien trouver un moyen pour éliminer ma candidature", argue-t-il. Sans rire.

RC

Moroni veut organiser un procès politique. "C'est ce qui ressort des dossiers". Quant au fameux accord de réciprocité, "il ne peut pas servir à s'asseoir sur le code de procédure pénale, les libertés fondamentales, et les principes constitutionnels". Et M<sup>e</sup> Briot d'ajouter que les droits élémentaires de la défense ne sont pas respectés dans les tribunaux des Comores qui, en plus, prononcent des peines incompatibles avec le droit français comme la peine de mort ou les travaux forcés à perpétuité. La chambre de l'instruction rendra son avis le 24 juin.

Jérôme Talpin (*Le Quotidien de la Réunion*)

<sup>1</sup> *Le Quotidien de la Réunion*, 06/06/2008

<sup>2</sup> Sur le rôle de Douclin, lire Kashkazi n°72, mai 2008 ([www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com))

<sup>3</sup> Sur les exactions du régime Bacar, lire Kashkazi n°70, mars 2008 ([www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com))

PUBLICITÉ

## ENREGISTREMENT DE MARQUE

### AVIS D'INFORMATION

Par les présentes, Avis est donné que nos clients, Global Hotels & Resorts IP BV of Pietermaai 15 Curacao, Netherlands Antilles sont les seuls titulaires et uniques propriétaires des droits sur la marque ci-après décrite :

# TIARA

Enregistrée pour être employée en liaison avec des services de gestion d'hôtel ; services d'assistance et de conseils liés au franchising; services de fourniture d'un programme d'offre de récompenses spéciales pour voyageurs fréquents; services d'information, de consultation et de conseil concernant les services susmentionnés de la classe internationale 35 ;

Assurance ; affaires financières ; affaires monétaires ; affaires immobilières, services d'information, de consultation et de conseil concernant les services susmentionnés de la classe internationale 36 ;

Services d'hôtels, services de complexe hôtelier, services de motel, hébergement temporaire; services de réservation d'hôtel ; services de réservation de logement pour des voyageurs rendus par les agences de voyage ; services de logement provisoire ; conseils et consultations en matière de réservation de vacances et d'hébergement temporaire; services de bars, services de taverne, services de café-

tarias, de restaurant et de snack-bar ; services de restauration, services de préparation de banquets et de buffets ; fourniture d'installations pour conférences ; location de salles de conférences, d'expositions, de séminaires et de réunions ; fourniture d'équipements pour réunions d'affaires ; services d'information, de consultation et de conseil concernant les services susmentionnés de la classe internationale 43 ; et

Services de conciergerie ; services d'information, de consultation et de conseil concernant les services susmentionnés de la classe internationale 45.

Nos clients ci-dessus mentionnés nous ont mandatés pour porter à la connaissance des professionnels et du public qu'ils attachent une importance particulière à la protection de la marque décrite ci-dessus et se reversent le droit d'agir contre toute infraction à l'encontre de ces droits devant les tribunaux.

En qualité de mandataire,  
vous pouvez nous  
contacter pour toute  
requête sur qui précède :

**Hilborne, Hawkin & Co.**

2524 North Santiago  
Boulevard  
Orange, California 92867  
United States of America

**Telephone :** (714) 283-1155

**Facsimile :** (714) 283-1555

**Email :**  
[info@hilbornehawkin.com](mailto:info@hilbornehawkin.com)

Sites la plupart du temps interdits aux journalistes, la rédaction de Kashkazi a demandé et obtenu (sauf à Maore<sup>1</sup>) l'autorisation de pénétrer dans les prisons de l'archipel. Surpeuplées comme à Maore et Ndzuani, spartiates comme à Ngazidja et Mwali, ces quatre lieux d'enfermement racontent quatre histoires différentes, mais un seul quotidien : celui, difficile, des taulards...

<sup>1</sup> Nous attendons toujours la réponse de l'administration pénitentiaire française.



## Le “souk déprimé” de

**UN CAMP retranché.** C'est la première idée qui vient à l'esprit du visiteur autorisé à franchir le portail de la maison d'arrêt de Koki, lorsqu'il découvre la cour dans laquelle s'entassent, la journée, les quelque 500 détenus. La deuxième impression est plus contrastée. On se croirait dans un souk arabe, certes, mais un souk dépressif, un souk hanté de mines de désespoir...

Alors qu'à l'extérieur, des dizaines de personnes attendent de se faire fouiller par des éléments de l'AND (Armée nationale de développement) et des troupes tanzaniennes -qui s'assurent qu'ils ne portent pas d'armes-, à l'intérieur, l'ambiance est morose. Les tentes dressées dans la cour, en complément des trois bâtiments qui servent de geôles -un quatrième est destiné à l'administration-, rappellent qu'ici, dans cette île, un débarquement militaire a eu lieu, voici

plus de deux mois. La densité des détenus, elle, confirme les informations reçues depuis : le nombre de personnes incarcérées pour avoir supposément soutenu le régime de Mohamed Bacar est largement plus important que celui des places disponibles dans les geôles de Ndzuani.

L'état des cellules est déplorable. La surpopulation manifeste. Avec une capacité théorique de quatre et trente détenus, respectivement pour les petites et les grandes cellules, celles-ci comprennent jusqu'à 17 personnes pour les premières (d'une superficie de 4 m sur 3,5 m, et dont le seul moyen d'aération est une fente d'environ 35 cm sur 15 cm) et jusqu'à 150 personnes pour les secondes. Dans la moitié des dix petites cellules, il n'y a pas d'ampoule électrique. Les pièces sont éclaircies à la bougie -des bougies qui sont à la charge des détenus. Ceux-ci dorment presque par terre avec comme seul matelas des sacs d'emballage. Les plus chanceux couchent sur des tapis que leur ont amené leur famille, ou sur des bouts de matelas. "Seules les deux cellules destinées pour les prisonniers politiques sont dotées de nattes en fibres synthétiques", indique un rapport de la Fédération comorienne des droits de l'Homme (FCDH), rendu public le 5 juin<sup>1</sup>. L'environnement est poussiéreux et puant. Les odeurs, nauséabondes, prennent à la gorge. Les latrines, situées à l'extérieur des cellules, sont plus ou moins propres mais seront bientôt pleines. Les détenus étant enfermés du soir jusqu'au petit matin, dans chaque cellule, des bouteilles en plastique font office d'urinoir. Pour déféquer, des sachets font l'affaire.

A l'évidence, ces prisonniers ne sont pas bien nourris. Selon l'un d'entre eux, "il y a moins de 10 kg de poisson par jour pour tout le monde". Le menu est toujours le même : de la bouillie de riz vers midi et un repas de riz accompagné d'une sauce de poisson -"trop salée" se plaignent les détenus- le soir. Lorsqu'ils m'en ont donné une poignée, j'ai cru avalé de l'eau de mer. "Ce qu'on nous donne ici ne satisfait personne. D'ailleurs, il en reste à chaque fois. Heureusement, nous vivons ici grâce à Dieu et au peu de repas que nos familles nous envoient", se désole un autre prisonnier. "L'eau du robinet n'est pas potable. Mais, on nous la fait boire quand même", ajoute un compagnon de cellule.

Ces détenus ne sont pas non plus bien gardés. Tout le monde le sait et les folles rumeurs courent dans les bangwe (place publique). Les gardiens eux-mêmes ne le nient pas ; le chef tanzanien de la prison est honnête : "Au moins douze personnes se sont évadées", dit-il. "D'abord neuf personnes ont manqué à l'appel, ensuite une personne et enfin deux autres. Les premiers, nous n'arrivons pas à comprendre comment ils ont déjoué notre vigilance. Mais nous pensons qu'ils se sont mélangés avec les

visiteurs et ils sont sortis sans que nous puissions les remarquer. Voilà pourquoi désormais, toutes les visites ont lieu uniquement les week-ends et tout visiteur doit se munir d'un carton numéroté qu'il prend à l'entrée et qu'il est tenu de retourner à son départ. La dixième personne a probablement emprunté le même chemin. Quant aux deux derniers, ils avaient une autorisation du Procureur pour visiter [à l'extérieur] leurs familles endeuillées. Ils ne sont jamais revenus".

Selon les autorités, un dernier fugitif s'est évadé, lui, de l'hôpital de Hombo où il avait été transféré, le 27 mai. Cependant, des sources bien informées font état d'une vingtaine d'évasions depuis deux mois<sup>2</sup>.

---

"Nous sommes auditionnés par des officiers, mais on ne nous a jamais dit pourquoi nous sommes ici."

---

Malgré le tableau guère reluisant dressé plus haut, les autorités affichent un satisfaction par rapport aux conditions de détention des prisonniers. Pour le Chef d'escadron et premier responsable du commandement de l'AND à Ndzuani, Mohamed Daoud, "ces détenus ne sont pas en prison. Au contraire, ils sont presque au paradis [sic]. Jamais je n'ai entendu parler d'une prison où il y a des tentes. Je peux même affirmer qu'ils sont gâtés. Et dire qu'ils sont mal traités, c'est ridicule. A Domoni, c'est une villa qui est louée pour les héberger!" Selon lui, la vie à Koki, aussi difficile qu'elle pût être, serait meilleure que celle qui prévaut dans les autres prisons comoriennes.

Contrairement aux rumeurs alimentées par certains militants politiques -et relayées par de nombreux blogs sur Internet-, la FCDH n'a cependant pas noté de cas de tortures. "Lors des entretiens avec les détenus qui se sont exprimés très librement sans aucune contrainte, il ressort clairement qu'il n'y a pas de cas de torture et qu'il n'y a pas une volonté de torturer les prisonniers", indique son rapport.

Reste un problème, et de taille : le statut juridique de ces détenus. "Nous sommes tous auditionnés par des officiers de police judiciaire, mais on ne nous a jamais dit pourquoi nous sommes ici", dénoncent-ils en chœur, à Koki comme à Hombo. "Ce qui est bizarre", fait remarquer l'un d'entre eux, "c'est que parmi nous, certains sont libérés, d'autres non. Et on ne sait pas sur quels critères ils l'ont été. Pire encore, comment comprendre qu'un soldat de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>me</sup> classe soit en prison alors que son supérieur hiérarchique a été libéré ?

# Koki : un no man's land juridique

*Comment comprendre que des directeurs soient libérés alors leurs subalternes restent en prison ?* Beaucoup d'anciens gendarmes disent avoir été trompés par Sambi. "Avant le débarquement, il a tenu un discours [à la radio et sur des tracts, ndlr] nous demandant de nous rendre et de ne pas combattre. Nous avons obéis. Les Forces de la gendarmerie anjouanaise ne se sont pas battu<sup>3</sup>. Nous nous sommes tous rendus, et aujourd'hui nous subissons tous des humiliations !"

Ces incompréhensions, désormais partagées par la rue et les responsables politiques, posent de sérieux problèmes de droit. Quel est le statut juridique des personnes détenues en prison ? Des prisonniers de guerre ? Des rebelles ? Des otages ? Quelles charges sont retenues contre ces détenus ? Quelle institution juridictionnelle est habilitée à les juger ?

Les interrogations, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte sont beaucoup plus

nombreuses que les réponses. "Le statut juridique de ces détenus n'entre dans aucun cadre légal pré-déterminé", admet Ahmed Maandhui, Procureur de la République à Mutsamudu. "Il est atypique", précise-t-il.

---

"Nous nous sommes tous rendus, et aujourd'hui nous subissons tous des humiliations !"

---

*"En principe, les personnes incarcérées à Koki sont sous l'autorité de la Justice ; il n'y a pas de tribunal militaire aux Comores. Mais en pratique, l'état major de l'AND interfère dans le traitement du dossier de ces détenus. De facto, je ne suis pas libre de mes mouvements".*

L'AND de son côté, explique son implication dans le dossier par le caractère "hybride" du statut de ces détenus. "Ils sont dans une situation militaro-judiciaire", dit Mohamed Daoud. "A Koki comme à Domoni, l'AND et les alliés sont juste là pour sécuriser les lieux. La gestion de ces établissements est entre les mains de la Justice. Nous n'interférerons pas dans la libération des détenus", jure-t-il.

Trois jours après le débarquement, l'idée avait été lancée de créer un tribunal spécial pour juger Mohamed Bacar et ses complices pour les exactions commises à Ndzuani. Mais aujourd'hui, tout est bloqué. Seul un procureur ad intérim a été nommé en la personne de Mohamed Maandhui. Deux juges d'instructions ont bien été désignés, mais ils ne sont toujours pas fonctionnels : le premier, Mohamed Abdou, venu à Ndzuani et reparti à Ngazidja trois jours après, conteste sa nomination devant la cour constitutionnelle - il n'aurait pas été consulté ; le deuxiè-

me, Abdou Abdallah, préside la Commission électorale insulaire.

Pendant ce temps, les détenus s'impatientent dans le camp retranché de Koki, et leurs familles avec. Le procureur en est conscient : "Ces personnes ne peuvent pas être indéfiniment en prison", dit-il. "Si l'on se réfère au droit, ils ne devraient pas être là. Ils devraient être jugés. Voilà pourquoi je procèderai à des auditions et à des relaxes s'il le faut." "En réalité" conclut-il avec une honnêteté désarmante, "je subis trop de pressions. Si cela continue, je finirais par remettre ma démission".

"Toutes les informations convergent sur le fait que ces détenus sont en détention illégale. En effet, après une enquête préliminaire sommaire, la justice semble attendre une décision politique au lieu de continuer son cours", regrette dans son rapport la FCDH. "Très rapidement, nous mènerons des actions de plaidoyer auprès des autorités concernées dans la gestion de ce dos-

sier, notamment l'armée et la Justice, pour de meilleures conditions de détention et un procès équitable pour tous ces détenus". s'est engagé Mohamed Nassur Riziki, le président de l'association.

En attendant, Koki demeure une zone de non droit. Un "souk déprimé" aux relents de no man's land juridique.

Anzaouir Ben Aliou (avec RC) \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Rapport sur les détenus politiques et militaires à Anjouan, FCDH, 5 juin 2008. A lire sur [www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com).

<sup>2</sup> Sans compter les "transferts" des plus hautes personnalités du régime : le 1<sup>er</sup> juin, la plupart des anciens collaborateurs du colonel Bacar étaient soit hospitalisés à Hombo (comme Caambi El-Yachrouti, Ahmed Abdallah Sourette, Mohamed Abdallah Amane), soit incarcérés à la brigade de Mutsamudu.

<sup>3</sup> Sur le déroulement du débarquement, lire Kashkazi n°71, avril 2008.

# A Majicavo, le manque est surtout affectif

K. S'EN est sorti. Plutôt bien même, à en juger par sa situation présente : il a un emploi de mécanicien, une femme et s'apprête à accueillir un deuxième enfant à la maison. "Lui, il est rangé", dit son patron qui, comme K., a requis l'anonymat. "Parce que c'est du passé", assure celui qui, entre ses 18 et ses 24 ans, a fait trois passages à Majicavo, et un à Songoro, la ferme de l'association Tama qui, depuis trois ans, accueille des détenus dans le cadre de leur réinsertion. Mais si à 26 ans, K. pense en avoir fini avec les affaires de violences et de vols, il est conscient que "cette chance, on est très peu à l'avoir eue", et que lui-même n'en bénéficiera pas une seconde fois. Or la prison, c'est décidé, il ne veut plus y goûter. "Ce n'est pas qu'on y vit mal d'un point de vue matériel", explique-t-il. "On a la télé, on nous nourrit. Mais c'est surtout l'absence des proches qui manque..."

On ne sait pas grand-chose de Majicavo. L'un des lieux les plus connus dans l'archipel -surtout depuis que les passeurs anjouanais y sont incarcérés- reste aussi l'un des plus secrets. Les conditions de détention de la seule prison de Maore ont cependant été mises en lumière en avril dernier, lorsque la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), venue enquêter sur le naufrage d'un kwassa provoqué par une collision avec une vedette de la PAF en décembre 2007<sup>1</sup>, a décidé de briser le tabou qui entoure cette maison d'arrêt. Dans son rapport rendu public le 15 avril, la CNDS s'est fendue d'un préalable tant ses membres ont été choqués par ce qu'ils y ont vu. "Bien que sa saisine ne concerne pas cet établissement, la Commission a pu, avec l'accord du directeur de la maison d'arrêt, procéder à une visite d'ensemble. Le constat effectué ne peut être passé sous silence. La surpopulation carcérale due notamment à la mise en déten-

tion de nombreux passeurs (jusqu'à 200 personnes voire plus sont détenues, alors que la capacité de la maison d'arrêt est de 90 places) a des conséquences inacceptables", indique le rapport.

En février, quelques jours après la visite de la CNDS, les effectifs atteignaient les 220 détenus<sup>2</sup>. "La direction a dû placer des hommes dans le quartier des femmes", indique un intervenant extérieur qui, n'ayant pas le droit de parler à la presse, a demandé à rester anonyme. "Ils s'entassent dans des chambres non climatisées, dans lesquelles fonctionne 24 heures sur 24 la télévision". Les cellules, d'une superficie de 25 à 30 m<sup>2</sup> selon la CNDS, "contiennent des lits superposés à trois niveaux offrant 15 places, ainsi que des matelas supplémentaires". En février, certaines cellules comptaient 26 détenus, pour un chiotte, un frigo, une douche... Ce surpeuplement, poursuit le rapport, est accompagné d'un "état de délabrement avancé des équipements sanitaires", même si "un effort particulier de propreté est mis en œuvre dans les cours et couloirs."

Toutefois, le constat de la CNDS comme celui des rares personnes autorisées à pénétrer dans la maison d'arrêt n'est pas si noir. "Le personnel pénitentiaire de l'établissement, dont la Commission a relevé le professionnalisme et l'humanisme des agents, est conscient des conditions intolérables de promiscuité imposées aux détenus", note la CNDS. "Dans l'ensemble, il n'y a pas trop de problème avec les surveillants", confirme un intervenant. "Au contraire, il y a une certaine connivence entre eux et les détenus." Un ancien intervenant qui donnait des cours de chant aux détenus jusqu'en mars, confirme que "s'il y a des surveillants détestés par à peu près tout le monde, dans l'ensemble, ils sont respectés car ils sont assez cool". "Ils nous laissent une certaine liberté",

confirme K., "ils nous laissent faire nos petites affaires. Certains nous donnaient des clopes quand on leur en demandait". La tension est ainsi peu palpable, avec les surveillants comme entre les détenus - "il y a quelques rixes parfois, des règlements de compte, mais rien de très grave", confirme une ancienne intervenante.

---

"Les conditions matérielles ne sont pas si dramatiques (...) mais il y a une vraie demande de soutien affectif."

---

Plusieurs activités sont en outre fournies aux détenus, par l'intermédiaire de l'association Tama. Alphabétisation, sport, musique... "Ce qu'on nous permet de faire à la maison d'arrêt, on ne pourrait pas le faire à l'extérieur", pense même une ancienne de Tama. "Car il ne faut pas oublier que les trois-quarts des prisonniers sont des clardestins." Les réticences sont toujours présentes cependant. L'ex-intervenant en chant affirme avoir stoppé sa collaboration avec Tama à la suite de divergences de vues. "Avec les détenus, on avait écrit des chansons ; on avait même fait des concerts au sein de la prison. Mais quand j'ai voulu aller plus loin et enregistrer un album, ça n'a pas suivi", se désole-t-il. En 2005, un projet avait toutefois abouti à la publication d'un recueil de poèmes de détenus.

"Dans l'ensemble, ils sont très attachants", reconnaît un intervenant. "Ce sont des personnes qui se trouvent là, pour la plupart, pour avoir conduit des kwassa. En

février, sur 217 prisonniers, la plupart étaient des passeurs. Ils acceptent leur peine, ce ne sont pas des délinquants. Au contraire, ils sont heureux d'apprendre". "Ils sont même demandeurs", note une ancienne intervenante, qui perçoit dans ce zèle un manque affectif. "La plupart n'ont jamais de visites, vu qu'ils sont Anjouanais. Soit leur famille n'est pas à Mayotte, soit elle est à Mayotte mais en situation irrégulière, et n'ose donc pas se rendre à la prison." "C'est certain qu'il y a un problème à ce niveau", confirme un des quatre intervenants actuels ou anciens que nous avons rencontrés<sup>3</sup>. "En soi, les conditions matérielles ne sont pas si dramatiques. En France, elles ne sont guère meilleures, et la plupart des détenus sont habitués à vivre dans des conditions misérables. Mais il y a une vraie demande de soutien affectif."

Si les visites sont autorisées, seuls quelques détenus en profitent. K., lorsqu'il était derrière les barreaux, était de ceux-là. Il se souvient l'importance qu'elles représentaient. "C'est sûr que ça aide, de se dire que tel jour, on verra sa femme, ou sa mère. Je me souviens, quand je revenais de la visite, certains m'enviaient du regard. On n'en parlait pas, mais ça se voyait." Un passeur sorti de prison lorsque les reconduites à la frontière étaient stoppées - il a donc pu rester à Maore-, confirme ce sentiment : "Le plus dur, c'est l'éloignement et le manque de nouvelles. On a des liens avec des détenus, du village ou pas. On se fait même des amis. Mais la famille, c'est trop important." En six mois de détention, jamais il n'a pu discuter avec ses frères et sœurs vivant à Ndzuani...

Il faut dire que rien n'est fait pour réduire ce manque. Un intervenant dénonce le fait que les détenus ne puissent pas téléphoner. "Pour appeler, il faut se payer une carte. Mais certains détenus n'ont pas un rond. Ils

n'ont rien ! Des détenus travaillent à la prison, et sont payés pour ça, mais ce sont généralement des Mahorais. D'autres ont un peu d'argent grâce à la famille -ils se payent des clopes ou des boissons avec. Mais d'autres passent six mois dans la prison sans un sou. Comment pourraient-ils se payer une carte de téléphone ?" Si "une certaine solidarité fonctionne entre ceux qui ont de l'argent et ceux qui n'en ont pas", assure l'ex intervenant musical, elle reste limitée.

Une ancienne intervenante se souvient de cas "où des détenus anjouanais apprenaient la mort d'un membre de leur famille lorsque de nouveaux prisonniers issus du même village intégraient la maison d'arrêt". Elle se rappelle "ce jeune homme qui, quelques heures avant notre cours [d'alphabétisation], avait appris le décès de son père. Il était en larmes. A la fin, il a demandé à parler avec moi. Il en ressentait le besoin." Si un psychologue intervient dans la maison d'arrêt, "c'est surtout d'une discussion affective dont ils ont besoin". Et de citer le cas de ce gamin "de 14 ans ou peut-être moins", auteur d'un coup de shombo meurtrier contre un autre adolescent en décembre 2007 à Ouangani<sup>4</sup>, et incarcéré depuis. "Non seulement il est vraiment jeune pour être en prison, mais en plus il ne reçoit jamais de visites." Ses parents ont été renvoyés à Ndzuani.

RC \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Lire Kashkazi n°72, mai 2008

<sup>2</sup> Un chiffre revu à la baisse depuis, grâce à la multiplication des peines alternatives.

<sup>3</sup> La rédaction de cet article se base essentiellement sur leur témoignage. La demande d'entretien avec le directeur et de reportage au sein de la maison d'arrêt, effectuée trois semaines avant le bouclage de cette édition, n'avait pas encore reçu de réponse de l'administration parisienne début juin.

<sup>4</sup> Lire Kashkazi n°69, février 2008

# A Badjo, "si tu cours pas, tu manges pas"



Ci-dessus, des détenus mohéliens lors d'une de leur "virée" dans la capitale.

**S**cène surréaliste à Fomboni. Nous sommes le 29 mai. Au milieu des ânes qui peuplent les alentours de la place de l'Indépendance, au centre de la capitale, un groupe d'hommes se met à courir derrière des cabris en divagation. Ce sont des prisonniers...

Réveillés à 6 heures ce matin-là, les hommes sont descendus à pied de la maison d'arrêt. "On nous réveille tôt pour arriver avant que les animaux se dispersent", rapporte le plus ancien, dont la tâche est de porter les cordes. Aux côtés des gardes, les prisonniers courent dans tous les sens, dans la capitale mohélienne. Une fois qu'ils en auront attrapé assez, les détenus enverront les cabris à la fourrière.

C'est devenu une habitude à Mwali ces derniers temps. Incapable de remédier au problème des animaux en divagation, l'autorité publique a décidé de recourir aux services des détenus de la prison. "Nous tentons tant bien que mal de pallier la faiblesse de notre budget avec ce que rapportent les activités de fourrière", souligne un garde. Alors que les propriétaires des animaux attrapés doivent débourser 3.000 fc (6 euros) pour récupérer leur chèvre, et 5.000 fc (10 euros) si c'est un zébu, une partie de cet argent revient aux prisonniers. "Ils vivent ainsi de la fourrière", souligne le garde. Outre le fait de permettre aux détenus de se dégourdir les jambes, la trouvaille a deux avantages : non seulement elle améliore leur quotidien, mais en plus elle rend service à la communauté. "S'il n'y avait pas de gens pour faire ce travail, ce serait un problème", estime le garde. Elle a tout de même un gros inconvénient : certains profitent de ces sorties pour s'évader. "Des prisonniers fuient vers Ndzuani ou Ngazidja", confirme le procureur de la République, regrettant le manque de collaboration de

ses collègues des autres îles qui ne se pressent pour attraper et renvoyer les fuyards à Badjo.

"Badjo". En shimali, le mot signifie "morceau". Il a donné son nom à l'unique prison de l'île. A l'écart de la ville, sur les hauteurs de Fomboni, la route qui y mène est en mauvais état ; difficile de s'y rendre en voiture. "Il faut un tout-terrain pour y accéder. En saison des pluies, il est pratiquement impossible de s'y rendre", affirme Soilihi Mahamoud, procureur de la République de l'île. A pieds, il faut 30 à 40 minutes de marche depuis la capitale. Enfouie dans une cocoteraie, la prison est constituée d'une grande bâtisse datant de la fin des années 80. Sur la façade qui donne sur la cour principale, des mots négligemment écrits au-dessus de la porte d'entrée

## "Une compétence de l'Union"

*"Normalement, c'est l'Union qui doit assurer la gestion de la prison car c'est sa prérogative. Elle ne peut pas disposer du pouvoir judiciaire et se décharger de l'intendance de la prison", affirme Mohamed Ali Said, chef de l'exécutif de l'île. "On essaie de leur apporter une aide. Nous ne pouvons pas les laisser comme ça, cela entre dans le maintien de l'ordre dans notre île. Le mieux c'est de leur assurer des conditions de vies humaines", renchérit Abdourahamane Ben Cheikh Achiraf, ministre mohélien de l'Administration territoriale, de la justice et de la sécurité insulaire.*

informent qu'ici, on se trouve dans la "Prison de haute sécurité de Mohéli-Badjo".

Deux hommes sont en pleine discussion dans la cour. L'un porte un treillis et un tee-shirt bleu, c'est un soldat de l'Armée nationale de développement (AND), l'un des deux gardes de l'établissement : ici, il n'y a pas de gardes pénitentiaires. Les anciens étant partis à la retraite, on n'en a pas recruté de nouveaux. Son vis-à-vis vêtu d'un short, le torse nu, n'est autre que l'un des détenus de la prison. Ils sont seize gars enfermés ici pour des infractions allant du vol de bœufs au viol sur mineure, en passant par le vol à main armée. Les deux soldats assurant la garde, conscients de la vulnérabilité de leur situation, ont opté pour la souplesse. Ils savent qu'ils n'y pourraient rien si les prisonniers décidaient de se faire la belle. Une vulnérabilité que reconnaît le procureur : "Les mesures de sécurité sont moins contraintes qu'ailleurs. Malgré tous les problèmes qui se posent, les détenus ressentent moins la vie de prisonnier" dit-il.

**A** l'entrée d'une grande salle, près d'un petit couloir, des prisonniers sont assis à même le sol. Certains jouent aux cartes, un autre fredonne un air de zouk. Le garde nous dévoile l'intérieur de la maison d'arrêt composée d'une salle commune de détention et de cinq cellules. Les prisonniers se partagent la grande salle. Les murs sont couverts d'inscriptions : ici une adresse et un nom qui doivent être ceux d'un ancien prisonnier, et là, des croix gammées... Tous se côtoient ici, les criminels comme les auteurs de petits délits. Des feuilles de cocotiers tressées leur servent de couche : seuls deux prisonniers ont des vrais matelas fournis par les familles. Un

détenu lit le Coran dans un coin. "On prie beaucoup. Je pense que même ceux qui ne priaient pas avant le font une fois là-bas" explique Chabane Bacar, un politicien qui y a passé quelques jours.

Saïd est un ancien soldat de l'armée comorienne. Condamné à sept ans d'emprisonnement pour vol de bœuf, selon un des gardes, il souhaiterait entrer en contact avec sa famille, surtout avec son père qui pourrait intervenir pour le faire sortir de là, croit-il. Il demande si nous pouvons lui prêter notre téléphone, avant de se reprendre : "Non, je vais commissionner cette femme" dit-il, se tournant vers une visiteuse venue voir un membre de sa famille. "Vu l'état de la route et l'éloignement de la prison, nos familles se découragent de venir nous voir et nous apporter à manger", explique un détenu de 24 ans. Qui égrène les problèmes qui rythment leur quotidien : "Nous n'avons pas de matelas, nous n'avons pas de moustiquaire. L'eau, nous la puisions très loin d'ici. On se rend à la montagne à 50 mètres et on redescend pour aller à la rivière. Ici il n'y a pas d'électricité, les lampes que nous utilisons sont à base de boîtes de récupération."

"Nous n'avons pas de matelas, nous n'avons pas de moustiquaire. L'eau, nous la puisions très loin d'ici."

Il manque de tout à Badjo. "Pas d'électricité, pas d'eau, pas de nourriture, pas de moyens de communication et surtout pas de véhicule", énumère le procureur. Un dénuement qui lui fait dire que les juges "violent les droits humains" en incarcérant des personnes dans ce lieu. Pour adoucir un peu cette situation paradoxale, il arrive parfois que les magistrats écourtent les peines ou évitent l'internement en condamnant les prévenus à des travaux d'intérêt général. Des prisonniers peuvent même rentrer dormir chez eux et revenir dans la journée.

Mdjomba, l'un des deux gardes de la prison, est ici depuis seulement cinq mois. Le temps lui paraît cependant bien long. Chaque matin, il doit accompagner les prisonniers jusqu'à une rivière qui se trouve à environ deux kilomètres, pour s'y baigner et puiser l'eau nécessaire aux travaux ménagers. Il y a cinq ans, le Programme des Nations Unies pour le développement avait financé la construction d'un château d'eau qui n'est toujours pas opérationnel, faute de camion citerne pour l'alimenter.

Face à ces conditions de vie précaires - "Nous recevons une ration en nature équivalente à 125.000 fc [250 euros, ndlr] qui provient du Trésor public tous les trois mois. C'est insuffisant", explique Mdjomba -, les responsables de la prison de Mwali doivent constamment jongler avec un maigre "budget" -Soilihi Mahamoud préfère employer le terme de subvention- pour boucler le trimestre. Ces moyens dérisoires n'autorisent "qu'une ration par jour", expliquent les prisonniers. C'est pour faire face à cette situation que les responsables de la prison ont recours à la quête des animaux en divagation... Un "travail" différemment perçu par les détenus. Si certains prennent un malin plaisir à sortir de leurs murs, d'autres dénoncent cette situation. "Si tu cours pas, tu manges pas, sauf si t'es malade", regrette l'un d'eux.

Faissoili Abdou et Daan-Ouni Msoili

# Le temps révolu des "incartades"

**A**PRÈS "L'ENFANT TAULARD", "LE RENARD" ÉTAIT DEVENU SON SUR-NOM. EN 1986, Issoufi Harouna est à 17 ans l'un des individus les plus redoutés à Maore : accusé d'avoir violé une jeune habitante de la rue des 100 villas, il profite d'une forte pluie pour limer les barreaux de sa cellule avec une scie à métaux et se réfugier chez sa mère qui décidera de le dénoncer, mettant un terme à la dixième évasion réussie du garçon. Sept ans plus tard, le jeune homme double la mise : impliqué dans les émeutes qui ont mis le feu à Mamoudzou en février 1993, l'enfant de Doujani est arrêté au terme d'une cavale de 21 jours, la vingtième environ de sa carrière. Comme tous les "durs" que la prison de Maore était incapable de retenir, il finira par être transféré à la Réunion.

Jusqu'à la construction de la maison d'arrêt de Majicavo, les prisonniers étaient retenus dans un bâtiment vétuste situé en plein centre de Mamoudzou, et dont le ministre français de l'Outremer, Bernard Pons, avait déclaré en 1986 en levant les yeux sur l'inscription qui ornait sa façade : "Interdiction d'entrer" : "Il est plus difficile d'entrer dans cette prison que d'en sortir." Mutineries et prisonniers en cavale continueront de défrayer la chronique jusqu'au milieu des années 90.

Pour s'échapper, les détenus avaient l'embarras du choix. En 1989, après avoir uni leurs efforts pour faire sauter la barre de ren-

fort de leur cellule, six d'entre eux s'attaquent, armés d'une barre d'haltérophilie, au mur de la cour. Le mélange de chaux et de ciment qui relie les parpaings ne tarde pas à céder sans que les deux gardiens ne se rendent

**"S'ils en avaient l'envie, les détenus s'évaderaient jusqu'aux derniers."**

compte de rien... D'autres se rendront à la salle de bain munis de leur serviette et, de là, soulèveront une tôle pour se frayer un chemin vers l'extérieur. A l'époque, le *Journal de Mayotte* (JDM) décrit également une troisième technique : "Des détenus font la courte échelle à un copain à l'intérieur de la cellule. Celui qui se trouve en haut reste suspendu en tenant fermement les barres de fer qui retiennent le toit, puis il se balance dans le vide, joue de son poids, exécute quelques mouvements de gymnastique et tout s'écroule."

Quelques fugitifs sont dangereux. C'est le cas d'un certain Madi Bacar qui, en 1986, fraîchement évadé, se retrouve nez à nez avec une agricultrice dans un champ de

Pamandzi. La dame, qui le reconnaît et lui conseille de rentrer à la prison, se voit remercier de "deux terribles coups de gourdin", rapporte le JDM. En 1989, le sang d'un autre détenu ne fait qu'un tour lorsqu'il aperçoit sa femme, qui vient de lui rendre visite, prendre le taxi dans une direction opposée à celle de son domicile. Il sort alors de la prison pour rosse le taximan, qu'il soupçonne d'entretenir une liaison avec son épouse.

**M**AIS LA PLUPART DES CANDIDATS À L'ÉVASION FONT PREUVE de retenue durant leurs incartades... "S'ils en avaient l'envie, les détenus s'évaderaient jusqu'aux derniers, rien ni personne ne pourrait les empêcher", confiait un gendarme au JDM en 1993. "Il est vrai que de leur cellule, les prisonniers peuvent sortir de jour comme de nuit, par la porte principale ou en escaladant le mur dans la soirée" écrivait le journal. "Ce genre d'escapades sont courantes, au nombre d'une dizaine au moins rien que pour les deux derniers mois. La plupart de ceux qui s'évadent momentanément retournent furtivement à la prison, de leur propre initiative (...) Le plus surprenant, c'est qu'ils commettent rarement des actes répréhensibles ou condamnables durant la période de 'semi-liberté' qu'ils s'accordent de temps à autre."

LG

## A Maurice, la loi du plus fort

Comment vit-on aujourd'hui en prison [à Maurice] ? Réponse sans ambages d'un gardien : "Prisonniers et gardiens y survivent dangereusement". Le visage crispé de notre homme raconte toute la peur qu'il porte en lui depuis qu'il fait ce travail. La peur que lui-même ou ses parents soient victimes de certains détenus qui ont aujourd'hui le bras long... "C'est dangereux à l'intérieur, mais également dangereux à l'extérieur pour les gardiens et pour les parents des détenus. Un peu moins dangereux aujourd'hui, certes. Mais encore assez pour que vous soyiez agressé, tué, torturé ou sodomisé. Un monde impitoyable." Ses collègues confirmant, toujours sous le couvert de l'anonymat, le terrible portrait qu'il nous dessine de la prison. "Certains boss ou barons qui contrôlent chacun une partie de la prison ont le bras long. Ils exercent leur influence bien au-delà de la prison et arrivent à extorquer de l'argent aux parents de certains détenus. Argent, drogue et portable entrent ensuite en prison."

(...) Siegfried Samuel, travailleur social de l'ONG "Kinouété" qui arpente principalement les couloirs de la prison de Beau-Bassin, vient dépeindre la même réalité. "La pression que des boss de la prison font exercer sur les parents de certains détenus existe toujours, mais a diminué par rapport au passé. Si vous allez à la prison, vous verrez que sur la porte d'entrée qu'empruntent les parents des détenus pour les visites, il y a un écritau et un numéro de téléphone. On demande ainsi aux parents qui font l'objet de chantage et de pressions d'appeler le numéro indiqué", explique S. Samuel.

(...) A en croire les témoins, les détenus sont mieux armés que les gardiens qui n'ont pas droit de porter des armes dans l'enceinte de la prison. Exception faite de ceux qui sont placés sur les miradors. Les "piques démon" fabriquées à partir des bras en cuivre des flotteurs des toilettes, aiguisees et munies de manches en bois, sont légion en prison. [L'année dernière] on a découvert dans la cellule d'un prisonnier 250 comprimés de psychotropes, une bombe de gaz paralysant et Rs 20.000. Ce prisonnier dissimulait deux grammes de semis de gandia, six doses d'héroïne, une pipe, du papier aluminium déjà utilisé pour fumer de l'héroïne, un téléphone portable (...) "Beaucoup de gardiens avaient peur de ce détenus ayant des relations haut placées".

(*L'Express de Maurice*, 06/06/2008)

## ARCHIVES DE KASHKAZI

# Sombre menu à la prison de Moroni

**kashkazi** n°57, septembre 2006

**"BAWA dzima".** Une aile de poulet par jour. Avec éventuellement, pour faire glisser les 500 grammes de riz ordinaire, quelques boulettes de sardine à l'huile... Tel est le lot quotidien de protéines accordé aux prisonniers de la maison d'arrêt de Moroni. "Il y a aussi trois petites tomates en boîte, trois oignons, du sel et une petite bouteille d'huile pour au moins trente personnes", complète Socrate, détenu de janvier 2001 à mai 2006 pour "business de papiers français". "On prépare ensemble dans une grosse marmite, et chacun fait cuire son aile qu'il mange avec sa tasse de riz." Durant ses cinq ans de peine, le menu quotidien n'a jamais varié -sauf pénurie ou don exceptionnel de particuliers.

"Les détenus mangent une fois par jour", indique Youssouf Soilihi, directeur général de l'administration pénitentiaire. "Ils ont chacun 500 grammes de riz, 250 grammes de poulet, de viande ou de poisson. Ils ne boivent pas de thé. On leur donne la nourriture vers midi, midi trente et eux même se chargent de la préparer." En début d'après-midi, le repas est avalé. La soirée est à peine entamée que les ventres mal rassasiés crient famine. Le riz blanc, même en bloc compact, est vite digéré. "Si vous avez

mangé à 2 heures, à 8 heures vous n'avez plus rien", se souvient Soiher, détenu en 2005 et 2006. "On avait faim, très faim." "Ils paient très fort le fait qu'ils soient à la maison d'arrêt", indique Chouhoura Abdallah, qui intervenait à la prison en tant que déléguée nationale aux Droits de l'homme.

Avec 2,5 millions de fc (5.000 euros) par trimestre pour plus de 100 détenus, soit moins de 300 fc (0,60 euro) par personne et par jour, Youssouf Soilihi est formel :

"Le budget alloué à l'alimentation carcérale est très insuffisant. Pour subvenir aux besoins réels des détenus, il faudrait chaque mois 3 à 4 millions de fc [6 à 7.000 euros]. Et encore, ce budget n'est jamais versé en temps voulu. Juillet, août et septembre n'ont pas été payés, alors que les détenus ont mangé. Le fournisseur nous donne quand même les vivres même si parfois, il nous pose problème."

Pour le ministre de la Justice de l'Union, M'madi Ali, cette situation n'est que l'une des multiples conséquences du manque de liquidités auquel fait face le Trésor public. "A chaque fois qu'il y a eu un problème avec le fournisseur, je suis intervenu auprès du Trésor", indique-t-il. "Depuis que je suis

en place, c'est arrivé deux fois." N'empêche : "Il est arrivé que pendant un jour, les prisonniers ne mangent pas", avoue Youssouf Soilihi. Socrate se souvient aussi de quinze jours, en 2001, où "on n'a eu à manger que du fruit à pain avec du piment. Rien que ça. L'administration avait pu les avoir sans payer". Enfin quand la pénurie menace, les rations ont tendance à diminuer. "A un moment, ils ont réduit la quantité de riz en nous disant qu'il était fini et qu'il valait mieux faire ça pour en avoir un peu chaque jour", raconte Soiher.

Dans cette situation de manque permanent, manger devient l'enjeu d'un rapport de force exacerbé par des conditions de vie infectes. "Chaque fois qu'on prépare le repas, il y avait une bagarre", explique Soiher. "Parce qu'il y avait trop peu. Ça ne pouvait pas nous suffire à tous. Les plus forts prenaient beaucoup."

Pour ces hommes condamnés à partager les mêmes matelas humides, la même douche, les mêmes sanitaires et le même air qui paraît les souiller, le repas qui leur permettra d'échapper à la maigre tambouille commune est un précieux privilège. "Il n'y en a pas beaucoup qui reçoivent de la nourriture de leur famille", indique Soiher. "Les ori-

ginaires de la brousse n'ont rien, leurs parents ne peuvent pas venir tous les jours. Nous, on avait de la chance. Il y avait toujours des bagarres quand notre thé venait. Plus de vingt personnes autour d'un thermos ! Chacun veut un morceau, même si c'est presque rien." Youssouf Soilihi estime qu'environ 10 détenus sur 100 reçoivent régulièrement leur repas de l'extérieur. "Ceux qui viennent d'arriver, les directeurs généraux et responsables d'administration, reçoivent à manger de leur famille", affirme-t-il. "Ils ne prennent pas leur ration à la prison. Nous les avons sollicités pour qu'ils nous avantageant sur ce point. En ce moment, ils sont six. C'est déjà ça !"

Si ces quelques "privilégiés" partagent avec leurs voisins de cellule, le manque de nourriture et la monotonie des menus restent lancinants pour la plupart des détenus. Encouragées par cette pénurie intérieure, les magouilles visant à améliorer l'ordinarie fleurissent derrière les barreaux. "Chaque bâtiment a des représentants qui viennent au magasin et prennent les rations", explique le directeur. "Il arrive que ces responsables vendent quelques boîtes de sardine ou de tomate à des agents de Securicom sans les autres ne le sachent. C'est pour cela qu'on a mis en place une

brigade de surveillance au moment où on distribue la ration, pour informer ensuite les prisonniers de ce qui a été pris."

Pour les anciens prisonniers cependant, le personnel de la maison d'arrêt est partie prenante dans les petits trafics internes. "On voyait des sacs de riz quitter la prison", accuse Soiher, conforté par sa mère qui se rendait sur place pour lui apporter ses repas. Youssouf Soilihi affirme que ce riz est vendu par les prisonniers eux-mêmes : "Ils collectent une partie de leur riz, et envoient un commissionnaire au marché pour l'échanger contre de la viande", explique-t-il.

Selon M'madi Ali, le gouvernement envisage d'augmenter légèrement le budget alloué à la nourriture des prisonniers. Mais comme le souligne le ministre de la Justice, ces carences dont souffrent les "taulards" ne sont que le reflet caricatural des difficultés qu'ont les Comoriens, à se nourrir correctement.

Lisa Giachino

Reportage réalisé en septembre 2006.  
A lire dans Kashkazi n°57, disponible sur [www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com)

# hip-hop, la voie tracée des sans-voix



Dix ans après avoir fait son apparition à Maore, le rap tend à se professionnaliser. Des collectifs se montent et fédèrent un public jeune, séduit tant par les rythmes que par le contenu des chansons. Enquête sur un phénomène.

Une chambre transformée en studio, au cœur de Doujani, banlieue de Mamoudzou. Un four micro-onde, deux canapés, une table, la clim' -excusez du peu-, une montagne de basket à l'entrée, et l'essentiel : "une table de mixage, un ordinateur et des micros", énumère MC Bo Houss, l'un des occupants des lieux. Il oublie le son qui sort des baffles...

*Maintenant à qui la faute si mon pays tombe en ruine  
Si l'Afrique n'a plus d'cran  
Et qu'les Comores n'ont plus d'tune  
A qui la faute si les frontières font grises mine  
Quand les Comores et les naufrages sont synonymes  
A qui la faute si on ne sait plus quoi penser  
Si la langue du billet vert et du Shell est le français  
A qui la faute si Vivendi a volé le peuple  
S'il n'y a pas d'électricité dans le foyer du peuple  
A qui la faute si la misère opprime les jeunes  
Si le chômage et la fin font transpirer les hommes  
A qui la faute si on a perdu la foi  
Nos racines se résument à nos ancêtres les gaulois  
A qui la faute si les mers sont nos cimetières  
Si les morts reposent en paix sous des dunes de sel  
A qui la faute si on endosse le mauvais rôle  
Si on est assimilé qu'à la rue et le football  
Le cœur dans ma main et mon index vers le ciel  
Devoir d'hommage pour les braves ceux qui sommeille dans le ciel  
Devoir de mémoire pour ceux qui ont combattu  
L'impérialisme, cette sombre époque colonialiste<sup>1</sup>*

C'est ici que les membres du collectif Masiwan Vibes se retrouvent, tous les jours ou presque. "On a essayé de monter un petit studio", raconte Bo Houss, le grand frère passé par la "métropole" -études de gestion, fac d'histoire, échec. "C'est modeste, on n'a pas le matos des grands studios, mais ça nous permet d'être autonomes. Ici, on fait tout : on écrit, on chante, on mixe... On veut être indépendants." Leur chambre est à l'image du hip-hop mahorais : faite de bric, de broc, de beaucoup d'envie, mais aussi de ce qui fait l'essence du rap -ce qui manquait jusqu'à présent, disent-il : la rage de dire les maux de la jeunesse. "La jeunesse d'ici, pas d'ailleurs", assure Mashaka, un autre membre du collectif qui a passé cinq ans et demi en France pour ses études, lui aussi. Au fond, dans une chambre séparée du "studio" par un drap, trône, encadré, le fameux discours de Martin Luther King, "I have a dream".

Devant l'écran du Mac, El-Mafio bidouille des sons quand il ne taffe pas sur le tarmac de l'aéroport -son chasuble jaune fluo traîne sur la chaise. Comme tous

les autres, il a appris sur le tas. "Pas besoin de faire des études pour y arriver", explique Mashaka. "C'est sûr que ça aide, mais beaucoup de rappeurs ont appris tout seuls". "On est des autodidactes, et ça, c'est mal vu à Mayotte", renchérit El-Mafio. Il parle en connaissance de cause : "Quand je me suis présenté au Défi Jeunes [un concours primant des projets d'entreprises, ndlr], on m'a rit au nez parce que je n'avais pas fait d'études en ingénierie-son. Mais y'a pas que l'école dans la vie pour réussir. En France aussi, les rappeurs ont appris sur le tas. Moi je vois à la Réunion, ils ont des supers studios, mais on sait manier leurs ordinateurs aussi bien qu'eux."

De l'autre côté du lagon, quartier Sandravangue à Pamandzi, le tableau est sensiblement similaire. C'est Djay qui fait office de maison d'hôte. Quand il ne travaille pas pour sa boîte de prod' ou à RFO, Djay (Geoffroy de son vrai nom) monte des clips sur son Mac, dans la petite salle qui lui sert de studio. Tous les soirs, les membres de son association, Djesh<sup>2</sup> -et d'autres- se retrouvent, discutent, composent chez lui autour des deux "leaders", Tyranno Délanotshé -Del pour les initiés-, qui a bourlingué entre la France et Mayotte durant ses 25 premières années, et Naël (nom de scène : Naël Original), qui arbore un beau tee-shirt "Noir et fier". Aucun ne vit de sa musique, mais on n'est pas loin du professionnalisme. En début d'année, Djesh a sorti la première compilation de rap 100% Maore : une bombe à retardement dans laquelle 14 artistes se lâchent au fil des rimes -ou pas. "Tout a été fait sur place sauf la presse des CD", affirme Djay. "On a fait un gros travail de sélection", poursuit Tyranno Délanotshé. "Une vingtaine d'artistes ont été enregistrés, mais on n'en a pris que 14. On voulait que ce soit des morceaux dans lesquels on a des choses à dire."

*"Un gros beat et des textes cools  
Un timbre de voix circonscis  
Généreusement lubrifié de jeux de mots subtils  
Je n'ai pas la langue dans la poche  
Et quand je sais pas j'la donne aux chattes"<sup>3</sup>*

Avec cette compil' et le clip qui va avec, réalisé entre Pamandzi et Labattoir, Djesh a fait franchir une étape au rap mahorais. Le récent concert organisé à Pamandzi, début mai, qui a réuni les deux collectifs Djesh et Masiwan Vibes, en a apporté une preuve éclatante : "On a fait 300 entrées à 5 euros" -un exploit à Maore. "Et en plus", tient à rappeler Djay, "il n'y a eu aucune embrouille, contrairement à ce que tout le monde pensait".

Le rap, musique de voyous. L'image colle méchamment aux grosses baskets de ceux qui s'y adonnent, à Maore. La faute, pense Del, à ceux qui "croient que le rap, c'est monter sur scène et insulter tout le monde, et dire 'Nique la police'". La faute, aussi -surtout ?- aux préjugés des anciens... "On nous prend pour des rigolos. Des jeunes qui font ça un temps, pour s'amuser; mais qui arrêteront quand ils seront grands", explique Bo Houss. Héritage d'une période pas si lointaine où les pionniers du rap local ont abandonné les rimes quand ils ont migré vers la France ou la Réunion. "C'est pour ça qu'on se regroupe", poursuit Mashaka. "Pour être plus forts et perdurer". Le collectif Masiwan Vibes réunit plusieurs groupes de Mamoudzou et sa banlieue : FOS, Moudjahid Sound Prod, Mic d'or... Des jeunes - chômeurs, lycéens, étudiants, salariés - passionnés par ce qu'ils font, malgré les innombrables difficultés. "Personne ne nous aide", se désole Bo Houss. "La Jeunesse et les sports, le Service culturel, le Conseil général : on n'existe pas pour eux." "On est comme l'entrée dans un restaurant", poursuit-il, fier de sa métaphore. "On ne sert qu'aux premières parties, mais le reste, le plat et le dessert, c'est pas pour nous".

"Si je réussis c'est pas avec l'aide du Conseil général. Car je sais qu'ils n'aiment pas cette musik de chacal"<sup>4</sup>

Structuré l'année dernière autour de Bo Houss et Mashaka à leur retour de France, Masiwan Vibes n'est pas un énième nom dans la liste déjà fournie des collectifs éphémères qui ont marqué le rap mahorais depuis sa naissance, au milieu des années 90. "On a un projet", affirme Bo Houss. "On croit très sincèrement que le rap va percer à Mayotte et qu'en est un certain nombre à avoir atteint un bon niveau, certains en instru, d'autres en chant ou en écriture. Si on peut se professionnaliser et vivre de notre musique, alors on n'hésitera pas. Mais on doit se débrouiller seuls. A nous de nous donner notre chance." Pour avoir arpentré les scènes françaises, Bo Houss y croit dur comme fer. "Ici, il y a un réel potentiel. Il y a de vrais artistes. On n'a rien à envier aux rappeurs de la Réunion." Récemment, lui et El-Mafio ont sorti un maxi-single qui circule de portables en portables. "On a tout fait nous-mêmes", dit Bo Houss : "On a écrit, on a fait les instru, on a enregistré [dans un petit studio de Cavani, ndlr], on a masterisé, on a gravé, on a distribué"... Via les portables et le porte-à-porte, car "on n'a pas de points de ventes", se désole Chaf Masta.

**T**ous, à Masiwan Vibes, s'accordent à reconnaître que le rap mahorais est entré dans une nouvelle ère. "Il y a eu une première vague, à la fin des années 90", analyse El-Mafio. "C'était l'époque de la Garde impériale. Mais ils ne faisaient que du copier-coller. Puis tout sont partis faire leurs études à l'extérieur. Après un creux, nous sommes dans une deuxième vague, mais beaucoup plus importante", croit-il. Chadmo, ancien rappeur parti en France, trouve lui aussi la nouvelle génération "plus engagée" : "Nous, on écrivait sur les filles, eux, ils écrivent sur les keufs [flics en verlan, ndlr]. C'est autre chose".

Djay, qui a fréquenté le milieu du rap depuis tout petit en France, confirme : "La scène hip-hop est jeune à Mayotte. D'ailleurs, sur la scène nationale, on connaît les rappeurs de Guyane, des Antilles, de la Réunion, mais pas de Mayotte. Pourtant, il y a un réel niveau et une réelle volonté de se forger sa propre identité. Cela passe, je crois, par l'emploi du shimaore ou du kibushi, et pas la création de ses propres sonorités". Deux conditions selon Djay, qui ont déjà été intégrées. "On est de plus en plus nombreux à écrire en mahorais", dit El-Mafio, "même si on continue d'écrire en français et en anglais." Quant à la création de sonorités, "deux-trois gars comme Del ou El-Mafio ont un vrai talent", juge Djay. Qui poursuit : "Pendant longtemps, on est allé en métropole pour essayer de percer, sans succès. Aujourd'hui, on fait l'inverse. On revient à Mayotte pour percer d'abord dans l'île -pour progresser aussi- avant de sortir à l'extérieur".

"Nous sommes nombreux à revenir de la métropole", explique Bo Houss. "Là-bas, on a vu ce que c'est le rap, les répétitions, les concerts. On a appris à toucher les ordinateurs, les tables de mixage." De retour, ils adaptent leur savoir-faire aux couleurs locales. "On peut marier les sons rap avec du mgodro, ça marche!" Mais c'est surtout dans les textes que le hip-hop local a évolué. "Avant, les rappeurs des années 90 reprenaient les thèmes des rappeurs français ou américains. Mais ça veut dire quoi, à Mayotte, 'Nique la police' ? Ça signifie quoi, pour un jeune Mahorais, les banlieues, les flingues, le métro, alors qu'il n'y en a pas ? Si le rap commence à bien marcher, c'est parce qu'on écrit des textes qui plaisent aux jeunes". "On raconte notre quotidien, nos problèmes", poursuit Chaf Masta, l'un des rappeurs les plus connus du public. "Et ça marche. Il commence même à y avoir une starification". Au moment où il dit ça -nous nous sommes donné rendez-vous dans une rue adjacente au lycée de Mamoudzou- un gamin de 10 ans à peine passe dans la rue. "Chaf Maaaaaastaaaaaa", lance-t-il. "Le développement des portables et du MP3 est une chance extraordinaire pour le rap", poursuit Chaf Masta. "Ce n'est pas en vendant 100 CD qu'on se fait connaître, c'est en transmettant nos titres sur les téléphones, et là, c'est parti !"

Les sons passent de portable à portable en quelques secondes, sous les préaux des lycées et collèges de l'île -permettant ainsi de jauger la popularité d'un morceau, note Djay-, alors que la culture rap se développe au rythme de la multiplication des paraboles dans les foyers. "Le fait que beaucoup de jeunes aient Trace TV à la maison a fait évoluer le public", pense Bo Houss. "Avant", affirme El-Mafio, "quand on arrivait sur scène, on nous jetait. On nous disait de partir. Le rap n'était pas apprécié. Ce que voulaient les gens, c'était danser. Ils voulaient du mgodro, rien que du mgodro". Si les réticences sont toujours nombreuses, affirment les membres de Masiwan Vibes, elles ont tendance à se diluer. "Il y a toujours un public qui vient pour danser", confirme Djay, "mais il y a aussi ceux qui sont là pour les messages du rap conscient". Ceux-là, affirment nos interlocuteurs, sont souvent ceux qui ont vécu en France -"ils sont prêts à entendre les mots crus. Les autres, un peu moins".

**"On chante tout haut ce que les gens pensent tout bas. Les jeunes ont un message et on leur donne pas la parole."**

"Nous, on a pris le parti de développer des sons dansants, qui bougent, afin d'attirer un nouveau public au rap, quitte à laisser tomber un temps les paroles engagées et les discours", indique Bo Houss. Chaf Masta lui aussi a opté pour cette voie. D'abord la vulgarisation... "C'est comme ça. Le public, quand il va à un concert, veut danser, pas écouter du bla-bla. C'est pour ça que moi, actuellement, je développe des sons qui bougent bien, dans le but de les séduire. Après, je pourrais refaire des textes plus engagés." Ce n'est pas pour autant que l'essence du rap-mouvement né d'un besoin des habitants oubliés des cités américaines puis françaises de raconter leur quotidien est oubliée. Au contraire... "Si ce qu'on racontait ne disait rien aux gens, ça ne servirait à rien", dit Bo Houss. "Si on plaît, c'est surtout parce qu'on dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas".

"Man tu sais que j'aime pas la politica  
Il te brûle plus vite qu'un verre de téquila  
Ils sont prêts à te saouler pour obtenir ta voix"<sup>4</sup>

dit la chanson d'El-Mafio. Et ça plaît, "parce que c'est ce que nous, les jeunes, nous vivons". L'achat des votes, la corruption,...

"Ils ont vendu nos terres pour des projets immobiliers



Ci-dessus, les membres de Masiwan Vibes dans leur studio de Doujani.  
Page de gauche, des dance-breakers de Mamoudzou.

*Ils ont divisé notre île entre bidonvilles et résidences  
Et des vulés à Sakouli pour chuter la résistance  
Acheter le peuple pour pouvoir nous escroquer<sup>4</sup>*

Mais aussi la ghettoïsation, les rafles, la justice, l'injustice, les flics, le chômage... Les filles, bien sûr - ou les garçons... "Ce qu'on dénonce ? On dénonce la division de Mayotte, le fait que c'est une île métissée mais qu'on vit pas ensemble", dit Bo Houss. "Le racisme encore bien présent", poursuit Chaf Masta. "Moi, j'ai été en métropole. On était mélangés. Mais pas ici", reprend Bo Houss. "On parle des Comores aussi", enchaîne Mashaka. "C'est difficile ici de dire ce qu'on pense, parce qu'il y a des tabous. Mais ça nous fait mal, quand on voit nos frères anjouanais se faire arrêter et expulser. On se côtoie, on vit ensemble, mais on est aussi français." Chaf Masta : "Je dis qu'il faut arrêter de faire la chasse aux Comoriens. Ce sont nos frères. Ce n'est pas juste. Quand on est en France, on n'a pas de problèmes entre nous. C'est la France qui fout la merde ici".

*"La Paf en a sauté combien ? Les flics en ont combien comme maîtresses ?  
Je sais que je blesse mais je m'en fou si je veux  
Ici je fous le faya contre la politika"<sup>4</sup>*

**"P**endant longtemps, les rappeurs de Mayotte se sont contentés de faire du copier-coller avec les morceaux d'ailleurs. Il n'y avait pas de discours propre au rap mahorais", note Tyranno Délanotshé. "C'est fini aujourd'hui." Djesh en sait quelque chose. "On a été très critiqué lors de la sortie de la compil", dit Djay. "Mais c'est aussi pour ça qu'on fait du rap, pour créer de la réactivité". Dans une interview autoproduite par Djesh, Del explique ainsi le nom de la compil "Le bruit du silence" : "Dans cet album, on chante tout haut ce que les gens pensent tout bas. Les jeunes ont un message et on leur donne pas la parole. Nous avec cette compil, on la leur donne." Tout y passe : la politique bien sûr, celle des élus mahorais mais aussi celle de l'Etat, que Djesh "prend comme une tas-pé" (pétasse en verlan). La religion aussi, quand Naël s'amuse à utiliser des mots du Coran dans ses textes.

Les rappeurs sont en passe de devenir les portes-parole des sans-voix : ces jeunes qui ne savent plus où se situer entre la culture de leurs parents et la difficile intégration républicaine. "On ne fait que raconter notre quotidien", affirme Del. "Ce que j'écris, c'est ce que je pense, mais aussi ce que je vis", complète Naël. Mais si la vie "est difficile ici comme ailleurs", les rappeurs mahorais souhaitent faire passer un message d'espoir. "Le rap, c'est un bon moyen de sortir de situation complexes, d'éviter la délinquance", prône Djay.

*"J'ai tout essayé, général, BEP, mais rien m'branche  
Vas-y branche ta chaîne hifi, j'crois bien qu'j'ai trouvé  
ma branche  
J'ai plus droit à l'erreur, l'rap s'ra mon dernier vœux  
Avec l'aide du ciel inch Allah si Dieu l'veut  
(...) Plume, encré, feuille blanche pour s'évader  
Trop d'galère dans ma tête comprend cette envie  
d'se vider"<sup>5</sup>*

Dans son style, Naël affirme que "quand tout ira bien, je ferai du zouk love", mais "tant que ma vie est celle que j'ai, je ferai du rap. C'est la douleur qui me pousse à créer" et à briser les tabous de la société mahoraise. "Choquer, c'est notre rôle", dit Del, "ce qui ne veut pas dire qu'on doit insulter tout le monde".

Un passage qu'ont encore du mal à franchir les membres de Masiwan Vibes. Lorsque j'ai rencontré Chaf Masta dans la rue, il a fallu longtemps avant qu'il n'ose évoquer avec moi ce qui le choque : le comportement de certains Blancs, les m'zunguland. Avec les rappeurs de Maore, on est loin de l'image du méchant Joey Starr qui frappe une hôtesse de l'air. On vouvoie poliment. Et on s'autocensure. Bo Houss ne le nie pas. "On est obligés, sinon on est morts", pense-t-il. "La France, c'est grand. Ici, c'est minuscule, et tout est dirigé par une mafia. Si tu dépasses la ligne, t'es fini." "Quand tu dis des choses qui dérangent, même si tout le monde le pense, t'es court-circuité par la mafia", ajoute Mashaka. "Même nous, les jeunes, on a peur".

L'un des membres du collectif avouera, lors de notre rencontre, avoir écrit un morceau qu'il n'ose pas enregistrer. "Kiyassi ivo" : c'est son titre. "Je dis ce que tout le monde pense, mais j'hésite à l'enregistrer. J'ai peur des répercussions". Il y parle de la PAF, des dirigeants... d'un raz le bol ressenti par l'ensemble de la jeunesse, pour qui "la mafia au pouvoir doit partir". Il y dit ceci :

*"Nettoyez au karcher la flicaille de Mayotte  
Arrêtez de nous plaquer, menotter, tabasser  
Arrêtez de contrôler nos frères anjouanais, sinon  
on nique tout  
Cocktail molotov, une batte dans le coffre, au cas où  
on m'les chauffe"*

Rémi Carayol

<sup>1</sup> Empreinte coloniale, Bo Houss

<sup>2</sup> "Soldats" en shikomori

<sup>3</sup> Vaginaël, Naël Original

<sup>4</sup> Brûle la politika, El Mafio (www.el-mafio.skyrock.com)

<sup>5</sup> Dernier virage, Tyranno Délanotshé

## Une cinquième île ?

L'AGENDA OFFICIEL 2008 édité par le gouvernement de l'Union des Comores propose une cinquième couleur inédite sur le drapeau comorien. En plus du bleu, du jaune, du rouge et du blanc traditionnels (correspondant aux couleurs des quatre îles de l'archipel), une bande noire est venue se greffer au drapeau. Simple erreur où volonté inavouée de changer l'étendard national ? La question est pour l'instant sans réponse. Restent deux hypothèses : s'agit-il comme le pense une partie des députés comoriens, de symboliser la place du chiisme que Sambi est accusé de vouloir importer dans l'archipel ? Ou s'agit-il d'intégrer une cinquième île à l'archipel ? quel cas l'île mythique de Mjombi (lire Kashkazi n°69) et la ville française de Marseille, où se trouvent 70.000 Comoriens, pourraient postuler... Mystère !

## Prévoyant

LE GOUVERNEMENT de l'Union ayant interdit aux femmes comme aux hommes de porter des vêtements jugés "indécent", c'est à dire "laissant apparaître les parties intimes du corps ou dont la vue choque la pudeur" (lire p.5), un problème se pose, alors que cette loi s'applique aussi bien aux Comoriens qu'aux étrangers : comment va-t-on gérer cette directive pendant les vacances qui approchent ? Prévoyant, un représentant du ministère des Affaires islamiques a annoncé à la radio que "durant la période des vacances, des voiles seront stockés à l'aéroport de Hahaya, au cas où certaines vacancières [comoriennes] porteraient des habits indécents." Y'aura-t-il aussi des jeans pour les hommes ?

## Versatile

MAUVAIS PLAN à l'ambassade de France à Moroni ! Le consul refuse un visa Schengen (Union européenne) à Mlanao Henri, conjoint de Française, pour "menace à l'ordre public". Une drôle d'histoire dans laquelle le ministère comorien de l'Immigration est mis en cause pour falsification et trafic de passeport. En 2006, le dénommé Mlanao était en effet mis en cause par le consulat français suite à une subtilisation de ses papiers par ledit ministère. La représentation française lui avait alors demandé de signifier son innocence par écrit et de porter plainte contre X. Ce qu'il a fait. En échange de quoi, il obtient un visa d'une année renouvelable pour accompagner notamment sa fille (française) à Marseille. Cette année, cependant, la même ambassade revient sur sa décision, en refusant de lui renouveler son visa, sur la base de cette même affaire, alors qu'aucun élément nouveau n'est venu remettre sa personne en cause. Il semble que ceux qui lui ont octroyé son visa l'an dernier soient les mêmes que ceux qui le lui refusent aujourd'hui sans motif précis...

## À NOS LECTEURS

Il n'y aura pas de **kashkazi** le mois prochain. La rédaction prend un mois de vacances et vous donne rendez-vous au mois d'août.

# Le retour de la peine de mort

**Quatre personnes ont été condamnées à la peine de mort, début juin, par la Cour criminelle de Moroni, dont Abdelaziz Fekkak, coupable du meurtre prémedité de sa femme en novembre 2005.**

Les jurés de la Cour d'Assises de Moroni n'ont eu aucun mal à rendre leur verdict mardi 4 juin sur l'affaire Abdelaziz Fekkak. Toutes les preuves de la culpabilité du Marocain dans le meurtre de son épouse, Faouzia Taïnamoro, étaient réunies. L'accusé, incarcéré à la prison de Moroni depuis ce meurtre, a avoué son acte, et en a même expliqué les raisons. Les jurés ont donc reconnu l'homme coupable "de meurtre avec pré-méditation" sur son épouse dans la journée du 9 novembre 2005 à Moroni, et l'ont condamné à la peine de mort, conformément au Code pénal.

La loi accorde dix jours au président de la République pour accorder ou non sa grâce au condamné. Passé ce délai, le meurtrier devra être passé aux armes dans un camp militaire. Dans sa cellule de la prison de Moroni, Abdelaziz Fekkak ne se fait aucune illusion sur son sort. Après le verdict rendu par la Cour, il a eu ces quelques mots : "J'aurais déjà été tué si j'étais dans mon pays, au Maroc".

Au cours de son procès qui a duré deux jours, l'accusé n'a cherché à aucun moment à se disculper. Selon son récit, le 9 novembre 2005, sa décision d'assassiner sa femme avait été planifiée. "Je me suis



Sule Bwana, condamné à mort au port de Moroni, sous le régime Soilihi.

rendu au marché Volo-volo pour acheter une machette. Une fois à la maison, je l'ai placée sous le lit puis je l'ai déplacée pour la dissimuler sous les escaliers." Durant tout son témoignage raconté avec une froideur macabre -celle d'un homme qui se savait perdu et semblait prêt à payer son crime-, la salle a retenu son souffle.

Nous sommes le 9 novembre 2005. Marocain arrivé des années auparavant aux Comores, Abdelaziz Fekkak se trouve à la maison à midi pour le repas. Son épouse, Faouzia Taïnamoro, et ses enfants sont tous là. La famille finit de manger et quitte la table. Comme d'habitude, les enfants retournent à l'école. Faouzia rentre dans sa chambre avec son bébé de quatre mois dans les bras. "Je la rejoins dans

la chambre, la machette à la main" poursuit Fekkak. Avant de raconter l'indescriptible... Selon l'examen médico-légal ordonné par la justice, la victime a reçu 30 coups de couteaux, dont 28 coups plantés. "Il y a eu de multiples plaies sur la tête, le visage, les membres supérieurs et inférieurs. Il y avait du sang partout, sur le lit, sur la porte, sur le mur, dans le couloir et entre les chambres. Les cheveux arrachés de la victime étaient dispersés un peu partout dans la maison", dévoilent les pièces du dossier. Selon l'expertise médicale, la mort a été lente. "Elle est survenue au bout de quatre heures".

Sur les circonstances qui ont conduit à ce drame, des divergences sont apparues au cours du procès. Alors que l'accusé a

affirmé que sa femme avait un amant, un témoin appelé à la barre a soutenu l'inverse, dévoilant que "le 9 novembre [jour du crime, ndlr] Abdelaziz a transféré 16.250.000 fc [plus de 32.000 euros] au Maroc". Un témoignage qui vient appuyer la thèse de la pré-méditation confirmée par les déclarations de l'accusé.

Seule certitude, le couple battait de l'aile depuis 2001, détruit par "l'infidélité" qui aurait conduit au meurtre. Abdelaziz, qui a rencontré Faouzia au Maroc, avait décidé contre l'avis de ses parents d'épouser la jeune Comorienne. Le mariage eut lieu en 1992. L'année suivante, le couple s'installe aux Comores. Après des débuts difficiles, l'homme ouvre un commerce. Mais Abdelaziz, qui ne semble pas avoir surmonté l'hostilité de sa famille à son mariage, a du mal à s'épanouir et mène une vie solitaire, replié sur sa femme et ses enfants. "En apprenant l'infidélité de sa femme, il s'est senti complètement perdu" a expliqué son avocat commis d'office. Celui-ci n'a pas été d'une très grande utilité pour son client, qui a à maintes reprises au cours de l'audience déclaré ne pas vouloir "être défendu".

Si Sambi ne décide pas de le grâcier, il sera exécuté, comme trois autres personnes condamnées à la peine de mort par la Cour d'Assises, elles aussi pour meurtre. Les dernières exécutions aux Comores remontent à 1996, sous le régime du président Mohamed Taki...

KES

## 13 ans, 18 ans, c'est kif'kif'

A force, on devrait s'habituer. Ne plus s'émouvoir... Certaines pratiques des forces de l'ordre à Maore ne peuvent cependant laisser de marbre. On passera outre la participation plus qu'active -alors qu'ils n'en ont pas la droit- de certains policiers municipaux dans des opérations de contrôle d'identité : ce fut le cas notamment à Ongoujou fin mai, et Koungou début juin. On racontera juste l'histoire du jeune Anfane, qui a bien failli être envoyé seul à Ndzuani... à l'âge de 13 ans.

Arrêté par la police nationale le 6 juin à Mamoudzou alors qu'il se rendait à l'école -il est en CM2-, Anfane est né le 11 janvier 1995 à Sima (Ndzuani) -son extrait d'acte de naissance certifié fait foi. Malgré sa gueule de gosse et le fait qu'il possède un certificat de scolarité à l'école élémentaire de Kaweni, les policiers l'embarquent. Selon la loi, un mineur non accompagné ne peut être reconduit à la frontière. Mais ce n'est pas vraiment un problème pour les agents du Centre de rétention administrative (CRA) qui l'"accueillent" : à son arrivée, plutôt que de l'attacher à un adulte qu'il ne connaît pas (une pratique très répandue en 2007), ils décident tout simplement de lui donner un autre âge. Pour la Police aux frontières, Anfane, 13 ans, en a 18... Sur son arrêté de reconduite à la frontière (APRF), il est notifié qu'il est né en 1990. Lorsqu'un enseignant se rend au CRA pour tenter de le faire sortir, on lui sert plusieurs versions : il dit avoir 15 ans, il est sur l'APRF d'un autre adulte, il a 18 ans...

Sauvé in extremis par une intervention auprès de la préfecture, l'enfant ne possédait, le jour de son arrestation, que ses affaires de classe.

RC

## no comment

"Nous sommes français depuis toujours!"

**Abdoulatif Aly, député de Maore, lors d'un entretien.**

"Si j'ai bien compris, en droit comorien, il ne peut pas y avoir de mère célibataire."

**Mme Monteil, juge au tribunal de Mamoudzou, lors d'une comparution immédiate le 26 mai.**

"Si tu veux être français, il faut que tu le sois à 100%. Si tu l'es qu'à 50%, tu souffriras."

**Un participant à un débat sur les séquelles de l'esclavage, début mai, au Conseil général de Maore.**

"L'Afrique est en plein décollage économique. Ce n'est pas le moment de nous en aller."

**Un responsable français membre de la délégation française lors de la visite de MM. Jégo et Joyandet à Moroni le 14 mai, à propos du contentieux franco-comorien, cité par *Le Monde*.**

"Notre peuple doit-il comprendre que votre politique est sans projet et sans cohésion, sans perspective à long terme, fondée sur le pari, les initiatives ponctuelles et la mendicité?"

**Le GRDC et le Front démocratique, dans une lettre ouverte adressé à Sambi le 31 mai.**

"Beijing soutient les Comores pour le règlement de la question de Mayotte. Réciproquement, Moroni soutient l'appartenance de Taïwan et du Tibet à la Chine. Ce sont des problèmes identiques ; nous en avons la même position".

**Tao Weiguang, ambassadeur de la République populaire de Chine aux Comores, le 19 mai à Moroni.**

"Nous avons entendu le message de M. Sambi, selon lequel il doit y avoir une libre circulation, mais nous avons répondu qu'il ne devrait pas y avoir de libre stationnement."

**Yves Jégo, secrétaire d'Etat français à l'Outremer, le 15 mai à Maore.**

"Si je suis élu, mon premier déplacement hors du territoire anjouanais sera à Mayotte, même s'il faudra demander un visa, car il faudra trouver une solution durable et effective sur les pertes de vies en mer de nos concitoyens."

**Bastoine Soulaïmane, candidat à la présidentielle de Ndzuani.**

"Il n'y a pas de justice là-bas." **Mohamed Bacar, lors du jugement de la demande d'extradition formulée par les Comores, le 5 juin, à la Réunion.**



## Fadul Ahmed Fadul, le cocu des accords de Tsingoni

**L'affaire est close ! Du moins jusqu'à nouvel ordre... Elle symbolise les difficultés rencontrées par la majorité du Conseil général pour aboutir à un semblant de cohésion en dehors de la revendication départementaliste, et la prime aux intérêts privés, au détriment de l'intérêt collectif.**

Lundi 9 juin, les élus du Conseil général ont tranché dans le conflit qui opposait depuis plusieurs semaines deux membres de la majorité. Ahmada Madi Chanfi sera très probablement le futur président du Comité du tourisme de Mayotte (CDTM), alors que Fadul Ahmed Fadul (*photo ci-dessus*) fait désormais office de cocu des accords de Tsingoni.

De quoi s'agit-il au juste ? Lors des tractations qui ont abouti à la coalition UMP/MDM et à l'élection d'Ahmed Attoumani Douchina à la tête de la collectivité départementale en mars dernier, Fadul Ahmed Fadul, conseiller (UMP) de Pamandzi, s'était vu promettre, en échan-

ge de son soutien, un titre important. Cela l'avait convaincu de rejoindre ce camp plutôt que celui de Saïd Omar Oili. La politique mahoraise (et plus généralement comorienne) est ainsi faite d'enjeux honorifiques plus que de débats d'idées. Evincé des vice-présidences, le plus vieux des conseillers généraux avait placé tous ses espoirs dans la présidence du CDTM, un poste toujours très convoité pour ses nom-

---

**"Jusqu'à preuve du contraire, je dirige la majorité."**

---

breux déplacements à l'extérieur du territoire. Seulement voilà, Chanfi, conseiller (MDM) de Mtsangamouji très discret mais tout de même deuxième vice-président, s'était positionné depuis longtemps pour ce poste. Que ces deux-là n'aient jamais porté un grand intérêt au tourisme ces dernières années, et que depuis le début de leur "bataille", aucun n'ait estimé nécessaire de présenter un projet de développement du tourisme, semble anodin... sauf pour les acteurs du tourisme eux-mêmes.

Ainsi lorsque l'élection du président a été ajournée le 3 juin, les deux prétendants étant incapables de s'entendre sur les statuts de l'association, ces derniers ont vu rouge. Ils ont le sentiment, selon les termes d'un agent de voyage, "*d'être pris en otage*" par la politique. *"On nous prend pour des cons. Cela fait des mois que le CDTM ne fonctionne plus. Avant les élections, on nous disait qu'il fallait attendre les élections. Depuis, il ne se passe plus rien car on attend de connaître le nom du*

*nouveau président. Et aujourd'hui, pour quelques billets d'avion, ils sont incapables de s'entendre entre eux. Et nous, pendant ce temps, on galère"*, s'insurgeait à la sortie de la réunion un guide touristique. *"Le Comité n'a plus de président, plus de bureau. Il ne pourra donc rien faire jusqu'à ce que cette élection ait lieu"*, grognait de son côté un hôtelier.

Selon les statuts votés en 2007 par l'association -financée en grande partie par le Conseil général-, le président doit être un membre du bureau. Or sur les quatre élus du Conseil général nommés au CDTM (Fadul, Chanfi, mais aussi M'hamed Abdou et Mirhane Ousséni), seuls deux peuvent intégrer le bureau. Les élus ont donc du choisir, le 9 juin, entre Fadul, Chanfi, et Ousséni. Les deux premiers étaient les candidats de la majorité : ils ont donc logiquement gagné, avec 13 et 12 voix, contre 8 à Fadul. Ahmed Attoumani Douchina a eu beau nier toute préférence de son camp -"*jusqu'à preuve du contraire, je dirige la majorité et pour moi, il y a trois candidatures*", a-t-il déclaré-, son troisième vice-président, Hadadi Andjilani, avait vendu la mèche quelques minutes plus tôt, en déclarant qu'il n'y avait que "*deux candidats de la majorité*". Il faut dire que ce vote revêtait un enjeu primordial pour la majorité.

Fragilisée par ses échecs au Smiam et au Sieam (où ses candidats n'ont pas emporté la présidence, lire p.12), la majorité se devait d'emporter la présidence du CDTM. Mais cette victoire pourrait n'être que de façade. En renvoyant Fadul dans les cordes, les leaders de la coalition UMP/MDM prennent le risque de le voir rejoindre les rangs de l'opposition : le 3 juin, il ne niait pas cette hypothèse.

RC

## Bacar au Bénin... ou ailleurs

ALORS QUE LA JUSTICE FRANÇAISE ne devrait pas répondre favorablement à la demande d'extradition de l'Union des Comores au sujet de Mohamed Bacar (lire p.8), Paris s'active pour trouver un pays d'accueil à l'ancien dictateur anjouanais. Dans sa dernière édition du mois de mai, la *Lettre de l'océan Indien* (n°1239) révèle que l'ancien président pourrait être extradé vers le Bénin. Selon cette publication bimestuelle, le président du Bénin, Thomas Boni Yayi, serait en passe d'accepter d'héberger le colonel. Cependant, une source haut placée a affirmé à nos confrères du *Quotidien de la Réunion* que d'autres pistes sont suivies. Outre le Bénin, "la France mène aussi de discrètes tractations avec des Etats du Golfe persique", annonce le quotidien réunionnais, mais "c'est compliqué. D'abord parce ce futur pays d'accueil doit remplir, aux yeux de la France, certaines conditions en matière de respect des droits de l'Homme et s'engager à ne pas renvoyer Mohamed Bacar aux Comores. Ensuite, parce que ce pays hôte ne veut pas non plus se fâcher avec Moroni".

## Deux vitesses

APRÈS PLUSIEURS MOIS de détention, trois hautes personnalités politiques anjouanaises ont été libérées début juin, à la demande du procureur de la République. Il s'agit de Caambi El-Yachroutu, ancien vice-président de l'Union des Comores et ministre du gouvernement Bacar jusqu'à sa chute en mars dernier, Ahmed Abdallah Sourette, ancien président de la Cour constitutionnelle avant son ralliement au régime anjouanais, et Said Omar Mirghane alias Makani, directeur de EDA. Si la remise en liberté de détenus dont on ne connaît toujours pas les chefs d'inculpation semble logique (lire p.22), on peut s'étonner que cette mesure concerne en premier lieu les plus hauts responsables, quand les simples gendarmes qui ne faisaient qu'obéir aux ordres se trouvent toujours, eux, sous les verrous. Comment dit-on déjà ? Justice à deux vitesses ?...

## le chiffre qui tue

**101**

Fin mai, la préfecture de Maore avait enregistré 101 demandes d'asile effectuées par des personnes - civils et militaires- ayant fui leur île après la chute de Mohamed Bacar. Tous se sont vus délivrer une autorisation temporaire de séjour sur le territoire français en attendant la réponse à leur demande de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Un ancien procureur du régime Bacar qui se charge bénévolement de les recenser et les aider dans leurs démarches - tout particulièrement les anciens gendarmes - affirme ne pas avoir à se plaindre de l'accueil que leur réservent les autorités françaises. *"Ils ne nous font aucun problème"*, note-t-il. Mieux : selon un intervenant au Centre de rétention, la PAF a pour consigne de conseiller aux anciens militaires de Bacar de demander l'asile. Une sollicitude dont n'avaient pas profité, en leur temps, les victimes du régime Bacar...

# le pouvoir politique à Mayotte, ou le boeuf de shungu<sup>1</sup>

Mlaïli Condro est docteur en sciences du langage. Enseignant de français au collège de Chiconi, il est également conseiller municipal à Chirongui depuis les dernières élections.

## + loin

Lire à ce sujet "Comment les notables mahorais veulent reprendre la main", Kashkazi n°72, mai 2008 [www.kashkazi.com](http://www.kashkazi.com)

Lire la thèse de Mlaïli Condro, "L'écriture et l'idéologie en Afrique noire, le cas du syllabaire vai", sur [www.unilim.fr/scd](http://www.unilim.fr/scd)

**Partons du constat, choquant, qu'à Mayotte ou du moins dans la société mahoraise actuelle, nous sommes en Afrique postcoloniale.**

En matière politique, entendons. Le problème qui peut alors se poser est celui de la nature du pouvoir engendré par l'organisation politique et sociale en vigueur. Une organisation qui a pour base la famille. En effet, nous soutenons que le système politique mahorais traditionnel a bien pour base la famille, limitée au village ou le débordant ; l'autorité ou le pouvoir de décision étant répartie entre les aînés ou les doyens des "grandes familles", qui constituent une sorte de conseil de chefs de famille chargé de gérer les affaires du village. L'Islam ajoute à la cohabitation des familles l'intervention inévitable des autorités religieuses dans toutes les décisions prises au nom de la collectivité.

Les familles actuelles sont liées, d'une part, soit par des récits ou bribes de récits d'origine commune, soit par des relations d'alliance (souvent le mariage) ou de quasi-vassalité<sup>2</sup> (legs de l'esclavage ou clientélisme) ; et d'autre part, par l'Islam qui assure une fonction d'intégration sociale. Ici, la hiérarchie des statuts se fonde globalement sur l'âge et sur le prestige (la connaissance religieuse essentiellement - l'intellectuel occidentalisé étant marqué par l'extranéité de son savoir) : ushewo<sup>3</sup>.

Cette sorte de démocratie familiale imprégnée de l'idéologie musulmane est toutefois fortement marquée par la concurrence rude ou la rivalité violente, qui peuvent donner lieu à des débâcles entre familles - laissant en héritage des rancœurs inextinguibles. Imprégnée également de l'idéologie raciale et esclavagiste arabo-chirazienne héritée du passé, elle repose aussi sur l'exclusion de certaines familles (les "descendants d'esclaves" ou *washendzi*) et catégories sociales (les femmes, les jeunes et les "étrangers"). A ce propos, on distingue volontiers les "petites gens" ou *watru wa titi* des "hommes de prestige" ou *watru wa shewo*. Un partage qui renvoie à une rupture majeure dans l'histoire sociopolitique de Mayotte : "Un nouvel ordre fondé sur des critères religieux et politiques"<sup>4</sup> - ou plutôt, en fait, raciaux et politiques - fut mis en place avec l'arrivée des "Arabes" à Mayotte, qui firent main basse sur la souveraineté royale.

A côté de la famille royale, qui avait le privilège de fournir le sultan-roi, il en existait deux autres, dont l'une fournissait le ou les électeur(s) ou plutôt faisait "allégeance [...] sans doute au nom de tout Mayotte"<sup>5</sup> (le Waziri), et l'autre l'intronisateur (le Kolo Nahuda), qui prononçait le serment<sup>6</sup>. On constate ainsi que l'exercice du pouvoir impliquait la famille royale, mais également les familles électrices - ne s'agissait-il pas d'autres familles éligibles au fauteuil de roi ? - qui se partageaient des attributions (des tributs) définies<sup>7</sup>. On se trouvait donc en présence d'un système politique caractérisé par la coexistence de l'autorité du sultan-roi avec la participation légitimante de certaines familles et lignages nobles. Ici, l'islamisation de la population de Mayotte se traduira par l'institutionnalisation de l'autorité religieuse et musulmane, et le renforcement des nouvelles hiérarchies sociopolitiques. Désormais, en politique comme en grand mariage ou en pre-

Et aujourd'hui ? Tout porte à croire qu'il survit donc quelque chose de déterminant de ce système "sultanique", un système désormais traditionnel que la colonisation française a émasculé. En effet, l'aristocratie mahoraise (comorienne en général), assujettie et coopérante, fut maintenue par le régime colonial, qui s'en était servi pour implanter son propre pouvoir. De ce point de vue, la colonisation ne constitue pas une rupture radicale ; elle a surimposé une autre organisation politique paternaliste basée sur la cooptation et la violence. Il y eut donc l'alliance opportuniste des deux systèmes de pouvoir, qui coexistent dans un rapport de sustentation mutuelle. C'est un système de vampirisation.

Dans son actualité présente, ce "système vampire" produit naturellement un pouvoir opportuniste et corrompu, puisqu'il élude la question de la légitimité et du partage du pouvoir dans un contexte de mise à égalité formelle et politique des familles, d'une part, et d'installation du parti politique et du vote individuel, d'autre part. Rappelons en effet que dans le système traditionnel, mais alors dans toute sa vigueur politique, le pouvoir royal ou sultanique trouvait sa légitimité et ses limites politiques respectivement dans l'adhésion des "grandes familles" (nobles) et dans les interdits qui affectaient la personne du souverain après son intronisation. Tandis que dans la société postcoloniale, le fait majoritaire est sensé s'imposer comme base de tout régime démocratique, seul critère d'appréciation de la légitimité, tandis que l'individu est en principe promu au rang d'acteur politique autonome et responsable.

Or il est important d'observer que même dans le système traditionnel émasculé, la liberté politique de l'individu reste très réduite pour ne pas dire inexistante. L'individu n'est qu'un membre -dépendant- d'une famille et un disciple -discipliné<sup>8</sup>- de l'Islam, la religion du sultan-roi et des familles nobles (les premières islamisées) de Mayotte. Isolé, il n'est pas "un animal politique", c'est-à-dire un citoyen pouvant agir pour changer la société et sa situation sociale puisqu'il croit à la grâce divine. Dieu a déjà choisi ceux qui seront riches et ceux qui seront pauvres, ceux qui gouverneront et ceux qui obéiront. Le partage juste des pouvoirs et des richesses étant renvoyé alors au temps paradisiaque, hors de l'actualité et de la politique. Dans ce monde inégal et injuste des hommes, il ne peut que compter sur la magnanimité des nobles et la bienveillance des puissants.

Il est tout aussi important de noter que "la période coloniale n'était pas une bonne préparation à la démocratie. Le régime colonial était paternaliste et autoritaire, voire totalitaire [...] Et tous ceux qui gravitaient autour du pouvoir colonial - interprètes, gardes cercles, fonctionnaires subalternes africains - avaient appris à se comporter non pas comme des représentants démocratiquement élus, mais comme des hommes du pouvoir"<sup>9</sup>.

Ce système vampire propose donc un simulacre de pouvoir démocratique. En réalité, le parti ou la famille politique négocie, politiquement ou financièrement, avec la famille "civile", convoquant si nécessaire les liens de parenté les plus improbabiles. Mais, ici encore, l'homme politique ou le chef socio-économique n'est qu'un membre d'une famille, dont l'entreprise se trouve renforcée par la solidarité et la sécurité socio-économiques qu'elle offre à ses membres dans le contexte actuel de la fragilisation accrue de la société mahoraise. Désormais, en politique comme en grand mariage ou en pre-

mier mariage, les familles choisissent un bon parti, marient, s'allient, se mobilisent, convient, festoient et s'acquittent de leur *shungu* ou de leurs dettes sociopolitiques. Les notions d'intérêt général et de projet politique sont les illustres absentes de ce grand festin. En effet, elles n'ont aucune prise réelle et effective sur la gestion de la société. Leur usage est purement rhétorique.

Ainsi l'accès et l'exercice du pouvoir vont-ils reposer sur une logique de tontine ou de *shungu*, qui affecte sa distribution temporelle et spatiale, et sur un système de clientélisme moderne (argent, travail, sexe, autres transactions inavouables) - le matérialisme ambiant aidant -, sur l'évocation légitimant des hiérarchies des familles et des statuts des lignages en lice. Tandis qu'on parlera du pouvoir politique comme d'un bœuf de *shungu* abattu dont les morceaux doivent être répartis entre les parti(e)s ou plutôt les familles prenantes.

En réalité également, ce système vampire est entretenu, politiquement et financièrement, par le pouvoir étatique, qui s'en sert pour se maintenir. Certes, ce mode de présence politique, postcoloniale, ne favorise pas l'émergence d'une société civile à Mayotte, qui tout en se distinguant de l'Etat et des partis politiques et sans pour autant s'y opposer systématiquement, reste vigilante (critique) et responsable. Pendant ce temps l'individu mahorais, psychologiquement appauvri par des peurs et des angoisses entretenues, se nourrit de la promesse de départementalisation comme il se console avec celle du Paradis, qui verra la fin de tous ses problèmes. Et comme en religion, il doit soumission et obéissance à l'Etat providence, et évidemment accepter la mort comme passage obligé pour accéder au statut paradisiaque.

La légitimation du pouvoir engendré par ce système vampire constitue donc une mystification. Parce qu'elle prive effectivement le Mahorais de tout sens critique et le dépossède ainsi de toute capacité d'agir pour changer sa situation. Aussi ne pourrait-il pas être envisagé, en tant que devoir de l'Etat ou en guise de prière, que la départementalisation de Mayotte soulage le Mahorais de la charge idéologique et politique qui le déresponsabilise à l'égard de sa propre histoire et qui étouffe son imagination ? Cela sera possible si la départementalisation va de pair avec une priorité donnée à l'éducation.

<sup>1</sup> Une sorte de "tontine cérémonielle" dont l'échéance a lieu lors d'un grand mariage ou d'un premier mariage ou d'une célébration symbolique d'un mariage déjà effectif.

<sup>2</sup> S. Chouzour, *Le pouvoir de l'honneur*, L'Harmattan, 1994, p. 16.

<sup>3</sup> Qui est "système de valeurs fondé sur l'honneur (*shewo*)", selon S. Chouzour.

<sup>4</sup> S. Blanchy, "Note sur le rituel d'INTRONISATION DES SOUVRAINS DE MAYOTTE ET L'ANCIEN ORDRE POLITICO-RELIGIEUX", Etudes Océan Indien, INALCO, 1997

<sup>5</sup> S. Blanchy, op. cit.

<sup>6</sup> Pour cet aspect historique, il est intéressant de consulter l'étude réalisée par Sophie Blanchy sur "le rituel d'INTRONISATION DES SOUVRAINS DE MAYOTTE ET L'ANCIEN ORDRE POLITICO-RELIGIEUX", publiée dans la revue Etudes Océan Indien de l'INALCO (n° 21 - 2007). C'est une étude qui donne plutôt à penser.

<sup>7</sup> S. Blanchy, op. cit.

<sup>8</sup> L'école coranique apprend à l'enfant à obéir et à Dieu et à ses parents et à son maître ou *fundi*.

<sup>9</sup> J. Ki-Zerbo, *A quand l'Afrique?* Entretien avec René Holenstein, Paris, Editions de L'Aube, 2003, pp. 69-70.



SOCIETE NATIONALE DES  
TELECOMMUNICATIONS DES COMORES

A partir du 1er juillet 2008...

# Les numéros de téléphone des Comores passent de 6 à 7 chiffres !

## Pourquoi changer le plan de numérotation national ?

- Pour répondre à la croissance rapide de la population, accompagner la hausse du nombre d'abonnés et prévenir la saturation de la numérotation téléphonique nationale
- Pour garantir aux usagers une meilleure identification zonale et améliorer l'accessibilité aux services de télécommunications
- Pour tenir compte des standards internationaux et éviter à nos abonnés un changement complet de leur numéro

Pour en savoir plus sur la nouvelle numérotation et l'annuaire 2009, DEMANDEZ NOTRE DÉPLIANT, APPElez LE N° GRATUIT 317 OU CONTACTEZ NOTRE DÉPARTEMENT COMMUNICATION ET MARKETING au 76 10 31 - e-mail : marketing@comorestelecom.km Site Internet : www.comorestelecom.km



**Mobiles** : ajouter le chiffre **3** à l'ancien numéro

exemple : 32 64 55  
devient 332 64 55



**Fixes** : ajouter le chiffre **7** à l'ancien numéro, quelle que soit la région ou l'île où se trouvent l'usager et son correspondant

exemple : 73 64 55  
devient 773 64 55



**CDMA** : le changement est en fonction de la région et/ou de l'île comme indiqué dans le tableau ci-dessous

exemple : 70 90 31  
devient 760 90 31

Région	Ancien numéro	Nouveau numéro
Moroni	76 xxxx	763 xxxx
Mbadjini	79 xxxx	769 xxxx
Mitsamihouli	78 xxxx	768 xxxx
Oichili/ Hamahamet	77 xxxx	767 xxxx
Domoni	70 xxxx	760 xxxx
Mutsamudu	70 xxxx	761 xxxx
Mohéli	72 xxxx	762 xxxx

**Connexion Internet** : Composez le **499** au lieu du 76 00 00



## LA CAMPAGNE POUR L'ANNUAIRE 2009 EST LANCÉE

### ENTREPRISES, INSTITUTIONS

Profitez des magnifiques opportunités que vous offrent les espaces publicitaires de l'annuaire 2009 de Comores Telecom !

### ABONNÉS

Aidez-nous à améliorer votre annuaire si votre numéro ou nom a été omis, changé ou mal écrit